

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'Auvergne ET DU VELAY

Cotisation
2011



A moi Auvergne !



Octave VAUDABLE (1871-1942),
restaurateur parisien,
propriétaire du « Maxim's »
(cf. article page 217)

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 33^e ANNÉE – 4^e TR. 2010

N° 134

novembre 2010

8,25 € le numéro

SOMMAIRE

Le mot du PrésidentA. ROSSI	page. 187
Vie du Cercle	Conseil d'Administration 27/09/2011 - Carnet	JP. BARTHÉLEMY page 188
Avis importants	Réunions à venir, Nouvelles tables du 4 ^e trim.2010.....	LA RÉDACTION page 190
Fédération Française de Généalogie	Nouvelles ; Programme du Congrès de juin 2011	A. ROSSI page. 192
Livradois-Forez	Chroniques n° 73 – CR d'Augerolles (26 septembre).....	H. PONCHON page 195
Méthodes et sources	Bibliographie.....	H. PONCHON page 196
Vie et métiers d'autrefois	Être sage-femme au 18 ^e siècle.....	H. LOCHEY page 197
	Naître et survivre au 18 ^e siècle. La croisade d'Angélique.....	JL MARSET page 201
	Césariennes sur femmes décédées.....	DES ADHÉRENTS page 211
	Aspects religieux des naissances difficiles et césariennes	A. ROSSI page 212
	Quelques déclarations de grossesse.....	JP. BARTHÉLEMY page 213
	Les sanctuaires à répit.....	M.C. CHASTEL page 214
Personnages et familles	Octave VAUDABLE et Maxim's.....	A. CHADEBOST page 217
	Le général MILHAUD.....	F. QUIERS page 223
	Antoinette MARIN, une ascendance inédite.....	X. LOCHMANN page 224
	Descendance Barthélemy ROMEUF-Antoinette MARIN	A. ROSSI page 225
	Les MONTEIX, ancienne bourgeoisie de Tauves.....	JM JUILLARD page 226
	La famille BOLINDRAUD de Masclaux (compléments).....	G. DENAND page 227
Crayons	Crayon de Geneviève CHAVET.....	G. CHAVET page 235
Questions & Réponses	Questions du CGHAV.....	LES ADHÉRENTS page 238
	Réponses du CGHAV.....	LES ADHÉRENTS page 244
Notes avec Questions et Réponses	Compléments à l'ascendance d'Henri VIDAL.....	LES ADHÉRENTS page 243
	De la patience et persévérance en Généalogie.....	H. PLANTARD page 250
Couvertures :	1 ^{ère} = Portrait de Octave VAUDABLE	
	4 ^{ème} = La « machine à accoucher » de Mme Le Boursier DU COUDRAY	
Encarts piqués centraux	I - II : Inscription au Congrès de Lille (2-6 juin 2011)	
	III : Bordereau de cotisation 2011 au CGHAV	
	IV : Inscription au Déjeuner de la Région parisienne (22 janvier 2011)	

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».

COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS

Il est possible de s'abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

Cotisation et abonnement 2011 à la revue (4 numéros annuels) : France : 33 Euros ; Europe : 36 Euros ; Outre-mer : 40 Euros.

Abonnement seul à la revue sans adhésion au CGHAV : France : 31 Euros ; Europe : 34 Euros ; Outre-mer = 37 Euros.

Cotisation 2011 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = **25 Euros ;**

Remarque importante : tous les règlements sont à faire par chèque à l'ordre du CGHAV.

Pour des commandes, s'adresser à :

1/ Monsieur Robert LÉOTOING, 47 rue d'Yverres – 91230 Montgeron, pour les commandes de numéros anciens de « A moi Auvergne ! », commandes de publications diverses et des répertoires (BMS. et 6^e RFE)

Commandes de répertoires (baptêmes, mariages, contrats de mariages, sépultures) = 0,45 Euros la page pour une commande de plus de 10 pages (*port compris*). Ajouter 0,75 Euros (*frais de port*) pour les commandes de moins de 10 pages.

6^e Répertoire des Familles Étudiées (6^e RFE) par les membres du CGHAV (*port compris*) :..... 15 Euros

Numéros anciens disponibles : nous pouvons fournir aux adhérents qui le souhaitent, les années qui manquent dans leur collection (hors numéros épuisés). Par numéro (*port compris*) = 7,50 Euros (*sauf les numéros des années 2009/10 = 8,25 Euros*)

Publication spéciale : « Index des noms du Dictionnaire des Fiefs du Comte de REMACLE » par J.B. PAILLONCY 15 Euros

2/ Monsieur Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, pour la collection « **Publications du CGHAV** »

« Généalogie des familles BEAL... », 2^{ème} Ed. par Pierre Lucien POUZET.....27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome I, par P.L. POUZET27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome II, par P.L. POUZET27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome III par P.L. POUZET (†).....29 Euros

« Généalogie de quelques familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL.....27 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET 13 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI 13 Euros

« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON8 Euros

« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON.....8 Euros

« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE.....27 Euros

« Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne » par Marie Claude CHASTEL 13 Euros

« Les procès criminels de l'Auvergne au 18^e siècle, jugés à Paris » par Jean Pierre BARTHÉLEMY.....29 Euros

« Les Auvergnats de Paris sous la terreur » par Jean Pierre BARTHÉLEMY 15 Euros



Le Mot du Président



Chers Amis,

Voici, un peu en désordre, une série d'informations d'actualité :

Impression de « A moi Auvergne ! » n° 133 (été 2010) : L'impression de ce numéro a eu quelques ratés et un petit nombre d'exemplaires de notre revue ont été montés avec un cahier mal imprimé. Un cahier est un ensemble de 16 pages imprimées sur les deux faces d'une grande feuille de papier qui est ensuite pliée avant d'être découpée. Un certain nombre de ces feuilles ont été imprimées avec des pages ne correspondant pas.

Si vous constatiez ce défaut sur votre livraison, n'hésitez pas à nous en faire part, pour que l'on puisse vous échanger ce numéro mal monté. Avec nos plus sincères excuses et aussi celles de notre imprimeur.

Renouvellement de cotisation pour 2011 : ce numéro 134 comporte l'appel de cotisation 2011 que, nous l'espérons, vous aurez à cœur d'effectuer rapidement pour ne pas l'oublier. Comme les années précédentes, dès la seconde quinzaine de janvier, faute de renouvellement, vos accès à nos services (site et forum internet, GeneaBank) seront interrompus. Souvenez-vous que les rappels postaux coutent toujours de l'argent et que nous préférons éviter ces frais.

Vous trouverez le bordereau nécessaire en milieu de revue (encart).

Supplément Hors Série « Nimègue » : le logiciel de gestion de base de données généalogiques « Nimègue » (mis gratuitement à la disposition de tous les généalogistes par le Cercle Généalogique de Franche Comté) a été adopté par le CGHAV comme support de toutes nos données dépouillées. Nous avons donc pensé être utile à tous en mettant à votre disposition un mode d'emploi enrichi de copies d'écrans des différentes fonctions.

Gestion du fichier des adhérents : comme vous le savez, dans quelques semaines notre fichier sera géré sur notre serveur internet. Quand il sera fonctionnel, nous pourrons vous adresser par courriel un accusé réception de votre cotisation, avec un rappel de vos codes d'accès à notre site et à GeneaBank (ainsi que de votre nombre de points). Cette gestion permettra également de vous adresser différents courriers électroniques, tels des rappels ou des informations urgentes.

Congrès national de Généalogie : il se tiendra à Lille du 2 au 4 juin. Vous trouverez dans ce numéro des informations complémentaires dans une nouvelle rubrique intitulée « La Page de la Fédération Française de Généalogie » que nous créons à cette occasion et un *bordereau d'inscription au Congrès en milieu de revue.*

Assemblée Générale du CGHAV : du fait du Congrès pendant le WE de l'Ascension, nous avons dû avancer notre Assemblée Générale annuelle, qui se tiendra à Montferrand, le samedi 21 mai 2011.

De ce fait, la convocation à cette AG vous sera adressée avec le premier numéro de l'année 2011 (n° 135)

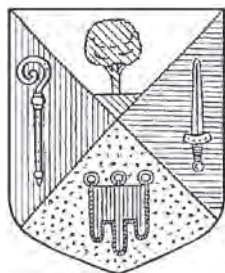
Le Cantal : depuis de nombreuses années, ce département était quelque peu en « déshérence » car nous ne disposons pas d'animateur prêt à le prendre en charge. Dès maintenant, **Jean Marc DAUDANS**, d'une famille originaire de Vic-sur-Cère (et auteur du livre « Vic-sur-Cère en images ») et son épouse, bien qu'habitants la Région parisienne, assurent l'animation de ce département. Ils ont déjà réalisé plusieurs dépouillements de BMS.

NotreFamille.com : vous trouverez quelques informations complémentaires sur l'état de cette affaire dans « La Page de la Fédération ». Nous suivons cette affaire de très près car il est possible qu'elle aboutisse à une modification de la Loi sur les Archives et nous devons être attentifs à ce que cela ne se fasse pas au détriment de nos besoins généalogiques.

Avec tous nos meilleurs vœux pour les fêtes de Noël et pour la Nouvelle Année à venir.

Bien cordialement à tous

Alain ROSSI



La Vie du Cercle



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2010

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Comme chaque année, le Conseil d'Administration de votre Cercle a tenu sa réunion de rentrée dans la salle de la bibliothèque de Clermont-Ferrand fin septembre. Sous la présidence d'Alain ROSSI, il a notamment délibéré sur les points suivants :

La vie du Cercle

Le nombre d'adhérents s'établit à 1145 en septembre 2010. Il était de 1 175 fin 2009 et de 1 128 fin 2008. Les flux d'entrées et de sorties sont au maximum de l'ordre de 100 à 120 par an. Les sorties sont, pour la plupart, le fait d'adhérents récents. L'objectif est donc de fidéliser les nouveaux. L'organisation d'un « pot des nouveaux adhérents » à la bibliothèque (ou, si nécessaire, dans un local plus grand) à l'intention de ceux qui habitent Clermont ou à proximité est approuvée à l'unanimité.

La gestion des tables et le logiciel Nimègue

Comme il en avait été décidé lors d'un précédent Conseil, la base logicielle NIMEGUE-III devient le support de la base de données globale des dépouillements du CGHAV.

Ce type de base globale dont nous rêvons depuis de nombreuses années permet :

- de stocker de façon structurée tous nos dépouillements
- d'effectuer des recherches de données d'actes directement sur la base et donc globalement
- d'alimenter nos supports de diffusion que sont GeneaBank, Bigenet, GeneaNet, NotreFamille.com
- d'éditer et d'imprimer des tables paroissiales ou communales sur papier

Il permet aussi, en dehors de la consolidation de tables existantes (ou en saisie actuelle) sur Excel, des saisies directes de dépouillements à partir d'écrans de saisie pré-établis et normalisés.

A ce jour toutes les tables de mariage, en forme correcte ont été transférées sur Nimègue

Du fait de l'importance du système pour notre cercle, il a été décidé d'éditer une petite brochure préparée par Dominique BÉNET décrivant le logiciel et comportant de nombreuses copies d'écrans en couleur. Cette brochure est diffusée avec le présent numéro.

Cette base pourra être consultée directement à la bibliothèque de Clermont. Elle pourra aussi être utilisée dans des manifestations publiques pour répondre aux questions des « clients ».

Mais cette base qui représente un véritable patrimoine pour le cercle, et qui génère certains revenus permettant de nouvelles actions en faveur des adhérents, doit être protégée. Le Conseil a arrêté diverses dispositions à cet effet.

Les relations avec les AD 63

Informé de l'intention des Archives départementales du Puy-de-Dôme de faire appel à des bénévoles pour indexer les actes en ligne, le Conseil a demandé au Président, qui doit rencontrer prochainement le Directeur des Archives, d'offrir la collaboration du Cercle selon des modalités à définir avec, en contrepartie, une reconnaissance de notre existence de nature à faciliter nos travaux aux AD. Bien entendu, il est exclu de prendre des engagements qui ne pourraient être tenus.

Notrefamille.com (Généalogie.com)

Le Conseil a confirmé les réserves émises lors de sa précédente réunion à l'encontre des projets de NotreFamille.com. (alias Genealogie.com). Il a cependant approuvé, dans l'état actuel du dossier, la proposition du Président de ne pas se priver de ressources que procure la mise à disposition de nos relevés, ressources qui permettent au Cercle de réaliser certains investissements

La création d'un nouveau fichier des adhérents

Le fichier actuel sur Dbase III, maintes fois « bidouillé », ne répond plus aux besoins actuels pour effectuer les mises à jour, les relances, les sélections de population, la gestion des accès au site et à GeneaBank, le routage de la revue, etc.

Le Conseil a confirmé son accord pour la création d'un nouveau fichier sur un devis très voisin de 12 500 € TTC.

Les actions effectuées sur ce fichier, telles que les renouvellements d'adhésions ou les nouvelles adhésions, généreront des envois automatiques de mails confirmant la prise en compte de l'adhésion avec envoi des codes d'accès au site et à GeneaBank.

Les accès au site seront automatisés, mais ce ne sera pas le cas (dans l'immédiat) de la gestion des comptes GeneaBank. De même c'est dans un second temps que nous envisagerons les paiements en ligne (non seulement pour l'adhésion mais aussi pour les tables).

L'enrichissement du site

Le Conseil a demandé que les anciens numéros de « A Moi Auvergne ! » soient mis en ligne d'ici la fin de l'année 2010, car l'annonce en a été faite depuis plusieurs mois déjà. L'indexation sera faite par numéro (et non par article) à partir de la table thématique parue dans le supplément du n° 131.

La mise sur le site du fonds Bellaigues et d'autres documents interviendront ultérieurement.

Manifestations extérieures

Parmi les manifestations passées, le Salon du Temps Libre (ex Salon des Seniors) se confirme comme le seul salon « rentable » en terme promotionnel, car il permet d'approcher des gens jusqu'alors tout à fait étrangers à la généalogie. Les manifestations proprement généalogiques que furent Volvic en 2009, Aprozemere à Ytrac en juillet 2010 et même la manifestation de la FFG aux Archives Nationales en septembre n'ont pas rencontré les succès escomptés. De ce fait, la biennale régionale organisée à Châtelguyon en 2008 et à Volvic en 2010 par l'ARGHA, Allier-Généalogie et le CGHAV ne sera probablement pas reconduite.

Pour les manifestations à venir, il est prévu que le CGHAV soit présent :

- à la rencontre organisée par Allier-Généalogie à Saint-Pourçain le 17 octobre 2010 (M-F. BRUNEL et M. et Mme PELOUX)

- au Congrès national de Généalogie organisé à Lille les 2, 3 et 4 juin 2011 par l'Union des Cercles d'Entreprises sous le patronage de la FFG sur le thème du travail (avec une intervention de Henri PONCHON sur l'élévation sociale des Torlonia et d'Alain ROSSI sur les couteliers de Thiers)

Manifestations internes

- La réunion Combrailles et Limagnes s'est déroulée de façon satisfaisante en avril au Gour de Tazenat.

- La réunion Livradois-Forez a regroupé près d'une centaine de personnes à Augerolles le dimanche 26 septembre (cf. la rubrique « Livradois-Forez »).

Il est envisagé de tenir la réunion 2011 à Chateldon, le 25 septembre.

- La réunion Volcans-Val d'Allier a malheureusement dû être annulée en raison du nombre insuffisant d'inscriptions.

Assemblée Générale 2011

Il a été décidé que l'Assemblée Générale 2011 se tiendra, sauf impossibilité, à Montferrand selon la formule retenue ces deux dernières années (Conseil le vendredi en fin de journée, AG le samedi matin, rencontres et échanges l'après-midi, visite en fin de journée). En vue de renforcer nos relations, il est convenu d'inviter le Directeur des AD du Puy-de-Dôme et, s'il accepte, de lui donner la parole vers 11 heures, ce qui impliquera un déroulement de réunion bien organisé.

Les dates des samedi 14 ou 21 sont retenues a priori, tenant compte du Congrès de la FFG du 1^{er} au 4 juin, de la Fête des Mères le dimanche précédent, la Pentecôte le suivant et un colloque à Brioude les 16 et 17 juin.

(post CA : c'est le 21 mai qui est choisi pour des raisons locales à Montferrand)

Activités des bibliothèques et délégations

- Étant donné le caractère très austère de la devanture de la bibliothèque clermontoise, le Conseil a décidé d'illustrer les 4 vitrines par des titres et des blasons afin de la rendre plus alléchante. Il a été demandé à Marie-Françoise BRUNEL d'établir un projet avec une entreprise compétente en la matière. Pour ces travaux, un budget de 2000 € hors taxe a été voté à l'unanimité.

- Le Conseil a confirmé son accord pour l'achat d'un ordinateur portable par la délégation de Lyon dans la limite de 500 €

Yves GLADEL, Président d'honneur.

Sur proposition du Président, et compte tenu de son dévouement au Cercle durant de nombreuses années, le Conseil, à l'unanimité, a nommé Yves GLADEL Président d'Honneur du CGHAV, ce qui lui donne le droit de participer aux CA, sans avoir besoin d'être réélu.

Notre Carnet

André CHADEBOST

André CHADEBOST nous a quitté fin août 2010. Il avait adhéré en 1993 au CGHAV. Et depuis cette date, lui et son épouse ont réalisé le dépouillement d'une grande quantité de registres de BMS sur les flancs ouest du Livradois, vers Sauxillanges, Issoire..., leurs ancêtres se situant du côté de Condat-les-Montboissier, Auzelles, Brousse et communes avoisinantes. Il participait régulièrement aux réunions Livradois-Forez. C'est avec beaucoup de gentillesse et de précisions qu'il répondait aux nombreuses sollicitations généalogiques des adhérents soit directement soit par le canal de la revue. Nombre d'entre nous conservent dans leurs archives ses courriers rédigés d'une belle écriture calligraphiée. Lui et son épouse avaient publié dans *Ama!*, en 2003, la généalogie de Jean-Claude BRIALY. Il avait indiqué l'année dernière qu'il travaillait à la généalogie d'Octave VAUDABLE, originaire de Condat-les-Montboissier, longtemps propriétaire du restaurant *Maxim's* à Paris. Andrée CHADEBOST, son épouse, nous l'a remise à l'occasion de la réunion Livradois-Forez du 26 septembre à Augerolles. Elle avait tenu à y assister. Cette publication que vous trouverez dans ce numéro est l'hommage que nous lui rendons... C'est une perte pour la généalogie de cette partie du Livradois et nous nous associons à la peine de Mme CHADEBOST.

René GIRON

Adhérent au Cercle depuis plus de dix ans, René GIRON nous a quitté le 25 août après avoir lutté jusqu'au bout contre une maladie rare (SLA). Natif de Lyon, il partit pour raison professionnelle, s'installer à Saint-Sébastien-sur-Loire (44). Ses ancêtres étaient originaires de Saillans, La Chaulme, Estivareilles, Montarcher... contrées qu'il a beaucoup « labourées » avec Annie MALHIÈRE. Il a participé activement à la vie de notre Cercle (dépouillements des registres de La Chaulme et de Saillans, échanges sur le forum) et venait, avec plaisir, assister à chaque rencontre du Livradois-Forez.

René BRIFFE

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès subit du mari de notre administratrice, Mme Jacqueline BRIFFE, responsable de la Délégation PACA. Au nom de vous tous, nous lui adressons nos plus vives condoléances.



Avis Importants



CLERMONT-FERRAND

Permanences de la Bibliothèque

Adresse : 55, rue de Châteaudun,
63000 Clermont-Ferrand (en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2011 : les 1^{er} lundi, 2^e mercredi et 3^e vendredi à la bibliothèque du 55 rue de Châteaudun à Clermont-Ferrand, de 15 à 18 heures.

Janvier	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21	Février	Lundi 7 Mercredi 16 Vendredi 25
Mars	Lundi 7 Mercredi 16 Vendredi 25	Avril	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22
Mai	Lundi 2 Mercredi 11 Vendredi 20	Juin	Lundi 6 Mercredi 15 Vendredi 24
Juillet	Lundi 4	Août	(férié)
Septembre	(fermé) Mercredi 14 Vendredi 23	Octobre	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21
Novembre	Lundi 7 Mercredi 16 Vendredi 25	Décembre	Lundi 5 Mercredi 14 Vendredi 23

A noter :

Les permanences sont toujours interrompues pendant la période estivale et autour des fêtes. Mais si vous avez des interrogations et si vous avez accès à Internet, vous avez toujours la possibilité de poser des questions sur le Forum

L'adresse électronique de la Bibliothèque est :
cghav@orange.fr

Vercingétorix aux AD 63

Les Archives Départementales du Puy-de-Dôme organisent **du 15 novembre au 15 décembre 2010**, dans leurs locaux de la rue de Neyrat, une exposition sur Vercingétorix **A visiter !**

PARIS - RÉGION PARISIENNE

Réunions mensuelles

Les réunions de la section parisienne, ont lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois d'octobre à juin et se tiennent à la **Maison des Associations du 1^{er} arrondissement**, 101 rue Rambuteau, (face à la sortie métro Châtelet-Les Halles, juste après l'ascenseur qui dessert le parking du Forum), de **14h15 à 19h30**.

De 14h15 à 17 heures, chacun peut faire part des problèmes qu'il rencontre personnellement dans ses recherches auprès des responsables du Cercle.

Chacun peut aussi consulter les outils de recherche dont nous disposons : le « Dictionnaire des Familles » de REMACLE, les ouvrages d'Éric TIXIER (6 volumes des « Insinuations », les « Déclarations de fiefs », les « Réceptions de notaires »), mais aussi les « Chevaliers de Malte de la Langue d'Auvergne », les « Recherches généalogiques de la noblesse », les « Pages de la grande écurie », et quelques autres, comme par exemple le « Nobiliaire d'Auvergne » de J-B BOUILLET ou le « Dictionnaire du Cantal » de de RIBIER.

Pour la consultation de ces ouvrages, il convient auparavant de s'assurer de leur disponibilité et de les commander quelques jours avant la réunion auprès de :

- soit Jean-Pierre BARTHÉLEMY : Tél. : 01 4336 2005
- Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- soit Alain ROSSI : Tél. : 01 4637 3315 ou 06 8070 1538
- Courriel : rossi.cghav@orange.fr

De 17 à 19h30, la réunion proprement dite se tient, en général, autour d'un thème développé par un animateur intérieur ou extérieur au groupe, qui fait ensuite l'objet d'un débat.

Les prochaines réunions auront donc lieu, **en 2011**, aux dates suivantes :

Janvier	Mercredi 5	Février	Mercredi 2
Mars	Mercredi 2	Avril	Mercredi 6
Mai	Mercredi 4	Juin	Mercredi 8

Une réunion annuelle devrait être organisée en mars ou avril. Vous en serez avertis directement

Déjeuner annuel de la Section Parisienne

LYON

Tous les ans, nous profitons d'un samedi midi du mois de janvier pour nous retrouver et parler autour d'un repas auvergnat.

Cette année ce déjeuner aura lieu le samedi 22 janvier à 12h30, au restaurant « L'Ambassade d'Auvergne », 22 rue du Grenier St Lazare – 75003-Paris (Métro : Réaumur-Sébastopol, lignes 4, 8, 9 ; Arts-et-Métiers, lignes 3, 11 ; Rambuteau, ligne 11 ; ou enfin Châtelet-Les Halles). Nombreux parkings à proximité.

Le prix du repas, tout compris, sera de 38 euros, à régler sur place (avec apéritif, entrée, plat, dessert, vin et café).

Il est important et fortement recommandé de vous inscrire à l'avance par courrier ou mail auprès de Jean-Pierre BARTHÉLEMY ou d'Alain ROSSI (adresses et téléphones en 3^e page de couverture)

Faites le aussi rapidement que possible et si vous n'êtes pas sûr de venir vous pourrez le confirmer au plus tard une semaine à l'avance.

Réunions à la Bibliothèque

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon (tramway T1, station Rue de l'Université)

Les réunions ont lieu de 14 heures à 17 h 30 le **2^e mardi** du mois et un **samedi** par trimestre de 9 à 12 heures. Ces réunions ont pour objet d'échanger entre nous, de consulter nos relevés, les anciens numéros de la revue et les ouvrages présents dans notre bibliothèque.

Janvier	Mardi 11	Février	Mardi 8
Mars	Mardi 8 Samedi 19	Avril	Mardi 12
Mai	Mardi 10 Samedi 14	Juin	Mardi 14

Contacts : Alain CONSTANCIS, 32 rue Bellicard, 63003-Lyon, alain.constancis@wanadoo.fr
Jean-Marc. FAYOLLE : marc.fayolle@numericable.fr

NOUVELLES TABLES DISPONIBLES AU 4^e TRIMESTRE 2010

Contrats de mariage

63040	Billom	1769-1806	Me A. Bathol	80	2
63040	Billom	1733-1780	Mes Jean et Jacques Aldigier	97	3

Mariages

15020	Beaulieu	1639-1792*		752	9
63015	Aubusson d'Auvergne	1693-1792	2e éd	458	11
63044	Bongheat	1670-1792*		1068	18
63168	Glaine-Montaigut	1693-1791*	2e éd : 1693-1698, 1710-1791*	636	15
63209	Mareugheol	1681-1792*		512	18
63285	Pontgibaud	1581-1631*		229	6
63416	Savennes	1702-1790*		219	5
63418	Sermentizon	1693-1791	2e éd	852	28
63422	Solignat	1694-1793		413	15
63429	Ternant les Eaux	1693-1792*	<i>seules existent 1693, 1708-1709, 1722-1792*</i>	165	4
63466	Vodable	1664-1792*	paroisse de Colamine	310	11

Baptêmes

15020	Beaulieu	1620-1792*	(<i>correction du précédent AmA !</i>)	1494	25
63096	Chas	1730-1792		1272	15
63168	Glaine-Montaigut	1569-1729*	<i>seules existent 1569-1605, 1692-1729</i>	748	9
63285	Pontgibaud	1550-1617		1392	24
63466	Vodable	1664-1792*	paroisse de Colamine	1390	23

Sépultures

15020	Beaulieu	1638-1792*		829	10
63285	Pontgibaud	1567-1634		865	10



F. F. G.



LA PAGE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE

par Alain ROSSI (cghav-2140), administrateur de la FFG

Pour ceux qui ne le sauraient pas, la Fédération Française de Généalogie représente auprès des Autorités de notre pays les cercles et associations généalogiques.

A ce jour, sont fédérées au sein de la FFG, plus de 150 associations représentant un peu plus de 60.000 membres. Cependant, toutes les associations généalogiques ne sont pas fédérées.

C'est à travers la Fédération que l'on peut se faire écouter par nos autorités nationales, telles les Archives de France.

« Soubise 2011 » (25-26 septembre 2010)

La Fédération vient d'organiser dans les locaux de l'Hôtel de Soubise à Paris (Archives de France) qui a attiré un total de 4.182 personnes en nous permettant des contacts nouveaux avec des gens qui « aimeraient bien commencer leur généalogie ».

C'est ce que nous avons fait avec Jean Marc DAUDANS et nous avons rencontré pas mal de monde, sans pratiquement d'interruption pendant ces deux jours.

En dépit du climat bien frais et de la grève des personnels des Archives, opposés à la transformation de leur lieu de travail en « Maison de l'Histoire de France ».

On aurait pensé que les archives constituaient une bonne base pour établir l'histoire de notre pays, mais cela ne semble pas l'avis de tout le monde... !



Congrès national : Lille 2-4 juin 2011

La Fédération organise aussi, tous les trois ans, notre **Congrès national**. En 2011, celui-ci se tiendra du **2 au 4 juin 2011** au Palais des Congrès de Lille, avec, comme axe préférentiel le travail de nos ancêtres et les aides que les archives du monde du travail peuvent nous apporter.

Vous trouverez dans les pages suivantes les informations essentielles sur le programme du Congrès.

En encart, au centre de la revue, vous pourrez trouver une **fiche d'inscription** au Congrès.

Les Archives et NotreFamille.com

Dans notre période troublée par les immixtions commerciales, la Fédération a rejoint le combat des Directeurs d'Archives départementales contre les exigences de NotreFamille.com (et sans doute ensuite de celles d'Ancestry.fr).

Vous savez que dans le courant des mois écoulés, NotreFamille a exigé que les Archives départementales leur remettent la totalité de leurs fichiers numériques concernant tous les documents utilisables pour reconstituer l'état-civil ancien de notre pays.

Ceci a été rendu possible en se glissant par une faille de la loi sur les Archives qui, préparée pour faciliter notre accès aux données de nos ancêtres, s'est trouvée ouvrir largement la porte à une utilisation commerciale abusive de ces fichiers.

En ce moment l'ensemble des Directeurs d'Archives poussent tous leurs élus à modifier quelque peu cette loi pour conserver notre liberté d'accès mais bloquer une utilisation commerciale abusive.

La FFG participe complètement à ce mouvement. Pour ceux qui seraient intéressés, un document de réflexion sur le sujet est disponible sur le site de la Fédération et nous le mettons à votre disposition sur notre site internet.

Toutes informations complémentaires :

Site internet de la FFG : <http://www.genefede.org>

L'Union des Cercles Généalogiques d'Entreprises vous convie
à Lille (59) du 2 au 4 juin 2011 :

Pour le **XXI^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE**
sous l'égide de la Fédération Française de Généalogie

LE LIEU : LILLE GRAND PALAIS
1, Boulevard des Cités Unies 59000 Lille



LE THEME : « Nos Ancêtres et le travail ».

Dans les registres paroissiaux et d'état civil nous trouvons les métiers de nos ancêtres. Ce salon permettra aux généalogistes présents d'offrir leurs arbres généalogiques en donnant des pistes de recherches pour illustrer l'environnement lié aux métiers que pratiquaient nos aïeux.

Les conférences porteront sur le monde du travail : ouvriers, paysans, marins, artisans, commerçants, les anciens métiers, l'industrialisation, les mouvements ouvriers, l'émigration, les migrations, etc.

DEROULEMENT DU CONGRES :

jeudi 2 juin 2011

8h30 - 18h00 Accueil congressistes, remise des porte-documents
9h00 - 18h00 Salon de la généalogie. Ouverture au public
9h15 - 10h30 Communications et ateliers
9h30 - 10h30 Inauguration officielle du Salon de la généalogie
10h45 - 12h00 Séance solennelle d'ouverture du XXI^e Congrès National de Généalogie
14h15 - 17h45 Communications et ateliers
18h00 Fermeture du salon
18h30 Pot d'accueil des congressistes
20h30 Soirée culturelle

vendredi 3 juin 2011

8h30 - 18h00 Accueil congressistes, remise des porte-documents
9h00 - 18h00 Salon de la généalogie. Ouverture au public
9h15 - 11h30 Communications et ateliers
14h15 - 17h45 Visite des Archives Nationales du Monde du Travail (Roubaix)
18h00 Buffet pour les visiteurs des ANMT
20h30 Communications et ateliers
20h30 Fermeture du salon
20h30 Soirée de Gala

samedi 4 juin 2011

8h30 - 10h00 Accueil congressistes, remise des porte-documents
9h00 - 14h00 Salon de la généalogie. Ouverture au public
9h15 - 11h30 Communications et ateliers
14h15 - 16h15 Visite des Archives départementales du Nord (Lille)
16h30 - 18h00 Communications et ateliers
18h00 Séance solennelle de Clôture du XXI^e Congrès national de Généalogie
18h00 Remise des prix
18h00 Accueil des organisateurs du Congrès 2013
18h00 Fermeture du Congrès

NB. Le programme définitif figurera dans le programme délivré lors du congrès.

XXI^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE
LILLE du 2 au 4 juin 2011

XXI^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE
LILLE du 2 au 4 juin 2011

COMMUNICATIONS ET ATELIERS

- 1 - Alain Barrault, fondateur Archimilli**
Métiers de l'armée de terre
- 2 - Nathalie Barré, directrice des Archives de Tourcoing**
Gustave Dron : maire de Tourcoing et sénateur pendant 40 ans à l'origine de l'amélioration des conditions sociales dans le nord (diminution du temps de travail, assistance et assurance pour les ouvriers, enseignement technique)
- 3 - Ellen Declercq, K.U.Leuven, Campus Kortrijk**
La migration belge dans le Nord de la France vue à travers la littérature populaire, la vie associative et l'éducation scolaire (1850-1914)
- 4 - Paul Delisalle, Professeur à l'Université de Besançon, ancien archiviste de Tourcoing**
Tisserands-paysans région Lille-Roubaix-Tourcoing
- 5 - Paul Delisalle, Professeur à l'Université de Besançon, ancien archiviste de Tourcoing**
Nos ancêtres paysans : laboureurs, fermiers, censiers, etc.
Recherches généalogiques dans le monde ferroviaire
- 7 - Christophe Drugy, enseignant, Président de Racines Franco Belges**
Le travail dans la ville entre France et Pays Bas, de la fin de l'Ancien Régime
- 8 - Christian Duic, co-fondateur du Cercle Généalogique de Sud Bretagne**
Le patron pêcheur et son bateau : une petite entreprise
- 9 - Evelyne Durét, enseignante, présidente de la Commission Génécôle de la Fédération Française de Généalogie**
La généalogie à l'école
- 10 - Marcel Fournier, responsable du Fichier Origine**
Migrants vers la Nouvelle-France : métier du père, métier du fils (période 1680-1755)
- 11 - Michèle Jourden, Vice-Présidente de l'Union des Cercles Généalogistes et Héraldiques de Normandie, Présidente du Cercle Généalogique Rouen Seine-Maritime, Vice-présidente du Conseil Français d'Héraldique**
Les blasons des métiers et corporations de la généralité, du diocèse de Rouen
Les familles notables de la région lilloise
- 12 - Serge Montens, GORN - La France Généalogique**
Les familles notables de la région lilloise
- 13 - Benoît Painchard, association GenVerre, Généalogies des Verriers d'Europe**
L'étude socio-généalogique des verriers. Problématiques, méthodes et enjeux
- 14 - Jacques Lorgnier, chargé de recherches au CNRS, Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille 2**
Un statut de militaire pour servir comme policier et comme juge (en France aux XVI^e et XVII^e siècles)
- 15 - Bernadette et Philippe Rossignol, CGH Caraïbes**
Les travaux dans les « habitations » antillaises au XVIII^e siècle
- 16 - Gewa Thoquet**
Les sages-femmes
- 17 - Xavier Guyot, président du Loiret Généalogique et du club IBM d'Orléans :**
Le jeu des 7 familles

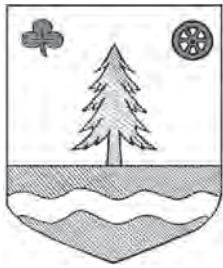
XXI^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE
LILLE du 2 au 4 juin 2011

- 18 - Catherine Bas, vice-présidente du Cercle Généalogique de Touraine**
L'homme des chemins qui marchent
- 19 - Marie-Lise Limon-Bonnet, responsable du Minutier Central (Archives nationales) :**
L'aide apportée par les Archives notariales concernant le travail de nos ancêtres et ses conditions
- 20 - François Gérard, vice président du Cercle P.T.T**
Notre ancêtre le facteur
- 21 - Yvan Kharaba de l'Académie François Bourdon**
Le Creusot et Roger Canbaton
- 22 - Patrick Vigan, membre de divers cercles Aquitaine et Seine-Maritime**
Les métiers de la marine de commerce au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles
- 23 - Melle Yackx, de l'Association Flandre Hainaut**
Métiers de Valenciennes au Moyen-Age
- 24 - Mohamed Kasdi, enseignant**
La mobilisation de la main-d'œuvre juvénile dans les filatures de coton (France du Nord 1760-1790)
- 25 - Jean-Charles Leyris, ethnologue, chercheur associé au CLERSÉ - université Lille 1 - CNRS**
Une usine, des métiers, des archives : récit d'expériences de terrain
Comment écrire un livre de famille
- 27 - Roger Nougaret, responsable Mécénat et Archives historiques**
Crédit Agricole, SA
Le salariat bancaire
- 28 - Philippe Marchand**
Instituteurs et institutrices 1789-1940
- 29 - Jacques Plady, agent des douanes retraité, responsable du musée des pays frontaliers de Godewaersvelde**
Douaniers et fraudeurs
- 30 - Hervé Leweurs, PR en histoire moderne Université de Lille 3**
Gratte-papiers : avocats, notaires
Histoire des couteliers de Thiers
- 31 - Alain Rossi, président du cercle de l'Auvergne et du Velay**
Henri Ponchon, vice-président du Cercle de l'Auvergne et du Velay (Puy-de-Dôme) 1860-1960
- 33 - Raymond Poulain, cercles 45 et 92 :**
Les recherches généalogiques relatives au personnel de la poste : receveurs et commis
- 34 - Rosine Cleyet-Michaud, directrice des A.D. du Nord**
la base Bora : Archives privées

PLUS :

Quelques communications en attente de validation du Comité Scientifique.

XXI^e CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE
LILLE du 2 au 4 juin 2011



Chroniques du Livradois-Forez



CHRONIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ - N° 73

par Henri PONCHON (cghav - 62)

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'AUTOMNE 2010

Pluie et brouillard en ce début de matinée du 26 septembre 2010 pour la 28^e édition de notre réunion Livradois-Forez tenue à Augerolles, sans compter un thermomètre plus qu'automnal. Et malgré ces conditions météorologiques peu engageantes, cela n'avait pas découragé quelques 90 personnes à venir dans ma commune de naissance.

La municipalité d'Augerolles avait mis à notre disposition les deux grandes pièces de la salle polyvalente, l'une pour la réunion, l'autre pour le repas préparé par Jean-Louis FAFOURNOUX, restaurateur réputé (du restaurant Les Chênes à Augerolles – une bonne étape).

Le maire n'ayant pu être présent, il avait délégué une de ses adjointes, Mme Comte, pour nous accueillir ; elle assistera à l'intégralité de la journée.



Une salle attentive

Cette année, avait été organisée une petite exposition pour les participants et aussi pour les habitants d'Augerolles et des environs qui étaient la bienvenue toute l'après-midi. Des documents sur l'histoire d'Augerolles, d'anciennes photos, des généalogies de familles locales étaient présentées. Renée DESSAGNE, Olivier CORBET, Roland LACOUR m'avaient aidé à bâtir un ensemble accueillant. Il me semble que cela a intéressé les participants et les visiteurs ; une expérience à renouveler.

Le souvenir d'André CHADEBOST qui nous a quitté tout récemment, a été rappelé ; son épouse, Andrée CHADEBOST avait tenu à être présente. Nous évoquons sa mémoire par ailleurs dans ce numéro.

Comme d'habitude, la matinée fut consacrée aux informations sur la marche du CGHAV, aux travaux en cours, à un point par Marie-françoise BRUNEL sur les tables, à la présentation des nouveaux participants, à répondre aux questions et remarques. Le temps passait trop vite.

L'après-midi fut le temps des échanges directs d'information par petits groupes entre ceux qui travaillent sur les mêmes familles ou sujets. Si j'en crois l'animation qui avait dans la salle et les commentaires d'après journée, l'objectif a été parfaitement atteint et les nouveaux ne regrettèrent en rien leur venue.

Centres d'intérêts des nouveaux participants :

François BONCHE : La Chapelle-Agnon, St-Amant-Roche-Savine, Bertignat, Job ; familles DAILLOUX, FOURNET, COSTILHE, POURRAT, CLAUSTRE...

Yvette CHAUTARD : Auzelles, Brousse, Cunlhat, St-Dier-d'Auvergne, Domaize ; familles : CHAUTARD, POINTUD, FAYET, ECHALLIER...

Christian BONNOT : Olmet et les familles de meuniers du moulin de la Faye : TAILLANDIER, DUFOUR, GENEST, BOURNIER. Il recherche tous renseignements sur l'origine de ces moulins.

Jean-Claude VERDIER-GORCIAS : Marat, Augerolles, Bertignat ; familles COSTE, TAILLANDIER, VERDIER-GORCIAS, DARROT, BOY, BURIAS, ROURE, GOUTTEBEL, MARRET...

Laurence RODET : Augerolles, Bort-l'Etang, Courpière, Marat, Noirétable, Vodable... ; et une très longue liste de familles.

Suzanne BADUEL : Marat ; famille CHABRIER.

Georgette SANTIN : Marat ; familles MEGEASSOLLE, BON.



Méthodes et sources



BIBLIOGRAPHIE

par Henri PONCHON (cghav – 62)

Lu pour vous

Histoire du couteau de Laguiole, par Christian LEMASSON, ethnographe, 200 pages abondamment illustrées, 2010, aux Editions de la Montmarie (maintenant Editions des Monts d'Auvergne), 35 €

L'histoire d'un couteau mythique de Laguiole à Thiers et retour. Si ce couteau est bien né à Laguiole dans les années 1820/25, c'est Thiers qui pendant une bonne partie du XX^e siècle en assura sa pérennité. Comme l'écrit l'auteur « La première partie du XX^e siècle verra à la fois l'apothéose et la quasi disparition de la fabrication du couteau de Laguiole dans son berceau de naissance. » avec les couteliers, CALMELS, PAGES, GLAIZE.

Dès 1868, les Thiernois s'étaient intéressés à la fabrication du laguiole et RODDIER-FAUCHERY dépose le premier le nom de laguiole comme marque de coutellerie auprès du tribunal de commerce de Thiers. Les innovations techniques nombreuses vont s'en suivre. Parmi les principaux fabricants thiernois : POYET-SIVET au travers de sa marque « au heurtor de porte », les BESSET dont l'atelier était situé place St-Genès, SAUZEDE-ANGELY connue sous le nom de « 55 », THERIAS à Membrun et sa marque « 73 Therias au Crocus ». L'histoire de chacun est détaillée dans l'ouvrage.

Enfin, citons Nicolas CROCOMBETTE (1863-1955), un grand artiste du laguiole, honoré par de nombreux prix, dont les réalisations peuvent aller à Drouot jusqu'à 8000 euros. C'est seulement à partir des années 1985/90 que va renaître à Laguiole la fabrication de ce couteau avec l'aide du designer Philippe STARCK.

Un beau livre à vous offrir.

Notes et documents pour servir à l'histoire du Livradois, par Lucien DROUOT, Tome XIII, 2010, 196 p. avec index, publication du GRAHLF à Ambert, format A4.

Année après année, Lucien DROUOT propose la transcription de documents anciens, pour la plupart relatifs à l'arrondissement d'Ambert et dont la quasi-totalité est inaccessible à nous autres généalogistes.

Dans ce tome XIII, un important dossier (83 pages) sur la famille de VERTOLAYE depuis ses origines vers le XI^e siècle jusqu'à son extinction à la fin du XVII^e siècle.

Egalement, un arrêt du parlement de Paris de 1541 et des transactions passées entre le prieur d'Ambert et Chaumont et les paroissiens possessionnés hors les murs d'Ambert avec de nombreux détails sur leurs biens, avec certaines filiations permettant un lien avec les registres de BMS conservés (80 pages).

On nous signale

Brioude au temps des Carolingiens, : actes du colloque international organisé par la ville de Brioude, 13-15 septembre 2007, éd. Soc. acad. du Puy et de la Haute-Loire, 450 p., 33 € (diffusion : Almanach de Brioude, rue de la Ganivelle, 43 100 Brioude)

Avec l'annonce d'un nouveau colloque « Brioude aux temps féodaux » pour les 15/17 juin 2011 (04 7174 5600)

Notaires royaux de Moulins au XVI^e siècle, ouvrage édité par le Cercle Généalogique et Héraldique du Bourbonnais, tome I, 280 pages, 32 €

Thiers, les industries sur la Durolle vers 1500, André KRISTOS, Ed. A. Kristos, 2010, 35 p, 10 €

Cette étude fait l'inventaire des industries présentes sur la Durolle vers 1500 d'après les terriers (XV-XVI^e siècles). De nombreuses illustrations permettent de retrouver les vestiges de ces industries parfois encore visibles : usines, roues, écluses, pavés, ponts...

Del cap de la Rocanegra... au fil des souvenirs quatre générations de musiciens d'Auvergne, de Pierre LADONNE, Ed. AMTA, 2010, 224 p. Accompagné d'un CD de 24 titres, (www.amta.fr)

Ce livre, publié par l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA), est le roman autobiographique de quatre générations de joueurs de cabrette d'Auvergne. Pierre LADONNE, troisième du nom, né en 1931, déroule la vie artistique d'une lignée de quatre musiciens, issus du canton de Pierrefort dans le Cantal et de la colonie auvergnate de Paris. Il nous fait partager leur quotidien et leur parcours initiatique nourris de mélodies des plus grands joueurs de cornemuse de l'époque (Antoine BOUSCATEL, Victor ALLARD...).

Vie et métiers d'autrefois

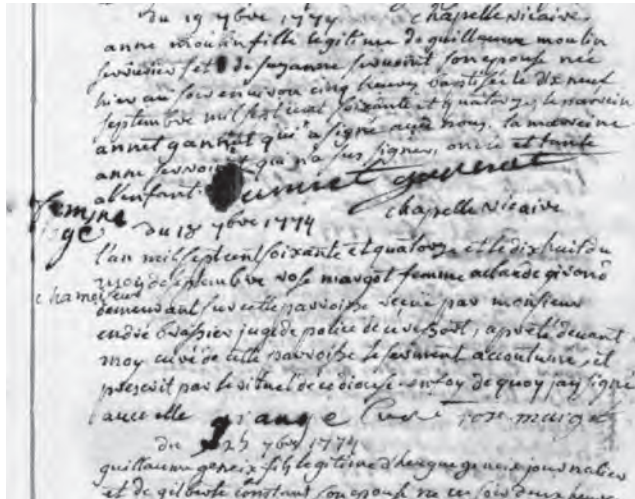


ÊTRE SAGE-FEMME AU XVIII^e SIÈCLE

par Hélène LOCHEY (cghav-2018)

Le dépouillement des registres paroissiaux de Maringues (63 210) m'a fait découvrir un acte concernant l'une de mes aïeules :

Rose MARGOT qui a prêté « le serment accoutumé » des sages-femmes devant le curé du lieu, après avoir été reçue par M. André BRASSIER juge de police.



« Femme sage - du 18 septembre 1774.

L'an 1774 et le 18 du mois de septembre Rose MARGOT femme à Claude GIRON

chamoiseur demeurant sur cette paroisse reçue par monsieur André BRASSIER juge de police de ce ressort, a prêté devant moy curé de cette paroisse le serment accoutumé, et prescrit par le rituel de ce diocèse en foy de quoy j'ay signé avec elle. » 2 signatures : GRANGE, curé – Rose MARGOT (AD 63 – Maringues - registres de 1769/1775 – vue n° 159/295)

La découverte de cet acte m'a amenée à me poser plusieurs questions : A quelles occasions parle-t-on des sages-femmes dans les registres paroissiaux ? Quel est le véritable rôle d'une sage-femme compte-tenu des connaissances médicales de l'époque ? De quel serment s'agit-il ? Quel est ce rituel diocésain ? Pourquoi être reçue par un juge de police ?

A quelles occasions parle-t-on des sages-femmes dans les registres paroissiaux ?

Pour répondre à cette première question, voici quelques actes glanés dans les registres :

« Aujourd'hui 27/5/1762 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant ondoyé à la maison à cause de danger de mort par Marie FORGERET sage femme de cette ville, né ce matin en légitime mariage de Claude GIRON charretier et de Rose MARGOT son épouse, iceluy enfant décédé l'instant après ont été témoins de sa sépulture... » (AD 63 Maringues registres numérisés 1762/1768 – vue 206).

« Aujourd'hui 14/9/1756 a été inhumé dans le cimetière de l'église un enfant mâle d'Alexandre GANNAT et de Marie ROUGIER son épouse, né cette nuit et ondoyé sur le champ à cause de danger par Marie BORT sage femme et mort d'abord. Après ont été témoins de sa sépulture... » (AD 63 Maringues- registres numérisés 1755/1761 – vue 264).

« Du 31/12/1778, Anne TIXIER fille naturelle d'André TIXIER et d'Antoinette PÉLISSIER à ce que nous a dit Marie FORGERET femme sage nous a déclaré être vray, née mardy dernier le 27/12/1778. Le parrain Louis ROUSSEL la marraine Anne MIGROS qui n'ont scu signer. » (AD63 Maringues registres numérisés 1776/1781 – vue 99.)

Ce sont les actes que nous rencontrons le plus souvent mais nous verrons plus loin que d'autres actes nous permettent de répondre aux autres questions.

Dès à présent nous pouvons dire que le rôle le plus habituel de la sage-femme est

- d'aider et assister à l'accouchement,
- d'ondoyer l'enfant en cas de nécessité,
- de témoigner (« déclarer être vrai ») de ce qu'elle sait au sujet de l'enfant né (voir le 3^e acte).

Quel est le véritable rôle d'une sage-femme, compte-tenu des connaissances médicales de l'époque ?

En ce qui concerne plus particulièrement l'Auvergne, nous disposons du témoignage d'un Jésuite érudit : Pierre Jean-Baptiste LEGRAND d'AUSSY (1737/1800) qui note ses précieuses observations lors d'un voyage fait à la veille de la Révolution : « Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne » (Paris an III de la République). En voici un extrait :

...« L'art des accouchements est totalement inconnu en Auvergne ; et il est impossible de dire combien, annuellement, d'enfants et de mères sont estropiés et blessés par l'ignorance

des matrones. *Quand je dis matrones, je me trompe. Des quinze anciennes subdélégations, il y en avait dix qui n'en possédaient point une seule. Les services de l'accouchement s'y font de voisine à voisine; ou c'est une femme du village qui, adoptant cette profession comme elle en prendrait une autre, l'exerce au dépens de qui il appartient. Je sais là-dessus, des détails qui font frissonner. Dans les cinq autres subdélégations, l'instruction n'était guère plus considérable; et peut-être, parmi les prétendues sages-femmes qu'on y voit, n'y en avait-il pas quatre qui aient suivi un cours d'accouchements et subi un examen dans les écoles publiques.*

Ce n'est qu'en cas d'enfitements laborieux qu'on appelle un chirurgien; encore souvent la pauvreté empêche-t-elle d'employer cette ressource. »...

Bien triste constatation!!!

Pourtant les matrones ou sages-femmes existent dans chaque village comme en témoigne la lecture de nos registres paroissiaux.

En effet, l'évêque du lieu fait obligation à chaque paroisse de nommer une sage-femme, directement placée sous la surveillance du curé.

Lors de l'inspection de son église par ses supérieurs, le prêtre assure habituellement que sa paroisse possède une matrone « suffisamment instruite », en réalité la plupart sont analphabètes et sont incapables de signer les registres. Sage-femme choisie en premier, et compte-tenu de la formidable mortalité infantile, pour ses capacités « spirituelles » c'est-à-dire qu'elles ont prêté le serment requis par le diocèse et qu'elles savent ondoyer un nouveau-né en péril de mort.

Ondoyer est une nécessité, afin d'éviter à l'enfant d'errer dans les limbes sans espoir de rejoindre le Paradis.

Ondoyer, c'est-à-dire répandre de l'eau bénite sur la tête de l'enfant ou sur la partie que l'enfant « mal sorti » présente (!) en prononçant clairement et distinctement ces paroles :

« *Enfant, je te baptise, au nom du père et du Fils et du Saint Esprit* ».

Si l'on peut voir le sexe de l'enfant, il est indiqué par la suite dans l'acte enregistré des B.M.S.

Si l'on n'a pas de signes bien certains que l'enfant soit vivant, on y ajoute ces mots :

« *Si tu es vivant* ».

Si c'est un enfant monstrueux, ou un embryon peu développé, on donne également l'ondoisement mais « sous conditions » et en disant alors :

« *Si tu es capable de Baptême, je te baptise... etc.* »

Il en est de même si l'enfant paraît mort au moment de sa sortie ; et le seul cas qu'on doive s'en dispenser, est celui où la pourriture ne laisse aucun doute sur sa mort.

Les conseils ci-dessus sont ceux donnés par un célèbre médecin accoucheur et professeur d'obstétrique à la Maternité de Port-Royal de Paris: Jean Louis BAUDELOCQUE (1745-1810) dans ses ouvrages écrits en 1781 et 1787: « *L'art des accouchements* » « *Principes sur l'Art des accouchements* ».

Pour être habilitées par l'Église à exercer la fonction d'accoucheuse, il suffit que les matrones soient irréprochables sur le plan des mœurs et de la religion, qu'elles sachent distinguer un enfant viable d'un enfant mort ou monstrueux ; qu'elles soient capables de faire le signe de croix en récitant les paroles nécessaires et adéquates.

Ainsi l'âme de l'enfant sera sauvée.

De quel serment s'agit-il ? – Quel rituel diocésain ?

Mon aïeule Rose MARGOT savait signer et avait « prêté serment » devant le curé Grange. En quoi consistait ce serment ?

Selon le Rituel du diocèse de Clermont-Ferrand de 1733 prôné par Monseigneur Massillon, la future sage-femme se met à genoux devant le curé, assis et couvert, et jure devant Dieu s'engager à assister les futures mères dans leurs couches, à faire appel au chirurgien en cas de besoin, à proscrire tout recours à la superstition et à ne point dévoiler les secrets de famille qu'elle serait amenée à connaître.

Quittons quelque peu l'Auvergne pour le pays de Buch (Gascogne) et écoutons le curé Bertruc nous raconter comment au début du XVIII^e siècle se faisait l'élection d'une sage-femme :

« *Le curé rassemblait dans l'église, les plus vertueuses femmes de la paroisse, et après leur avoir montré l'importance de ce choix, il les pria de choisir celle qu'elles croyaient en conscience, la plus propre à cette fonction.*

Elle devait savoir baptiser, garder le secret des familles, être adroite pour ménager la vie et le salut des mères et des enfants. Elle devait être exempte de tout soupçon d'hérésie, maléfice et superstition, exemplaire dans sa vie et dans ses mœurs ».

Le plus souvent il était fait appel à une veuve d'âge mûr d'excellente réputation ou à une femme ayant eu plusieurs enfants et respectée par tout le village. La nouvelle élue prêtait ensuite serment dans les conditions suivantes :

« *Vous jurez, lui disait le curé, et promettez à Dieu, votre Créateur, en présence du Saint Autel, de vous acquitter avec toute la précaution, la diligence et la fidélité qui vous sera possible, de la charge que vous entretenez, d'assister dans les couches, les femmes enceintes de cette paroisse, pauvres et riches, qui auront recours à vous. Vous promettez aussi d'user, dans les périls imminents du conseil et de l'aide des médecins et chirurgiens et des autres femmes expérimentées dans cette fonction et de ne point révéler les secrets de famille, ni des personnes que vous assisterez. Vous promettez enfin de ne rien faire, ni consentir par promesse, par menace ou par quelque autre motif, qu'on fasse quoique ce soit qui puisse nuire à la santé de la mère ou de l'enfant.*

Vous le jurez et promettez ainsi ? »

Et la sage-femme à genoux, la main droite sur le Livre des Évangiles répondait: « *Oui, Monsieur, je le jure devant Dieu et le promets sur les Saints Évangiles que je touche* ».

Existe-t-il une formation médicale des sages-femmes ?

Revenons en Auvergne, dans les registres de Cébazat à la date du 7 décembre 1728 :

« *Serment juré par Marie SANNEYRE femme à Claude JAPILLE.*

Marie SANNEYRE est reçue à la fonction d'accoucheuse ou femme-sage après avoir été examinée par Mre Jean BRUNIN chirurgien juré de la paroisse et par Melle Huguette BOURDIGE, Mme Jeanne FREZET, femme à Nicolas FLEURY et autres à ce entendues et après le certificat de la Dame NOLLAS de Clermont qui a fait plusieurs leçons à la dite SANNEYRE, nous luy avons fait de notre part les questions qu'elle doit savoir pour s'en acquitter dignement et l'avons trouvée propre pour exercer cette fonction et avant de l'admettre nous luy avons fait prêter le serment en ce cas requis en la forme habituelle ».

Par un édit royal de septembre 1723, sont organisés les statuts des chirurgiens et à cette occasion il est indiqué que les sages-femmes devront obtenir du curé et du juge du lieu, un certificat de bonne conduite et mœurs, passer un examen et payer les examinateurs (lieutenant du premier chirurgien, greffier, médecin).

Voulant en savoir plus sur cet « examen devant un chirurgien juré de la paroisse », j'ai visité le site de l'ordre des sages-femmes et dans le chapitre « Historique de la profession » (www.ordre-sages-femmes.fr/grand_public/histo/gphistoriqu1.htm) voici ce que l'on peut découvrir :

« ... C'est en 1660 que la communauté des sages-femmes est officiellement reconnue. Elle est agréée à la corporation des chirurgiens. Une grande mutation de la profession s'opère à partir de cette date.

Vers 1730, les Statuts et règlements corporatifs concernant tous les chirurgiens, auxquels les sages-femmes sont assimilées, s'appliquent désormais à celles-ci.

L'enseignement se structure. Son programme est désormais résolument obstétrical et médical. »

On passe de la sorte, très lentement, des « matrones » et leurs pratiques empiriques souvent superstitieuses aux « sages-femmes » ayant reçu une formation obstétricale.

Ainsi donc notre Marie SANNEYRE (acte ci-dessus) avait suivi une formation de cet ordre et avait été déclarée capable par le chirurgien Jean BRUNIN, après avoir vraisemblablement payé ce que de droit.

L'Auvergne peut s'enorgueillir d'avoir parmi ses enfants une sage-femme du XVIII^e siècle d'une compétence professionnelle remarquable, nourrie du Siècle des Lumières qui va bouleverser l'enseignement de l'obstétrique. Elle formera sur le territoire français plus de 3000 sages-femmes et chirurgiens en 25 ans et deviendra la première pédagogue de l'obstétrique.

Angélique-Marguerite Le Boursier Du COUDRAY (1714-1789) est née à Clermont-Ferrand, elle exerce la profession de sage-femme à Paris puis retourne dans son Auvergne natale.



Consciente de la carence « professionnelle » dramatique des matrones qui sévissent dans les campagnes, elle s'emploie à enseigner celles-ci, en faisant son tour de France, où grâce à ses dons pédagogiques, elle entreprend de donner des cours. Ses passages dans les grandes villes étaient annoncés par

l'Église et son enseignement pratique se faisait sur un mannequin qu'elle présentait chaque fois...

En 1759, elle publie un livre : « *Abrégé de l'Art des accouchements* » qu'elle fera illustrer de gravures en couleur.

Pour joindre la pratique à la théorie, Angélique-Marguerite Le Boursier du COUDRAY conçoit sa fameuse machine de démonstration.

LA « MACHINE » DE MADAME DE COUDRAY.

La « machine » est en réalité un mannequin servant à enseigner l'art des accouchements. La « machine », déposée en 1778, il en reste un unique exemplaire conservé et exposé au musée Flaubert et d'histoire de la Médecine, à Rouen. Elle comprend un mannequin représentant, en grandeur réelle, la partie inférieure du corps d'une femme, une poupée de la taille d'un nouveau-né et différents accessoires montrant, entre autres, l'anatomie de la femme, un fœtus à sept mois, des jumeaux.



Le mannequin de démonstration :

L'ensemble de confection artisanale est fait en toile et en peau, de couleur rose, rembourré de coton. Le mannequin de démonstration est représenté en grandeur nature et repose sur une armature en fer, en position gynécologique. Il s'ouvre dans sa partie supérieure pour positionner la poupée dans le ventre maternel. Il porte des orifices où coulisse tout un jeu de ficelles et de lanières permettant de simuler l'ampliation vaginale et la dilatation du périnée lors du passage de l'enfant et contribuant à montrer la dynamique de l'accouchement.

La radiographie a révélé que sous les étoffes, la soie et les rubans se cache une véritable structure osseuse : le bassin d'une jeune femme.

Au cours de la formation qui durait deux mois les élèves étaient invitées à s'exercer sur le mannequin. Cet enseignement pratique du « geste obstétrical » correspondait à la volonté de Madame Du COUDRAY de rendre ses leçons « palpables » puisqu'elles s'adressaient à des femmes de la campagne peu instruites, souvent illettrées, et des « esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens ».

Cette méthode ayant fait ses preuves elle reçoit du roi Louis XV, en 1767, un brevet l'autorisant à enseigner dans les différentes provinces du royaume.

Munie de ce Brevet, son tour de France obstétrical va durer jusqu'en 1783 sous le règne de Louis XVI.

B R E V E T

Qui autorise la Dame DUCOUDRAY, Maitresse Sage-Femme, à tenir des Cours d'instruction publique dans toutes les Provinces du Royaume.

*AU*jourd'hui, dix-huit Août mil sept cent soixante-sept, le Roi étant à Compiègne; Sa Majesté, toujours occupée du soin de donner à ses peuples les secours dont ils ont besoin, & principalement pour tout ce qui peut tendre à leur conservation; & bien informée de la science & de l'expérience que la Dame DUCOUDRAY, Sage-Femme, a acquise dans l'Art des Accouchements; voulant d'ailleurs la récompenser des soins infinis qu'elle s'est donnés pour pousser cet Art, si utile & si nécessaire, à un haut degré de perfection, Sa Majesté l'a nommée pour enseigner l'Art des Accouchements dans toute l'étendue de son Royaume; lui permet, à cet effet, d'y tenir des Cours publics & particuliers sur tout ce qui y a rapport, sans que, sous aucun prétexte, elle puisse y être troublée: Mande & ordonne en conséquence Sa Majesté, à tous Gouverneurs, Intendants, & Commissaires départis dans ses Provinces pour l'exécution de ses ordres, & à tous Magistrats & Juges qu'il appartiendra, de la protéger & de lui donner toute l'aide & assistance dont elle aura besoin; & afin de lui procurer tous les moyens de se transporter dans toutes les Provinces où elle sera utile, Sa Majesté veut

Et entend que tant qu'elle tiendra des Cours publics d'instructions, dans quelque lieu de son Royaume que ce soit, elle jouisse, par chacun an, de la somme de huit mille livres, qu'Elle lui accorde à titre de gratification annuelle; & lorsque l'âge & les infirmités ne lui permettront plus de tenir lesdits Cours, de trois mille livres seulement, pour lui faciliter les moyens de vivre dans sa retraite; lesquelles sommes lui seront payées, dans les cas susdits, à l'avenir, par chacun an, sa vie durant, par les Gardes de son Trésor Royal, présents & à venir, sur ses simples quittances, à compter, suivant les états & ordonnances qui en seront expédiés en vertu du présent Brevet, que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main, & fait contre-signer par moi Conseiller-Secrétaire d'Etat & de ses Commandements & Finances. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Brevet qui autorise la dame DUCOUDRAY, maîtresse sage-femme, à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du royaume, 18 août 1767. A.D.I.L., C 355.

C'est une femme de caractère, elle parle ainsi de l'accouchement:

... « En attendant le moment de délivrer la femme, on doit la consoler le plus affectueusement possible, son état douloureux y engage; mais il faut le faire avec un air de gaieté qui ne lui inspire aucune crainte de danger. Il faut éviter tous les chuchotements à l'oreille qui ne pourraient que l'inquiéter et lui faire craindre des suites fâcheuses. On doit lui parler de Dieu et l'engager à le remercier de l'avoir mise hors

de péril. Si elle recourt à des reliques, il faut lui représenter qu'elles seront tout aussi efficaces sur le lit voisin que si on les posait sur elle-même, ce qui pourrait la gêner... »

Cette pionnière a été une actrice importante du recul de la mortalité infantile. Des chirurgiens auvergnats formés par Mme Du Coudray vont transmettre cet enseignement.

C'est le cas du docteur BLANCHETON à Clermont, nommé par l'Intendant d'Auvergne. Dès 1761, il ouvre ses cours pour « apprendre gratuitement la théorie et la pratique de l'accouchement ».

Ce cours dure ordinairement trois mois. M. l'Intendant fait inviter les curés à procurer les futures sages-femmes et à les choisir parmi les femmes les plus intelligentes.

« On a constaté que dans les campagnes on répugne à cette profession si utile, on est par conséquent obligé de prendre des sujets parmi les plus bas du peuple pour la plupart et comme la misère ne leur permet pas de vivre pendant trois mois hors de leur maison, Monsieur l'Intendant leur a fait donner 3 sols par jours » (AD 63 – 1 c 104).

Pédagogue, Angélique-Marguerite, n'avait de cesse d'améliorer ses outils pédagogiques, créant de nouvelles planches illustrées dans ses manuels, ajoutant des détails réalistes à son mannequin: sang et eau mêlés.

Femme de caractère, mais pas naïve, cette aristocrate du cordon ombilical voyage entourée d'une véritable cour, financée par l'État, vendant manuels et mannequins, se heurtant à ses consœurs superstitieuses et aux médecins jaloux de sa royale protection.

Angélique-Marguerite meurt riche à 75 ans, sa tâche accomplie, la mortalité infantile étant en nette régression.

Mais, car il y a un mais, la généreuse idée se soldera par un échec relatif, excepté à Clermont-Ferrand où l'école se maintiendra par delà la Révolution (plus de 30 ans après son ouverture).

La vive opposition des chirurgiens alarmés par l'intrusion de la « maîtresse sage-femme » dans ce qu'ils estiment être leur domaine, bien que les apprentis-chirurgiens soient nombreux à fréquenter les cours d'obstétrique lancés par Madame du Coudray, va dénaturer l'idée de départ qui était de confier son savoir à des femmes.

En outre les interventions de l'Intendant d'Auvergne en faveur d'Angélique-Marguerite déplaisent et paraissent de despotiques empiètements dans un terrain qui ne lui appartient pas, d'intolérables dénis à la réglementation, laquelle place les accoucheuses sous l'autorité et le contrôle de la seule « communauté des chirurgiens ». Ces derniers, eux-mêmes méprisés par les médecins, n'entendent pas se faire damer le pion par des matrones (! !) Aussi ont-ils multiplié les cabales contre la maîtresse sage-femme et les procès contre ses élèves.

Les curés eux-mêmes ne se seraient guère souciés du recrutement des candidates sages-femmes comme cela leur était demandé.

Pendant près d'un quart de siècle, Madame du Coudray sera amenée à renouveler l'expérience auvergnate dans la plupart des provinces du royaume. Mais partout elle rencontrera les mêmes difficultés qu'en Auvergne. Seules les grandes villes bénéficieront véritablement de son apport.

Qu'ils usent de la persuasion ou de la contrainte, les gouvernements qui succéderont sous l'Ancien Régime se heurteront aux mêmes obstacles.

En 1860, soit un siècle après l'expérience de Madame du Coudray, six communes du Puy-de-Dôme sur dix demeurent dépourvues de sages-femmes qualifiées. (AD 63 – L 681 et 5811).

La médicalisation ne gagnera peu à peu l'ensemble de la population qu'entre les deux dernières guerres mondiales ! Cet exposé destiné à l'AGAM (Association Généalogique des Alpes-Maritimes) a été conçu grâce à de nombreux documents sources :

« Accoucher autrefois » par Guy CITERNE (BT2 pédagogie Freinet n° 139 - 1982)

« L'art d'accoucher réduit à ses principes » par Jean ASTRUC (1766, imprimerie P.G. Cavalier)

« Accoucheurs de campagne sous le Roi Soleil » par G. MAUQUEST de la MOTTE présenté par Jacques GELIS (Imago Paris 1989)

« Les sages-femmes d'Aubières » par Pierre BOURCHEIX (Racines Aubiétoises n° 62 - 2007)

« De la matrone à la sage-femme » par Jacqueline ROUSSET-NEVERS

(<http://shaapb.fre.fr/articles.php?Ing=fr&pg=514&ppt=1>)

« Historique de la profession de sage-femme »

(http://www.ordre-sages-femmes.fr/grand_public/historique1.htm)

« Biographie de Madame Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray »

(http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/du_coudray.hym)

« Archives départementales d'Indre et Loire »

(<http://archives.cg37.fr/Actualite.php?theme=3&idactualite=39>)

« L'acte du serment juré à Cébazat du 7/12/1728 » envoyé par Annie FRIER cghav 3065.

NAÎTRE ET SURVIVRE AU XVIII^e SIÈCLE - LA CROISADE D'ANGÉLIQUE

Jean-Louis MARSSET (cghav-2627)

L'ÉPOQUE

1760, Louis XV, qui fut le « Bien-aimé » règne personnellement depuis 1723 assisté de Choiseul. Le Contrôleur Général des finances est Jean Baptiste Bertin. L'Administration des provinces est assurée par les Intendants. En Auvergne Monseigneur de Ballainvilliers. En Bourgogne Jean-François Joly de Fleury l'a été de 1749 à 1761.

LA LETTRE AUX INTENDANTS¹

Clermont, 1^{er} août 1760

A Monsieur de Fleury, Intendant de Bourgogne.

Monsieur,

Monsieur le Contrôleur Général a souhaité que j'aie l'honneur de vous envoyer une copie du petit manuel que j'ai composé sur l'accouchement... J'y ai rassemblé tout ce qui est essentiel dans cet art, et le plus accessible possible à ceux qui sont le moins instruit de cette matière.

Les innombrables désastres causés par l'ignorance dans nos campagnes, que ma profession m'a donné l'occasion de constater, m'ont fait pitié...

Venue en Auvergne, j'y ai inventé une machine pour montrer la manière d'accoucher... Monsieur de Ballainvilliers m'a soutenu et ces premiers succès m'ont encouragée à présenter ma machine à la Cour et à l'Académie de chirurgie. Les avantages de cette invention leur apparurent immédiatement. L'Académie l'a approuvée et le Roi m'a accordé un brevet qui me permet d'enseigner dans tout le Royaume.

Monsieur de Ballainvilliers a souhaité être le premier à obtenir cette aide pour sa Province. Et j'ai été heureuse de porter mes premiers efforts sur la région où ma machine était née. Ce Magistrat dont le nom sera toujours béni par le peuple d'Auvergne créa un établissement pour rendre ces formations permanentes. Il fit installer une machine dans chacune des villes les plus importantes de la province; des chirurgiens zélés et compétents vinrent pendant quinze jours l'étudier avec moi et apprendre son utilisation; les machines leur ont été confiées et ils sont à leur tour maintenant commis pour instruire gratuitement, comme j'ai fait, les femmes

¹ Retraduction de la lettre citée dans « The King's midwife », car je n'ai pu trouver le texte original ni son destinataire réel...

du pays qui leur seront envoyées par les Sous-Délégués. En trois mois de cours une femme sans préjugé et qui n'a jamais eu la moindre connaissance de l'accouchement est suffisamment formée.

La pratique sur la machine et la démonstration de toutes les situations d'accouchement imaginables, là se trouve le principal mérite de cette invention. Un chirurgien ou une femme qui suivait les cours professés jusqu'à maintenant n'apprenait que la théorie et n'attendait de la réalité que des situations régulières ou du moins peu variées. Les cours à peine terminés, ces jeunes femmes et chirurgiens se précipitant pour profiter d'une profession qu'ils connaissent seulement superficiellement, se répandent dans les campagnes. Mais dès qu'une difficulté survient, ils sont absolument incompétents, et tant qu'une longue expérience ne les a pas instruits, ils sont les témoins ou la cause de beaucoup de malheurs dont le moins épouvantable est la mort de la mère ou de l'enfant et même de tous les deux. Rien n'est plus triste que la perte de l'usage d'un membre. Combien de malheureux semblent n'être nés que pour susciter la pitié d'un public impuissant à les soulager. Ces enfants auraient été utiles à la nation, et les mères n'auraient pas perdu leur fertilité dans la fleur de leur jeunesse; on apprend en peu de temps avec cette machine comment éviter de tels accidents.

Vous aimez les bonnes œuvres, Monsieur; faites-les pour l'amour de ces gens du peuple qui vous considèrent comme leur père. C'est votre préoccupation quotidienne, et pour vous y aider j'ai l'honneur de vous proposer une école comme celle que M. de Ballainvilliers a fondé en Auvergne. Monsieur le Contrôleur Général qui veille aux ressources de l'Etat et au développement des projets utiles au Roi, a approuvé toutes les dépenses qui ont été nécessaires.

Je me réjouis de pouvoir coopérer. Mon zèle m'a guidé dans cette voie et toutes ces raisons m'incitent à la poursuivre.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Le Boursier du Coudray

Qui est cette dame qui s'adresse à Monseigneur l'Intendant en l'appelant « Monsieur » et lui fait des recommandations ! Qui se dit « missionnée » par le Roi et soutenue par le Contrôleur Général de Finances...



Une maîtresse sage-femme d'extraction roturière, sage-femme sans doute, maîtresse femme certainement. Sur ce portrait qui figure en frontispice de son manuel elle a voulu apparaître imposante, pleine de vie et sûre d'elle.

UNE PRÉOCCUPATION DE TOUTE LA SOCIÉTÉ.

Pour faire surgir ce personnage, il fallait des circonstances bien particulières.

Le mythe de la dépopulation

Dans l'Histoire de la population française Jacques Dupâquier explique: Les dénombrements de population sont rares au XVIII^{ème} ce qui laisse le champ libre aux élucubrations sur la dépopulation de la France et du monde. Cette idée fut popularisée par Montesquieu dans les Lettres Persanes (1721) où il prête à Rhédi les propos suivants: « *Comment le monde est-il si peu peuplé en comparaison de ce qu'il était autrefois? Comment la nature a-t-elle pu perdre cette prodigieuse fécondité des premiers temps?... Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans cette sorte de chose, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur terre la cinquantième partie des hommes qui y étaient du temps de César. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours; et si cela continue, dans dix siècles elle ne sera qu'un désert* ».

Plus tard, le marquis de Mirabeau, dans son livre *L'Ami des Hommes, ou traité de la population* (1756), évoquait le dépeuplement sous les applaudissements des physiocrates. (Ces deux ouvrages ont été numérisés par Google)

Dans la propagation de ces idées, sans aucune recherche chiffrée de la réalité, il y avait évidemment une arrière pensée politique: la France est mal gouvernée... Si chacun avait la perspective de pouvoir nourrir une grande famille, la population croîtrait...

Au passage on peut noter que, plus tard, le constat de l'erreur et la mesure de la croissance réelle de la population fera apparaître le malthusianisme et de nos jours une autre alternative: « la décroissance ».

En 1740, Daniel Trudaine, alors intendant d'Auvergne, conseilla à l'intendant de Limoges, Tourny, d'utiliser la méthode du multiplicateur universel² dans sa généralité pour vérifier s'il y avait dépopulation des campagnes. En 1757, l'intendant La Michodière et son secrétaire Messance, tous deux persuadés que « *l'année commune des naissances doit être une règle sûre pour déterminer le nombre des habitants existant dans une province* », firent établir la statistique des baptêmes dans plusieurs paroisses des généralités de Riom, Lyon et Rouen. D'après des recensements partiels imités de ceux de Vauban, ils calculèrent le fameux « multiplicateur universel », et évaluèrent alors la population du royaume à 23 909 400 habitants.

Leurs *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, etc.*, parurent à Paris en 1766. (numérisé par Google)

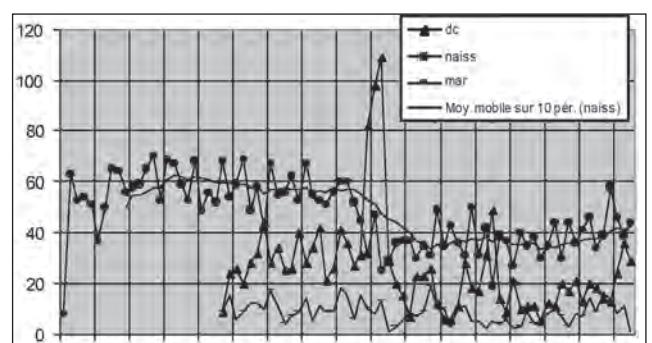
Les crises de 1693 et de 1709

Cette crainte est étayée par les hécatombes des guerres, des épidémies à l'échelle continentale (peste) et des disettes.

Un exemple: en 1693-94 la disette et les épidémies associées font disparaître 20 % de la population de la paroisse de Lavoûte - St Cirgues dans l'élection de Brioude en Auvergne. C'est le reflet de la plus grande partie de la France. En 1709, nouveau pic de mortalité qui retarde la récupération.

Mortalité de l'enfance à Lavoûte

Dans les registre paroissiaux de St Cirgues – Lavoûte,



l'enregistrement des décès ne commence qu'en 1671 et de cette date jusqu'en 1745, l'âge du défunt n'est que très rarement mentionné. Année par année on constate un nombre d'actes de décès près de 50 % inférieur à celui des naissances alors que l'effectif de la population n'augmente pas, ce qui

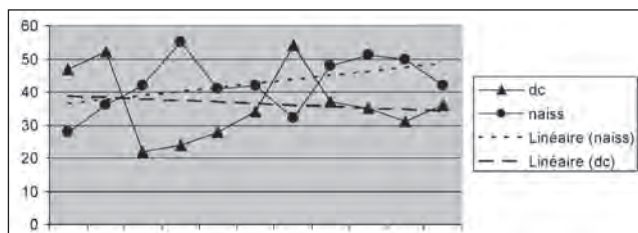
2 Cette méthode suppose qu'il existe un rapport constant entre le nombre annuel des naissances, et la population qui les a engendré. Cette hypothèse se vérifie en effet pour une région et une période, par exemple la population rurale de la France au XVII^e siècle...

laisse penser que le décès des enfants n'est pas enregistré et représente une part très importante. Cette constatation n'est d'ailleurs pas propre à Lavoûte.

« Des rapports des administrateurs, des curés, des médecins, hommes de terrain qui parcourent les campagnes et sont effrayés par le nombre impressionnant de décès d'enfants, conduisent à se demander si le nombre annuel de morts ne dépasse pas celui des naissances! »

A partir de 1745, l'âge au décès figure en général dans l'acte: sans doute une application tardive de la déclaration du Roy du 7 avril 1736 qui a largement complété les règles de tenue des registres paroissiaux pour les trois types d'acte; l'Article 10 précise notamment: « Dans les Actes de sépulture, il sera fait mention du jour du décès, du nom & qualité de la personne décédée, ce qui sera observé même à l'égard des enfants, de quelque âge que ce soit... ».

Une étude sur la période 1767 – 1778 soit 387 actes où l'âge est mentionné sur un total de 400, conduit au tableau ci-



dessus: 7 % des enfants meurent le jour de leur naissance. Il faut en ajouter 8 % de plus qui n'atteignent pas 1 semaine. Répartition par tranche d'âge de 10 ans (tranche 0 pour décès avant 10 ans etc.):

Âge au décès	Décès	Cumul	% décès
1 jour	26	26	7
1 semaine	34	60	15
1 mois	26	86	22
1 an	19	105	26
10 ans	73	178	45
plus	222	400	100

Comme le dit Pierre GOUBERT³, il faut 2 enfants pour faire 1 adulte !

Ces chiffres sont tout à fait comparables aux évaluations de Dupâquier qui donne 25 à 30 % de mortalité infantile (décès avant 1 an) et 50 à 60 % avant 10 ans.

La comparaison avec l'Angleterre et l'Espagne⁴ donne un léger avantage à l'Angleterre avec 12 à 15 % de mortalité infantile (meilleure hygiène? début de l'utilisation du forceps⁵), alors que l'Espagne reste au niveau de la France. Ici le nombre des décès n'a fait l'objet d'aucune correction pour tenir compte d'un sous enregistrement résiduel, les

3 Pierre GOUBERT et Louis HENRY, historiens « pères » de la démographie historique.

4 « Les Sociétés au XVII^e siècle », Annie Antoine et Cédric Michon, Presse Universitaire de Rennes.

5 Le forceps inventé par Pierre Chamberlan, un huguenot normand émigré en 1569, a longtemps été un secret de cette famille, mais commence à être utilisé en Angleterre vers 1735 alors qu'une démonstration malheureuse en 1670 devant François MAURICEAU, l'a condamné en France jusqu'à ce que André Levret y apporte des modifications importantes en 1747 provoquant alors un usage abusif. Baudelocque joua un rôle modérateur.

principales méthodes proposées⁶ se révélant sans fondement à Lavoûte sur la période considérée :

La répétition des prénoms dans une fratrie est souvent due au fait que le parrain ou la marraine sont frère ou sœur du baptisé et non par le décès d'un précédent porteur du prénom, et les actes de succession montrent encore des répétitions de prénom. L'intervalle des naissances apparaît court et régulier au sein de nombreuses familles, laissant penser que l'allaitement dure très peu dans ces familles ce qui empêche de conclure à un décès précoce de l'enfant lorsque la naissance suivante est rapprochée.

La seule méthode de correction resterait la reconstitution des familles et la prise en compte des déplacements des populations ce qui sort du cadre de cette courte étude.

Notons qu'il semble n'y avoir que peu de progrès à Lavoûte après les premiers cours d'accouchement donnés à Brioude: un état du 15 mars 1766 envoyé à l'Intendant, indique pourtant que deux chirurgiens et une sage femme de Lavoûte et d'autres sages femmes des paroisses voisines ont été formées

On peut penser que le conservatisme de la population empêche une nouvelle sage femme de s'installer et que les chirurgiens ne sont pas toujours appelés... Enfin dans de nombreux cas la pérennité des cours fût problématique.

On remarquera cependant que sur les 12 années prises en compte, on a 467 naissances pour 400 décès et que le nombre annuel de naissances (donc la population) augmente, montrant que les 67 décès « apparemment manquants » ne sont pas exclusivement dus à l'éventuel sous enregistrement dont on peut alors considérer qu'il ne modifie pas significativement les résultats.

On peut aussi traduire ce relevé par la courbe de l'espérance de vie⁷ qui donne l'âge moyen de décès de ceux qui ont déjà atteint un âge donné et le % de la population initiale qui atteint cet âge.

L'espérance de vie à la naissance (100 % de la population) est de 29 ans.

Une personne de 45 ans qui fait partie des 37 % survivants, peut espérer vivre jusqu'à 63 ans.

La vérité: crises frumentaires, guerres... mais récupération. Il n'en reste pas moins l'hémorragie de la mortalité infantile.

La dégénérescence de la race humaine

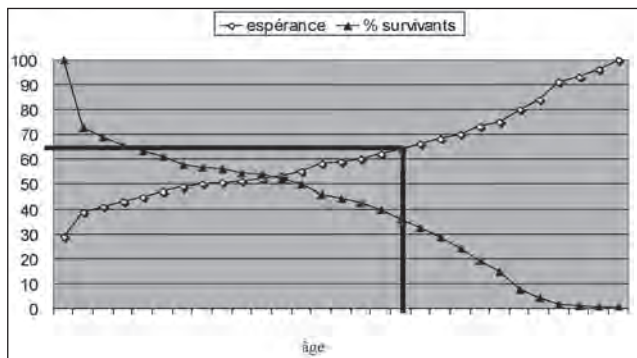
Le discours sur la dépopulation s'accompagne fréquemment d'un discours sur la dégénérescence de la race.

Des interprétations de la Bible ne faisaient-elles pas mourir nos ancêtres à plusieurs centaines d'années? Des ossements gigantesques retrouvés ne montraient-ils pas que l'espèce humaine avait rapetissé? En 1718 Nicolas Henrion, un érudit membre de l'Académie des Belles Lettres et agrégé à la Faculté de Droit, attribue à Adam 123 pieds 9 pouces, et à Eve 118 pieds, alors que Noé n'en mesure plus qu'une centaine et Abraham 27 ou 28...⁸

6 « Histoire de la population française ». T 2 p 222. Jacques Dupâquier. PUF.

7 Le calcul effectué ici n'est pas rigoureusement conforme à celui utilisé par l'INED qui comptabilise les âges de décès d'une population dont les membres sont nés la même année. Ici nous prenons en compte les âges des personnes décédées durant la période étudiée: le biais introduit est faible dans cette période où la mortalité varie peu.

8 Rapporté par l'Abbé Lambert dans « Histoire littéraire du siècle de Louis XIV ».



On croit aussi à l'hérédité des caractères acquis, ce qui conduira les plus extrémistes à préconiser la sélection... prémisses de l'eugénisme! En 1801 le médecin Louis Joseph Robert publie « Essai sur la mégalthropogénésie ou l'art de faire des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes » où il propose de créer deux Athénées, un pour les mâles l'autre pour les jeunes filles, pour éduquer des enfants soigneusement sélectionnés, et célébrer des mariages mégalthropogénésiques à l'issue de la formation. (L'admiratrice de Sacha Guitry poursuivait un tel objectif: « Ah, maître, si nous avions un enfant avec votre intelligence et ma beauté! Oh, madame, imaginez que ce soit l'inverse! »)

La politique « populationniste »

Le pouvoir royal va réagir à cette crainte de la dépopulation. Il est normal que la famille royale donne l'exemple: on verra une médaille célébrer le couple royal entouré de ses enfants, la reine mère symbole de fécondité. Une autre médaille fait connaître les mariages collectifs célébrés lors de la naissance d'enfants princiers, souvent accompagnés de dots.

Mais il s'agit d'abord de sauver l'enfant à sa naissance. Contrôleurs Généraux, Intendants et Prélats vont rivaliser d'imagination pour former les « matrones » ou les remplacer par des accoucheuses éduquées.

D'OU VIENT-ON ?

Les sages-femmes

Dans l'histoire la sage-femme est l'auxiliaire indispensable de la naissance. Autrefois, on l'appelait aussi matrone (ou ventrière), du mot latin mater, la mère, au sens de la femme ayant l'expérience de la maternité. Au XVI^e siècle elle n'avait aucune connaissance médicale.

Certaines se sont illustrées dans le crime.

En 1659 une enquête lancée à la mort de Melle de Guerchy suite à des manœuvres abortives de la femme Constantini, montra que des centaines de femmes s'étaient fait avorter avec la complicité de matrones de la capitale.

Catherine Monvoisin, dite la Voisin était à la fois sage-femme, avorteuse, devineresse et sorcière. Consultée par des personnes de haut rang, elle fut compromise dans l'affaire des Poisons, condamnée par la Chambre ardente et brûlée vive (22 février 1680).

D'auxiliaires supposées de la subversion, des avortements, des infanticides, des accouchements clandestins et des abandons, la sage femme devient, vers 1650, un instrument de la réforme catholique: elle était là surtout pour faire respecter les recommandations de l'église: le baptême

à tous prix⁹. Elle doit prêter serment de ne pas aider à l'avortement. Ce qui fait que le curé devait donner son accord à l'exercice de la sage-femme qui doit être mariée, avoir eu des enfants, et être bonne chrétienne et instruite de l'ondoïement.

Si tout se passe bien on portera tout de suite l'enfant au baptême.

Si des difficultés surviennent la matrone devrait appeler un chirurgien, mais il est souvent trop tard, et le chirurgien n'est guère plus compétent. Si l'enfant meurt sans baptême ou ondoïement, il ne peut entrer au paradis et errera dans les limbes où il sera privé de la vision de Dieu.

Il reste un dernier espoir: le « miracle du répit ».

Selon la croyance populaire en certaines provinces, le « répit » est, chez un enfant mort-né, un retour temporaire à la vie, le temps de lui conférer le baptême avant la mort définitive. Mais le répit n'est possible qu'en certains sanctuaires, le plus souvent consacrés à la Vierge (Notre-Dame de Pitié) dont l'intercession est nécessaire pour obtenir un miracle.

Pringy en Seine et Marne:

« Le vingt sixiesme octobre mil six cent soixante et deux, a esté apporté un enfant mort-né, de la paroisse de Nandi, fils de Etienne Colin et de Catherine Colas, par Marie Bourneant, et iceluy enfant exposé devant l'imaige de Ste Vierge, mère de N.S.J.Ch, dans la chappelle du prioré de Pringy; lequel par les prières de lad. Ste Vierge, a montré des signes de vie, comme de seigner par lune des narines et par le nombril; et s'est pris à jeter, par le vent de son souffle, une plume que l'on avait mise sur sa bouche; et ensuite, a esté, iceluy enfant, ondoyé par Claudine Vignier, sage-femme du dit Pringy; présents la dite Bourneant, Simonne Delacroix, veuve de feu Toussaint Tourbillon, Guy Delacroix, Marie Delacroix, qui me l'on attesté ce vingt sixsième octobre 1662, et est enterré dans le cimetièrè »

G. Prime curé

On doit citer également Avioth en Lorraine.

Dans des cas exceptionnels où la naissance se révèle impossible alors que l'enfant est vivant, le chirurgien tente, sur la demande du père, l'opération césarienne qui se termine invariablement à cette époque par la mort de la mère et fréquemment par celle de l'enfant. Il opère aussi lorsque la mère meurt pendant le travail.

Cependant dès 1560, les sages-femmes devaient suivre un enseignement et passer un examen devant les Maîtres Chirurgiens, ce qui ne garantissait pas mieux que les propres compétences de ces derniers, c'est à dire peu de chose: Ambroise Paré (1510-1590) n'est venu à la chirurgie qu'il a fait progresser, que par expérience sur les champs de bataille. Mais sur la naissance il publia notamment:

« Deux livres de chirurgie, de la génération de l'homme, & manière d'extraire les enfans hors du ventre de la mère, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux, & plus tost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent survenir ». (numérisation Google)

9 Quand l'accouchement était difficile et mettait en péril la vie de l'enfant, il ne fallait pas hésiter à baptiser sur le premier membre qui se présentait, la main par exemple. Mais comme on n'était pas sûr de la validité de ce baptême, il fallait le réitérer au cas où l'enfant naissait vivant: « Si tu non es baptizatus... ». Si l'accouchement se révélait trop difficile, on allait jusqu'à introduire de l'eau tiède avec la main ou une seringue afin de toucher l'enfant (ou au moins son enveloppe) en même temps qu'on prononçait les paroles sacramentelles. Ce qui n'empêchait pas ensuite un nouveau baptême sub conditione.

Il suffit d'en lire quelques pages pour comprendre que tout restait à découvrir dans ce domaine: il était certain que les os du bassin s'écartaient pour permettre le passage de l'enfant. Il recommandait par exemple de mettre sur le ventre de l'accouchée juste après la naissance, la peau d'un mouton noir fraîchement tué...

Les médecins qui méprisaient quelque peu les chirurgiens, n'intervenaient pas puisqu'il s'agissait d'interventions manuelles sur le corps humain. De plus leurs ouvrages et leur enseignement étaient en latin ce qui ne permettait pas la transmission du savoir à des femmes du peuple.

Louise Bourgeois (1564 – 1636)



Elle épousa en 1584 Martin Boursier (ou Bourcier), Maître Chirurgien aux armées du roi qui avait été l'élève d'Ambroise Paré. Sans ressource pendant les absences de son mari, elle passa l'examen de Maîtresse Sage Femme en 1598. Elle intervint dans la noblesse et fut la sage-femme de Marie de Médicis. La mort de Marie de Bourbon¹⁰ à la naissance de celle qui devint « La

grande Mademoiselle » déclencha une polémique alimentée par les chirurgiens, ce qui ruina sa réputation.

Elle avait eu l'idée de rédiger ses observations. Il existait déjà des ouvrages à l'usage des chirurgiens, mais elle fut la première à mettre en place un enseignement méthodique pour les sages-femmes, suivie en cela par François Mauriceau (1637-1704).

A partir de 1662 Louis XIV fit appeler le chirurgien Clément auprès de Madame de Montespan et de Madame la Dauphine. Le règne des accoucheurs, jusque là écartés pour des raisons de décence, commence. Mais nous sommes à Paris ou à Versailles: il faudra du temps pour pénétrer la France profonde.

Les chirurgiens

Rivalité barbiers/chirurgiens/médecins

Chirurgien ou barbier, la séparation entre les deux professions n'est pas toujours très nette. Le premier chirurgien de Saint Louis, Jean Pitard, va clarifier la situation en créant la confrérie de Saint Côme¹¹. Les chirurgiens dits « de robe longue » devront passer un examen devant leurs pairs avant d'exercer et seront dorénavant distincts des chirurgiens de « robe courte » ou barbiers auxquels ne sont confiées que de petites interventions, du moins en ville.

Le grand bouleversement pour l'art médical vient de la naissance de l'université.

Avec sa création au XIII^e siècle, les médecins prennent le pas, et pour longtemps, sur les chirurgiens; en effet, nul ne peut s'installer s'il n'a pas un diplôme de l'alma mater.

L'année 1724 voit cependant la consécration des chirurgiens, par lettres patentes données à Fontainebleau. Louis XV, sur sollicitation de son premier chirurgien Mareschal, établit cinq chaires de professeurs au collège de chirurgie.

¹⁰ Epouse de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

¹¹ Saint Côme né en Arabie, pratiquait la médecine en Cilicie, ainsi que son frère, Damien. Ils souffrirent ensemble le martyre sous Dioclétien, en 303 ou 310.

La 6^e chaire, celle des Accouchements, a été fondée en 1768 grâce à un legs de François Gigot de Lapeyronnie; y assistaient les élèves en chirurgie, les sages-femmes. Les démonstrateurs étaient choisis par le premier chirurgien du roi.

Guillaume Mauquest de La Motte (Valognes 1655-1737)

Il fit ses études médicales à Paris, et se livra surtout à la chirurgie, qu'il étudia pendant cinq ans à l'Hôtel-dieu. Après avoir obtenu le titre de docteur, il revint dans son pays natal, où il se livra, pendant plus de cinquante ans, à la pratique de la chirurgie et de l'obstétrique. Ce sont les résultats de sa longue expérience qui forment la plus grande partie des excellents ouvrages qu'il nous a laissés. Son *Traité d'accouchement*, un des meilleurs qui aient été publiés sur cette matière, eut plusieurs éditions. Il en fut de même de son *Traite de chirurgie*.

• *Dissertations sur la génération et la superfétation, suivies de réponse au livre intitulé « De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes et sur l'obligation aux mères de nourrir leurs enfans de leur propre lait »*, (Paris, in-8°, Laurent d'Houry, 1718)

• *Traité complet des accouchemens naturels, non naturels et contre nature, expliqué dans un grand nombre d'observations et de réflexions sur l'art d'accoucher... par le sieur Guillaume Mauquest de La Motte*, (Paris, 1715, in-4°) (wikimanche)

ANGÉLIQUE LE BOURSIER DU COUDRAY

A Paris

Il est plus facile d'être l'historien de Mme du Coudray que son biographe car elle a soigneusement caché sa vie privée au contraire de sa vie publique. Il nous manquera donc tout cet aspect personnel pour comprendre ses motivations profondes que nous ne pourrons qu'imaginer à travers son action. « *the King's Midwife* »

Le diplôme



Angélique-Marguerite Le Boursier est peut-être née en 1712 à Clermont-Ferrand (d'autres sources indiquent Paris en 1714!). En 1737 elle se rend à Paris pour préparer le diplôme de sage-femme.

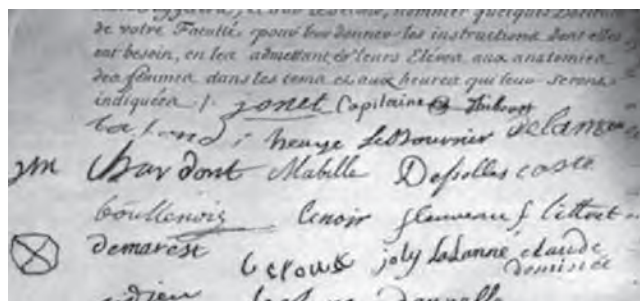
Le 22 février 1740, un clerc a noté dans le registre de la cour du Châtelet que Marguerite Boursier, majeure, est officiellement reçue « Maîtresse sage-femme de la ville et faubourgs de Paris ».

Elle vient d'achever ses trois ans d'apprentissage avec Anne Bairsin, et en septembre 1739 a passé ses examens de qualification à l'Université de Chirurgie. Une grosse dépense: 169 livres et 26 sols - et un redoutable examen devant un jury composé du premier chirurgien du roi, d'un certain nombre de chirurgiens de Paris, des doyens de la faculté de médecine et de l'école royale de chirurgie, de quatre sages-femmes jurées attachées au Châtelet...

Dès sa candidature et pendant 5 mois, la police a fait une enquête auprès du curé de sa paroisse, de ses voisins, des artisans de son quartier ou des professeurs de chirurgie et des docteurs de la faculté de médecine avec qui elle avait des contacts : la dame Boursier pratique la religion Catholique, elle mène une vie honnête et fait preuve de fidélité dans le service du roi et du public. Après ce rapport favorable, elle doit simplement « prêter le serment dans ce cas requis par les statuts de 1699 » pour être légalement reconnue Sage-femme de Paris.

Elle promet notamment de ne pas se rendre complice d'avortement, d'ondoyer l'enfant en cas de danger de mort, de faire appel au chirurgien lorsque les difficultés dépassent ses compétences, de ne pas trahir les secrets de famille...

Le premier lundi de chaque mois, toutes les sages-femmes jurées comme les chirurgiens, vont assister à l'office à l'église St. Côme, puis visitent les femmes pauvres handicapées par grossesses présentes ou passées. À côté de l'église un cimetière entouré par des ossuaires et au-delà du cimetière l'école de chirurgie, familièrement connue aussi comme « St. Côme ». Les morts sont déposés dans une fosse commune qui reste ouverte tant qu'elle n'est



pas pleine. Souvent les corps et les os sont utilisés par les étudiants en chirurgie. Pendant des siècles les malades se sont rassemblés ici le premier lundi de chaque mois pour être examinés gratuitement.

A Paris, Marguerite va faire preuve de son savoir faire pendant une quinzaine d'années.

Elle y est rapidement connue. Ayant souffert du mépris de la corporation des chirurgiens qui n'admettent même pas les élèves sage femme à leurs cours d'anatomie malgré une déclaration de 1664, elle signe une nouvelle pétition pour y remédier : sa signature suit celles des quatre maîtresses jurées Sages-femmes de Paris qui administrent leurs affaires selon les statuts de la profession qui leur ont été accordés en 1699.

Les apprenties « the King's Midwife »

Le 22 janvier 1751 Marguerite Le Boursier, comme la plupart de ses consœurs, prend une « apprentie ». Le contrat qu'elle passe devant notaire, pourtant très détaillé, n'indique pas qu'elle est mariée alors qu'il mentionne que l'apprentie, Madeleine Françoise Templier, est veuve du boulanger Fourcy. L'apprentie payera 300 £ pour trois ans d'apprentissage durant lesquels elle suivra pas à pas la Maîtresse sage femme. En général ces contrats d'apprentissage s'étendent largement sur les devoirs réciproques des contractantes et souvent la Maîtresse sage femme prend matériellement en charge son élève, comme le ferait une mère.

Cette possibilité de formation est plus coûteuse que celle offerte par l'Hôtel Dieu, où les arrêts du Parlement des 29 mars et 5 mai 1732 imposent aux chirurgiens de

Saint Côme d'appeler les sages femmes et apprenties de l'Hôtel Dieu lors des dissections de corps de femme. Malheureusement le nombre de place y est très limité.

Les accouchements discrets

Quelques sages femmes accueillent chez elles des futures mères dont la grossesse et l'accouchement doit rester secret. Pour leurs familles, elles sont parties « à la campagne ». Elles sont « cloîtrées » dans leur chambre, n'ayant de contacts qu'avec la Maîtresse sage femme ou son apprentie. Le bébé sera présenté au baptême par la sage femme (ce qui éclaire tout de suite le Curé !) et ensuite confié à une nourrice avec tout les risques que cela comporte à cette époque, c'est-à-dire huit décès sur dix enfants. Cette discrétion est évidemment une importante source de revenus pour la sage femme !

Le Marais, où vit Angélique, est un quartier habité par la noblesse et les magistrats. Il est probable qu'elle est installée là pour connaître quelques voisins en vue et puissants, dont l'aide deviendra bientôt importante pour elle.

Elle fréquente aussi les chirurgiens Morand et Verdier en assistant à leurs cours d'anatomie pour des sages-femmes à St. Côme.

Frère Côme



Mais le contact le plus important de Marguerite Le Boursier des années de Paris est le lithotomiste Jean Baseilhac, plus connu sous le nom de Frère Côme, car ce chirurgien célèbre devint moine en 1729. Originaire Tarbes, il a conçu ou perfectionné de nouvelles techniques pour les opérations de la pierre et de la cataracte, ce qui l'a introduit dans les milieux aisés donc aussi à la

Cour. Homme expansif et généreux, il s'est consacré à la guérison des pauvres, pour qui il a fondé un certain nombre de cliniques médicales gratuites.

Frère Côme réalise aussi le besoin désespéré de bonnes sages-femmes dans les provinces. Une enquête en 1729 y a révélé le triste état des pratiques d'accouchement. Un prêtre alarmiste près de Laon évalue que plus de 200,000 bébés mouraient chaque année. La monarchie a réagi et depuis 1735 l'Hôtel Dieu forme des sages-femmes de province. La venue à Paris constitue cependant un obstacle majeur et de toute façon la capacité de formation est dérisoire devant les besoins.

Il sera un appui constant pour Marguerite auprès du Contrôleur Général et du Roi.

DÉPART POUR L'Auvergne

Monsieur de Thiers

Un riche seigneur auvergnat philanthrope vient à Paris chercher quelqu'un pour instruire quelques femmes de paysans de ses domaines dans l'art de l'accouchement. Il ne peut envisager d'en envoyer étudier à l'Hôtel Dieu, car il estime que la situation est urgente. Lui et sa femme se renseignent. Frère Côme semble savoir que Le Boursier est

inquiète, qu'elle repasserait volontiers sa nouvelle apprentie à quelqu'un d'autre et prendrait la clef des champs. L'intrusion des chirurgiens dans l'espace professionnel de sages-femmes lui a déplu, mais il y a apparemment plus¹². Peut-être un drame privé connu de Frère Côme, quoique nous ne puissions pas en être sûr car toute sa correspondance avec la sage-femme est perdue. En tout cas, le moine dissuade le seigneur de chercher davantage.

Elle arrive précipitamment à Thiers le 1^{er} octobre 1751.

Une véritable cabale des chirurgiens locaux l'attend.

Cette rencontre avec l'hostilité flagrante est une nouvelle expérience pour elle. Elle se comporte avec dignité, disant à M. Merville l'intendant de monsieur de Thiers, que malgré tout cela elle est heureuse d'être loin du remue-ménage de Paris. Lui, désolé de l'accueil, supplie des autorités régionales de l'aider pour cette « étrangère, dont le mérite, l'esprit de charité et bon sens sont infiniment touchant ». Il contacte même l'Intendant d'Auvergne, s'excusant de l'inanité de ses efforts...

Maintenant « gagée » par M. de Thiers, Marguerite découvre le pire en parcourant la campagne et décide de former quelques matrones. C'est alors qu'elle comprend l'inutilité de la formation « académique » pour des femmes peu intellectuelles et quelquefois illettrées, et se lance dans la réalisation ou le perfectionnement d'un mannequin de démonstration dont l'idée lui a certainement été inspirée par les mannequins ou « fantômes » d'anatomie qu'elle a vu lors de ses études à Paris.

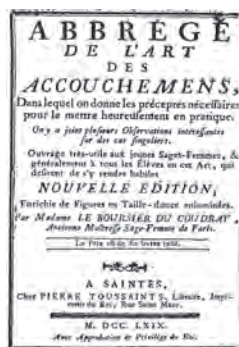
Clermont

Dès 1746, La Michodière, alors intendant d'Auvergne, préoccupé par la déplorable situation dans sa province, a fait venir de Paris des accoucheuses qualifiées. Deux fois déjà, sur la pression de leur époux qui ne trouvait pas de travail leur convenant, elles sont reparties. L'Intendant fait donc venir Marguerite Le Boursier à Clermont où elle obtient sa licence de sage femme auprès de la communauté des chirurgiens qui peuvent difficilement s'opposer à l'intendant.

Ce dernier appuie l'action « très habile et de bonne volonté » de celle qui consentait à quitter la capitale pour l'Auvergne : « Etablie à Clermont depuis deux ans environ, elle a imaginé une machine propre à apprendre aux femmes de la campagne une partie de l'art des accouchements ».

En 1759 elle écrit un manuel pratique d'accouchement illustré et perfectionne sa fameuse « machine » de démonstration.

C'est alors que Ballainvilliers qui succède à La Michodière, fait part au Contrôleur Général Bertin de la proposition de Madame du Coudray d'enseigner les accoucheuses auvergnates. Il soutient immédiatement l'entreprise. Ballainvilliers est d'autant plus sensible à ces problèmes que son épouse accouche en février 1759.



¹² En 1638 est fondée la « Maison de Couches de Paris » qui sera rattachée à l'Hôpital Général en 1670.

Une étude détaillée des entrées et sorties à la maison de la Couche entre 1747 et 1756 laisse soupçonner que l'établissement fut au centre d'un gigantesque trafic d'enfants que l'affaire de l'Hôpital général voulut masquer au public et aux autorités.

L'Intendant envoie alors des circulaires à chacun de ses subdélégués, d'autres aux échevins des villes concernées et enfin d'autres aux curés de toutes les paroisses.

La formation durait deux mois. Les élèves s'exerçaient sur le mannequin avant d'être confrontés aux cas réels sous la conduite de Madame Du Coudray. Cet enseignement pratique correspondait à sa volonté de rendre ses leçons concrètes puisqu'elle s'adressait à des femmes de la campagne peu instruites et « des esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens ».

L'intendant Ballainvilliers écrit à MM. les curés le 3 mai 1759, pour leur recommander les élèves formées par Mme le Boursier du Coudray. Naturellement pas plus qu'à Thiers, cela ne se passe sans heurts, mais Marguerite s'est habituée.

Le 9 juin 1759 M. Binon, curé de Plauzat, informe M. de Ballainvilliers que Marguerite Brunel, ancienne sage-femme de ce lieu, continue d'assister aux accouchements malgré les défenses qui lui ont été faites ; elle a organisé une cabale contre Jeanne Cureyras, la nouvelle accoucheuse envoyée par l'Intendant. L'Intendant et le bailli de Plauzat rédigent une ordonnance en faveur de Jeanne Cureyras. Cette dernière est poursuivie par les maîtres en chirurgie de Riom, qui prétendent avoir le privilège de donner des autorisations aux sages-femmes, ils lui demandent 500 £ d'amende pour n'avoir pas prêté le serment devant eux. Pendant ce temps Marguerite Brunel se fait recevoir par lesdits maîtres en chirurgie, et fait signifier défense à Jeanne Cureyras d'exercer à Plauzat !

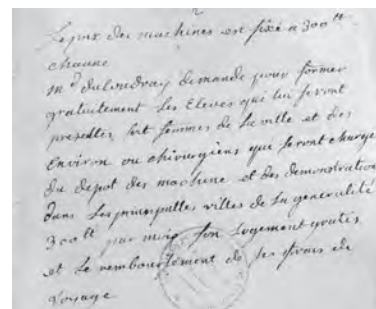
Malgré ces résistances l'Intendant fait installer des « machines » dans de nombreuses subdélégations où une délibération des consuls décide (ou entérine) le lieu de dépôt : M. Teyras de Granval subdélégué de Saint-Amant propose qu'elle soit déposée chez le sieur Laroche à Ambert et chez le sieur Bordenave chirurgien à Arlanc. Ce dernier n'a pu vaincre l'opposition de sa femme à venir s'établir à Ambert, mais il viendra deux jours par semaine donner les cours après s'être instruit à Clermont auprès de Madame du Coudray (23 avril 1760). A Aurillac c'est à l'Hôtel de Ville aux soins du sieur Cabanes que le subdélégué Antoine Pagès de Vixouse a placé la machine (30 juin 1760).

A Clermont c'est le sieur Blancheton. Pour Mauriac M. de Tournemire indique que la machine est confiée au sieur Lacroix, chirurgien à Pleaux. Il y a encore Thiers...

On peut souligner l'opportunisme de quelques chirurgiens qui voient là une belle occasion de s'approprier un domaine jusque là réservé à des femmes.

Tout cela n'est pas gratuit, la dame du Coudray veut valoriser son zèle...

Le prix des machines est fixé à 300 £ chacune Mme du Coudray demande pour former gratuitement les élèves qui lui seront présentées soit femmes de la ville et des environs ou chirurgiens qui seront chargés du dépôt des machines et des démonstrations dans les principales villes de la Généralité 300 £ par mois, son logement gratis et le remboursement de ses frais de voyage. (AD 63)



A Brioude

C'est Antoine Bourleyre, ancien chirurgien aide-major des Camps et des Armées du Roy¹³, qui fera les démonstrations, il a été formé à Clermont par la dame du Coudray elle-même.

Il faut d'abord de nombreux échanges de courrier entre Antoine Fabre, le premier Consul, le Subdélégué, monsieur de Montbrizet, et l'Intendant, et deux délibérations « houleuses » des habitants avant que ces derniers, et surtout les autres chirurgiens et médecins acceptent que la machine soit déposée chez le chirurgien Bourleyre.

Monsieur de Ballainvillier laisse percer son agacement le 30 juin 1760: « Je vous renvoie, Monsieur tous les papiers concernant le dépôt de la machine à Brioude, j'y ai reconnu l'esprit tracassier qui anime ces habitants. Je n'ai pas de représentation à écouter de leur part sur cet objet et je vous ai écrit de concerter avec M. Bourleyre quel seroit le lieu où l'on pourroit faire démonstration de la machine, il seroit bon que ce fut dans une salle autre que l'Hôtel de ville et l'Hôtel dieu afin de ne pas suivre cet objet de la délibération... ».

Le sieur Couguet, médecin, ne désarme pas écrit personnellement à l'Intendant pour justifier son opposition! « ...le sieur Bourleyre, jeune célibataire chez qui les apprenties sages femmes ne sauraient se rendre sans heurter la bienséance, et où les autres chirurgiens ne mettrons jamais les pieds... ». Ce qu'il ne dit pas c'est qu'il craint que cela donne à ce chirurgien un grand avantage sur ses confrères. Réponse cinglante de l'Intendant « ...Les personnes qui aiment véritablement le bien ne sacrifient point à une délicatesse déplacée et vont le chercher partout où il se trouve. »

Lors du premier cours en décembre 1760, Antoinette Pomerel, de Cougeac, « n'est pas en état de se soutenir à Brioude pendant les quatre jours par semaine qu'elle est obligée d'y rester », le Subdélégué lui fait donner deux livre

de gros pain chaque jour. A Saint Flour c'est le démonstrateur Grassal qui fournit le pain et la soupe à une élève (AD 63, C 1401 et 1403). Ce problème est récurrent: il sera partout nécessaire de supporter les frais de séjour des élèves.

L'intendant fit accorder 400 £ de gratification annuelle à Madame du Coudray.

Tous les ans un état détaillé des cours donnés par les démonstrateurs des villes de la province avec une appréciation sur leur compétences permettra à l'Intendant de leur attribuer une gratification. A Brioude « c'est un chirurgien très habile, son zèle pour les pauvres est très connu... il fait beaucoup de bien gratuitement... »

Nous connaissons le nombre de personnes formées pour certaines années. M. Bourleyre a eu 6 élèves en 1664, puis 4 chirurgiens et 4 femmes en 1665 il n'y en a pas eu en 1766 à cause de la misère, 4 en 1667... et sans donner la date il nous donne la liste de ses élèves :

Pierre Lamothe et Claude Dufour maîtres en chirurgie de Brioude, Jeanne Pascal de Brioude, Jean Vigier chirurgien de Lavoute-Chilhac, Pierre Berger chirurgien et Agnès Laporte de St Cirgues, Alix Chovalioux de St Just près Brioude, Anne Blanc d'Agat, Marie Mourailles de Lamotte, Marie Pomelette de Cougeac, Marie Roueyre et Catherine Fournelle de Chilhac, Marguerite Cellier d'Aubazat, Jeanne Chabrier de St Privat, Marguerite Promeyrat du Chambon de Cerzat, Jeanne Hugon dite la Sapetone d'Espetavy, Marie Faure de La Chomette, Marie Trioullier de St Ilpize.

Dans le reste de l'Auvergne

Les résultats sont en général bons, mais il y a des exceptions: à Thiers « le sieur Constant est habile, mais plus occupé de ses affaires et de la culture des biens qu'il a acquis que du bien public », à Aurillac avec le sieur Cabanes « cet établissement est fort utile et il arrive moins de malheurs, mais on fait

Noms des Villes et des Démonstrateurs	Nombre d'Élèves formés dans chaque P.C.D.	Observations sur les soins des Chirurgiens	Décision de Monsieur l'Intendant
Brioude de M. Bourleyre	4. chirurgiens 4. femmes	Le S ^r Bourleyre est zélé et intelligent M. l'Intendant lui a accordé 200 [£] en 1766. il avait instruit 6. élèves	200 [£]

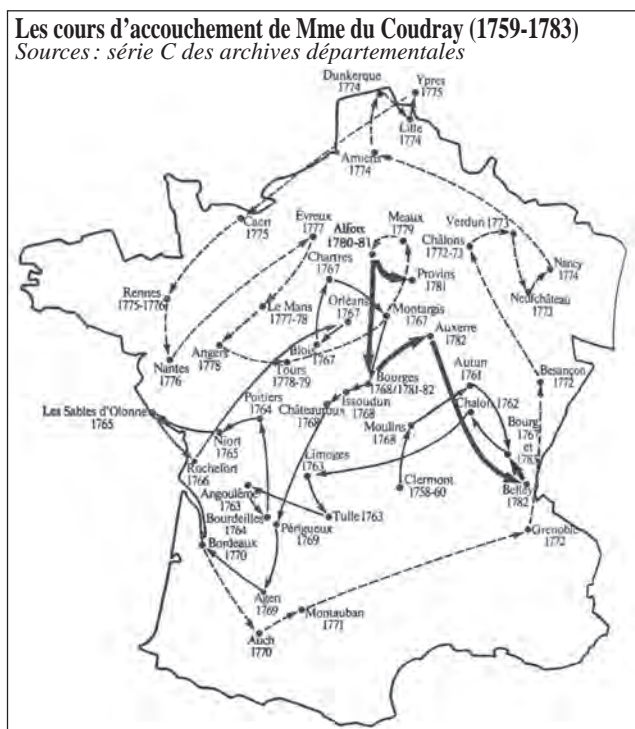
Handwritten text above the table: "année 1765. Clairinément donné par M^{rs} L... Subdélégué sur l'initiative de son école gratuite de démonstration en lart des accouchemens etc etc. Leson^{rs} ont été Expédiés les 25. et 26. may 1766. Soins que les Démonstrateurs se sont donnés pendant l'année 1765."

13 M. BOURLEYRE est maître en chirurgie de la ville de Brioude: en 1771 il interviendra à St Ilpize pour prendre des mesures contre une épidémie.

trop peu d'élève. Il n'en reste qu'une aux environs d'Aurillac, les autres sont mortes! ».

Sur l'état de situation, le subdélégué doit aussi proposer des améliorations. C'est le plus souvent à la difficulté de recrutement qu'il faut pallier: augmentation de l'aide aux élèves, exemption de taille ou de corvée pour le ménage des sages femmes qui ont été formées, relance des curés...

Le tour de France



Sa réussite en Auvergne est bientôt connue. Un brevet royal de Louis XV l'autorise à donner des cours dans tout le royaume. Les Contrôleurs Généraux successifs, particulièrement Bertin, soutiendront et piloteront le périple de la Dame; seul d'Ormesson sera plus réservé.

C'est à cette époque qu'elle écrit aux Intendants pour proposer ses services.

En retour l'Intendant d'Auvergne reçoit beaucoup de demandes d'information.

La venue d'Angélique du Coudray en Bas Limousin en 1763, inscrit ce pays parmi les régions pionnières dans le royaume. Turgot est à l'origine de ce passage. Cette rencontre pose la première pierre d'un édifice pédagogique jamais totalement délaissé par la suite.

Cependant le personnage de madame du Coudray a aussi son côté sombre. Turgot l'a bien dévoilé quand il écrit à l'Intendant de Bordeaux: « Vous trouverez sa personne assez ridicule par la haute estime qu'elle a d'elle-même, mais cela vous paraîtra probablement comme à moi fort indifférent, l'essentiel est qu'elle donne des leçons utiles, et je crois que les siennes le sont beaucoup ».

A Angoulême où elle intervient peu après, le subdélégué est encore plus sévère: « Elle a l'imagination tellement remplie de la supériorité de ses talents, qu'elle met souvent à l'épreuve la patience la plus décidée, par les apologies qu'elle est toujours prête à faire de son mérite et pour le reçu des honneurs. Je dis peu, car il faut lui porter jusqu'aux hommages qu'elle prétend lui avoir été rendus dans les villes où elle a passé... »

Madame du Coudray aime l'argent: les machines qu'elle fait largement distribuer et ses manuels lui rapporte, pas assez cependant, d'autant que l'Administration tarde souvent à régler la magnifique pension que le Roi lui a accordé par **un nouveau Brevet en 1767: huit mille livres annuelles, et une retraite de trois mille livres**. Alors elle sollicite de quoi couvrir ses frais de séjour et de déplacement qui sont élevés car elle mène grand train. Elle emprunte, et, à **Agen en 1768**, elle avait même négligé de rembourser.

Depuis 1768 Madame du Coudray se fait aider par sa nièce Marguerite Guillaumanche.

En 1770 à Bordeaux, elle remarque un jeune chirurgien compétent Coutanceau, qu'elle engage pour la seconder et qui épousera sa nièce trois ans plus tard.

A Caen en 1775, après de nombreuses correspondances, Madame du Coudray demande de faire faire 14 copies de sa machine à 100 écus chacune.

Elle aura un appartement constitué de plusieurs pièces avec huit lits de maître et deux de domestique, cuisine avec les ustensiles, linge de table et de cuisine, draps, bois et lumière!

Après son séjour il faudra régler à monsieur de Than les 700 livres de loyer à 100 livres par mois!

Les attaques de goutte et l'embonpoint rendent les déplacements d'Angélique, qui a 63 ans, de plus en plus pénibles. Les Coutanceau prennent maintenant une part très importante. Une fois formés des démonstrateurs, des cours auront lieu à Bayeux, Vire, Valognes, Saint Lô, Avranches, Carentan, Coutances, Mortain...

A Evreux, un scandale éclate: les élèves de Madame du Coudray ont été discrètement sollicités pour lui offrir une montre en or! Sans de solides appuis à Paris, elle n'aurait jamais pu se sortir de ces situations où l'a poussé son avidité... Mais Côme et Bertin ont fait passer la mission avant tout et ont continué à la soutenir.

Une exposition organisée par l'Hôpital de Tours et les Archives d'Indre et Loire a souligné l'organisation administrative exemplaire de l'Intendant Ducluzel en 1777. Lettre circulaire imprimée à tous les seigneurs et curés des paroisses. L'intendant prend en charge financièrement le logement des élèves et leur accorde une indemnité de 12 livres par mois pour assurer leur subsistance. A l'issue des cours est délivré un certificat imprimé d'aptitude à la profession d'accoucheuse signé par Ducoudray et par l'Intendant qui accorde l'exemption de la corvée pour le couple. (A.D.I.L., C 355).

Après avoir enseigné à Angers en 1778, c'est le 15 novembre 1778 que Mme du Coudray débute les cours à Tours. C'est au mois d'octobre que les cours auraient dû commencer, mais ils avaient été retardés en raison des vendanges, qui occupaient les nombreuses femmes de vigneronnes, candidates à ces cours. Pour s'assurer du bon fonctionnement des cours, l'intendant nomme un inspecteur: Michel Chevreul, jeune chirurgien angevin.

« Je me suis rendu le 15 mai à Chinon et n'y ai point trouvé d'élèves. Je crois que le démonstrateur ne s'est pas donné beaucoup de peines pour s'en procurer. Le 16 mai, à Loudun, je n'y ai point trouvé d'élèves malgré le soin que le démonstrateur paraît s'être donné pour s'en procurer. Le 17 mai à Richelieu, le démonstrateur n'a pu trouver qu'une élève, pour laquelle il n'a pas pu cru devoir faire un cours. Le 20 mai, à Preuilley, j'y ai trouvé 5 élèves assez instruites pour être pourvues de commission. Le démonstrateur est instruit et surtout très zélé. Le 22 mai à Loches, j'ai trouvé 2 élèves très instruites. Le 24 mai à Tours, j'y ai trouvé 4 élèves instruites comme à l'ordinaire, c'est-à-dire très bien. »

De 1780 à 1783, 13 élèves furent formées à Tours, 12 à Loches, 11 à Richelieu, 8 à Preuilly, 4 à Loudun, aucune à Amboise et Chinon.

Les raisons de cet échec sont surtout d'ordre financier : en effet ce n'est pas seulement une somme de 30 livres que le curé doit verser pour assurer les frais de formation, mais le double de cette somme, pour rétribuer la personne qui remplace la femme qui s'absente pendant 2 mois. Les communautés d'habitants n'ayant pas accepté de relayer les curés.

Michel Chevreul estime qu'il s'agit aussi d'une question de mentalité :

« Si c'était pour former un vétérinaire, l'espoir d'avoir un homme qui pût prévenir ou empêcher la mortalité de leurs bestiaux les porterait à donner tout ce qu'on leur demanderait sans répugnance, mais pour conserver leur femme, il en est tout autrement ; une de perdue, une de retrouvée ».

Plus tard une nouvelle difficulté surgira : la langue. Il a fallu traduire le manuel en Breton, en Basque...

La fin

Madame du Coudray meurt à Bordeaux en 1794 à 79 ans. Les Coutanceau prolongeront quelque temps son action. On estime qu'en 25 ans en sillonnant la France, elle a formé plus de 5 000 femmes et également des chirurgiens qui ont perpétué son enseignement.

Prenons un peu de recul

Le mouvement en faveur de la naissance était en réalité très général. Les accoucheurs de tous les pays ont apporté leur contribution dans la technique, les instruments, la formation à l'aide de manuels et de mannequins de démonstration. Il existait un véritable « grand tour » des accoucheurs à travers l'Europe.

Dans certaines régions, madame du Coudray a suscité une violente réaction de rejet de la part des médecins et chirurgiens dont la notoriété dans le domaine de l'obstétrique était assurée et qui pensaient peut-être que l'ensemble de leur corporation avait des capacités suffisantes. Ce fut le cas dans la région de Montpellier où la très ancienne Faculté de Médecine voyait d'un mauvais œil l'intrusion de cette femme. A Paris vers 1770 Alphonse Leroy, rejoint par des médecins du Soissonnais comme Augier du Fot, mène une campagne de dénigrement à laquelle répond une « Lettre d'un citoyen amateur de bien public pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray » qui cite plusieurs témoignages élogieux.

Alors quelle place pour madame du Coudray dans ce monde ?

Jacques Gélis¹⁴ conclut : « Madame du Coudray, avec tout ce qu'elle a d'excèsif et d'insupportable pour les chirurgiens obligea ceux-ci à sortir de leur confort intellectuel et leur immobilisme. Blessés dans leur amour propre ils eurent le sursaut que l'entourage de Bertin et de Turgot espérait. Tout le monde fut manipulé, mais au bout du compte seules les sages femmes y perdaient leur indépendance vis-à-vis des chirurgiens... Pour la première fois à l'échelle d'une nation, on n'accepte plus que meurent des enfants à peine nés et des femmes encore jeunes... La mission de madame du Coudray est la concrétisation d'un refus, mais aussi l'ébauche d'une solution médicale... »

14 « La sage femme ou le médecin... »

En Auvergne

Il est assez difficile de trouver, sur une période suffisamment longue encadrant celle où sont dispensés les cours, des registres d'actes de décès dans lesquels sont enregistrés de façon exhaustive les sépultures des enfants et où est précisé l'âge du défunt.

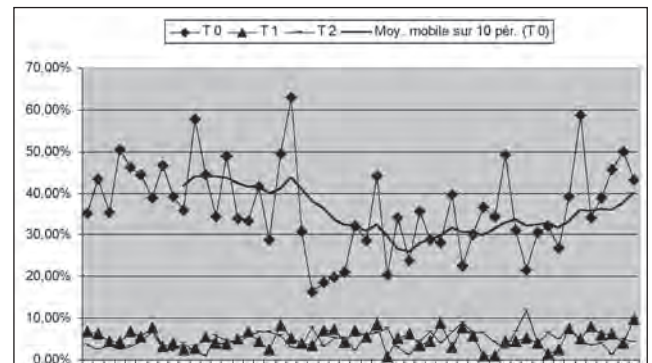
Lavoûte : les actes de décès ne mentionnent pas les âges de décès pour une période antérieure aux cours d'accouchement qui pourrait servir de référence. Pour 1767 à 78, quelques années après les cours donnés à Brioude, la répartition par tranche de 10 ans montre 45 % des âges des décédés à moins de 10 ans et la courbe d'espérance de vie donne 29 ans à la naissance : aucun progrès apparent par rapport à ce que l'on sait d'autres endroits en moyenne au début du siècle.

Brioude

Un regroupement des registres des décès de quatre paroisses de Brioude couvre la période 1700-1792 soit environ 10 000 actes. Les âges sont mentionnés de façon régulière à partir de 1712 et les décès d'enfant semblent régulièrement enregistrés à partir de 1738.

C'est finalement 3 450 actes entre 1740 et 1792 pour lesquels 81 % des actes mentionnent l'âge qui nous serviront.

Je ne dispose malheureusement pas des relevés de baptême pour la période correspondante, mais la répartition des âges de décès est un premier indicateur.



Le graphique montre le % de décès que chaque tranche d'âge de 10 ans représente rapporté au nombre total de décès de l'année (T0 = âge de décès < 10 ans, T1 de 10 ans à moins de 20 ans, etc.). Une baisse spectaculaire des décès avant 10 ans apparaît pour les années 61 à 64. Pour les années suivantes on constate malgré tout une baisse importante puisque la tranche 0 initialement voisine de 45 % tombe à 30 %. La grande variabilité rappelle que la mortalité générale est dépendante d'épidémies récurrentes à cette époque qui atteignent souvent plus les enfants.

On peut aussi indiquer le nombre de décès dans les 10 premiers jours de la vie, certainement très lié aux conditions de l'accouchement. Là encore on constate une importante diminution à partir de 1762.

La remontée finale 25 ans après le début des formations peut indiquer que la pérennité des cours est difficile à assurer. Pierre Jean-Baptiste LEGRAND d'AUSSY dans son Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne le constate bien :

« L'art des accouchements est totalement inconnu en Auvergne ; et il est impossible de dire combien, annuellement, d'enfants et de mères sont estropiés et blessés par

l'ignorance des matrones. Quand je dis matrones, je me trompe.

Des quinze anciennes subdélégations, il y en avait dix qui n'en possédaient point une seule. Les services de l'accouchement s'y font de voisine à voisine; ou c'est une femme du village qui, adoptant cette profession comme elle en prendrait une autre, l'exerce au dépens de qui il appartient.

Je sais là-dessus, des détails qui font frissonner. Dans les cinq autres subdélégations, l'instruction n'était guère plus considérable; et peut-être, parmi les prétendues sages-femmes qu'on y voit, n'y en avait-il pas quatre qui aient suivi un cours d'accouchements et subi un examen dans les écoles publiques. Ce n'est qu'en cas d'enfancements laborieux qu'on appelle un chirurgien; encore souvent la pauvreté empêche-t-elle d'employer cette ressource. »

En France

Comme on l'a vu pour le village de Plauzat dès le début des formations à Clermont, la rivalité entre sages-femmes et chirurgiens a souvent poussé ces derniers à gêner ou même interdire l'installation des sages-femmes au profit des matrones dont ils avaient moins à craindre la compétence. Ils trouvaient un appui dans la population rurale ennemie du changement, conservant sa confiance en celle qui avait depuis toujours été proche d'eux et que ne leur demandait pas de rémunération. Cette difficulté à exercer leurs talents décourageait les jeunes femmes de s'inscrire aux cours suivants, compromettant ainsi la pérennité nécessaire de la formation.

Dès le début du XVIII^e siècle, sous l'influence de la Cour, les chirurgiens accoucheurs sont admis puis sollicités à Paris puis en Normandie, mais c'est à partir de 1760, avec l'apparition de jeunes chirurgiens formés par madame du Coudray, que les hommes interviendront.

Les actions de formation sont périodiquement relancées.

En 1795, au « moment » de la création de l'Hospice de la Maternité à Port-Royal, établissement qui succède à l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, une femme d'exception, Marie-Louise Lachapelle, y est nommée sage-femme en chef. Marie-Louise Lachapelle (1759-1821) est la propre fille de la dernière maîtresse sage-femme de l'Hôtel-Dieu, Marie Dugès. Ayant assisté dès son plus jeune âge sa mère à l'Office, elle a acquis, par l'observation et la pratique, toutes les connaissances relatives à l'art des accouchements. Devenue veuve après moins de trois ans de mariage avec un compagnon chirurgien, elle décide de se consacrer entièrement à

sa profession de sage-femme. Elle devient le cœur, l'âme et le bras de la Maternité de Port-Royal, érigeant la fonction de sage-femme en chef au rang de véritable directrice de la Maternité. En 1802 s'ouvrira la première école officielle de sages-femmes avec Madame De La Chapelle, le Docteur Chaptal et le Docteur Baudelocque. (S. Beauvalet-Boutouyrie Université de Paris IV Sorbonne)

La « machine » de Madame de Coudray.

Il en reste un unique exemplaire exposé au musée Flaubert et d'histoire de la Médecine, à Rouen. Elle comprend un mannequin représentant, en grandeur réelle, la partie inférieure du corps d'une femme, une poupée de la taille d'un nouveau-né et différents accessoires montrant, entre autres, l'anatomie de la femme, un fœtus à sept mois, des jumeaux... (voir photo en dernière page de couverture)

La radiographie a révélé que sous les étoffes, la soie et les rubans se cache une véritable structure osseuse: le bassin d'une jeune femme.

Le musée est installé dans le logis du chirurgien de l'Hôtel-Dieu dont un des titulaires fut le père de Gustave Flaubert et où ce dernier passera son enfance: il n'est pas étonnant que Bouvard et Pécuchet envisagent d'utiliser un mannequin d'accouchement!

Sources des données numériques:

Registres paroissiaux de Lavoûte-Chilhac (relevés JL Marsset) et de Brioude (Généal43)

Autres références:

AD 63 - 1C1400 et suite

AD 37 - 1 C 355

AD 14 - 1 C 980 et suite

La Sage-femme ou le médecin, Jacques Gélis chez Fayard.

Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil, Jacques Gélis chez IMAGO

Gelbart, Nina Rattner. *The King's Midwife: A History and Mystery of Madame du Coudray*. Berkeley, Calif: University of California Press, c1998 1998.

Exposition Enfances normandes - Cahier n° 33 de la Direction des AD 14

Les enfants du secret - Publication du Musée Flaubert et du CHU de Rouen

Site Internet:

www.medarus.org

www.materneo.com

www.bium.univ-paris5.fr

CÉSARIENNES SUR FEMMES DÉCÉDÉES

par un groupe d'adhérents sur le Forum Internet

NDLR: c'est en fait cet échange qui a déclenché la constitution du dossier de cette rubrique dans ce numéro.

Pour ceux qui sont intéressés, vous pourrez trouver un tel acte de 1662, *in extenso*, dans la rubrique « Paléographie » de AmA! n° 127 (1^{er} trim. 2009) pp. 18-19

Relevé sur les registres de la paroisse Saint-Robert à Montferrand: « *Aujourd'hui 24 juillet 1737 ont été inhumés aux Moutiers une femme étrangère tuée hier au soir d'un coup de foudre dans le milieu des Gravanche, enceinte d'un garçon, lequel après l'opération césarienne fut ondoyé...* » La césarienne

a ainsi été pratiquée pour ondoyer l'enfant et lui donner une sépulture chrétienne. Était-ce une pratique courante?

Annie FRIER (cghav-3065)

Un cas similaire est rapporté dans le dernier numéro de la revue du CEGRA (Rhône-Alpes): « *Le 10.01.1789 à Vif, sépulture d'un couple...morts subitement dans leur lit par la vapeur de charbon... la femme était enceinte... le bruit public a appris qu'elle a été ouverte et on lui a arraché deux enfants mâles dans l'un desquels on a aperçu quelques signes de vie et dans l'autre l'on a aperçu pour tout signe quelques gouttes de sang*

sorties du nez. Tous deux ont été ondoyés sous condition et placés dans chacune des bières »

Laurence RODET (cghav-3501)

Autre exemple tiré des registres de Puy-Guillaume « Dame Marie VIGIER, femme à Mr. CHAPU, officier chez la Reine, habitante de cette paroisse y mourut le 30.10.1746, âgée d'environ 36 ans munie des sacrements et fut inhumée le lendemain (le même jour fut inhumé un enfant dont elle fut délivrée après sa mort par le sieur COURBI Me chirurgien de la ville de Thiers qui nous a certifié l'avoir ondoié l'ayant trouvé en vie) ont été présents à la sépulture Srs Louis CHAPUT accolite et Jean MARTINET

Il était absolument nécessaire d'ondoyer l'enfant pour lui permettre d'aller au Ciel et de ne pas errer éternellement dans les Limbes. Cette coutume a perduré encore longtemps puisqu'on trouve des actes de ce genre jusqu'au début du XX^e siècle.

Hélène LOCHEY (cghav-2018)

On ne pouvait à l'époque intervenir avant le décès de la mère. La pratique courante était donc d'attendre que la naissance se fasse naturellement et, si la mère décédait après des heures de souffrance, on essayait de sauver l'enfant en faisant une césarienne. L'enfant était alors ondoyé - bien que je pense que, dans la majorité des cas, il était déjà mort d'où l'expression *sous condition* utilisée dans les actes - ce qui permettait de passer par l'église pour ses funérailles.

Christine EMERY DI BELLA (cghav-3031)

ASPECTS RELIGIEUX DES NAISSANCES TRÈS DIFFICILES

Alain ROSSI (cghav-2140)

Comme on le voit dans l'article précédent, il n'est pas exceptionnel de trouver dans les registres paroissiaux la mention d'une « césarienne » post-mortem.

L'accouchement se passant très mal, la mère s'épuise et finit par décéder. Il est alors urgent d'extraire le fœtus pour le baptiser sans beaucoup d'espoirs quant à sa survie.

L'idée que j'avais était qu'une véritable césarienne, faite pour conserver en vie ne se pratiquait pas car les risques pour la mère étaient considérables et, donc, décourageants : incision sans anesthésie, risque hémorragique immédiat, risque infectieux secondaire.

Et pourtant, il n'en était rien ou, du moins, l'Église ne mettait pas d'obstacle à cette pratique, pour autant que la personne pratiquant cet acte aie les compétences nécessaires attestées par sa réputation.

Un livre (2^e édition 1766) dont Marie-Claude CHASTEL m'a transmis les bonnes pages apporte un éclairage « officiel » sur certains aspects de la naissance.

Il s'agit de l'« *Abrégé de l'embryologie sacrée, ou Traité des Devoirs des Prêtres, des Médecins, des Chirurgiens et des Sages-Femmes envers les enfants qui sont dans le sein de leurs mères* », par l'Abbé DINOUART, « chanoine de l'église collégiale de St Benoît et de l'Académie des Arcades de Rome, avec l'approbation de l'Académie Royale de Chirurgie ».

Il est en fait la traduction (augmentée) d'un ouvrage italien de M. CANGIANILA, chanoine théologal de Palerme et inquisiteur provincial du Royaume de Sicile.

Bien entendu cet ouvrage a reçu « l'imprimatur » de l'Église et un « Privilège » du Roi.

Nous allons donc faire appel à cet ouvrage, tant pour ce qui concerne les césariennes que pour certaines attitudes de l'Église qui peuvent nous paraître surprenantes.

Disons, en outre, que cet ouvrage nous paraît remarquablement documenté sur la physiologie de l'accouchement.

Les césariennes

L'auteur commence par se référer à St Thomas (qui connaissait donc la césarienne au XIII^e siècle !) et son argumentation

vaut d'être reproduite : « *Quant un Pasteur sera instruit par le jugement des Médecins que l'opération est nécessaire, et que la mère peut échapper au péril, il n'omettra pas pour l'engager à s'y soumettre ; il lui en montrera les avantages, et la persuadera que la douleur de l'opération n'est pas si cruelle qu'on le pense ; que c'est le plus grand acte de charité qu'elle puisse exercer. Il faut ici beaucoup de prudence dans un Pasteur. Il ne lui parlera pas indifféremment, ni du premier abord, de l'obligation, sous peine de pêcher grièvement, de souffrir l'incision, à moins qu'il ne la connoisse pleine de religion, et disposée à s'y soumettre. Il proposera l'opération de la manière la plus sage et la plus convenable, mais sans y ajouter qu'elle est d'une étroite obligation. Cependant, il fera à ce sujet des prières plus ferventes, et abandonnera à la divine Providence la conduite de cette importante affaire. Il doit prendre garde, en voulant sauver une âme, d'en perdre deux en même temps, celle de la mère et celle de l'enfant : qu'il règle donc son zèle par la science.*

Le texte est beaucoup plus agressif vis-à-vis des professionnels : « *Les Médecins et les Chirurgiens qui ne proposeroient point l'opération césarienne, ou qui refuseroient de la faire, quand ils la croient nécessaire, se rendroient coupables de péché mortel et devroient être réprimandés par le Magistrat.* »

Alors, faisait-on des césariennes au XVIII^e siècle ? Probablement oui, mais en milieu urbain où médecins (et chirurgiens ?) n'étaient pas isolés et pouvaient appuyer leur décision de pratiquer sur des confrères et se faire aider par eux. Sûrement pas en milieu rural ou de petite ville.

On notera qu'à l'époque une « ville » de quelques 5 000 habitants dispose d'un médecin ou de deux au maximum. Sans doute plusieurs chirurgiens, mais ceux-ci ne devaient sûrement pas se lancer dans une telle opération.

Il faut bien penser que l'on ne connaissait aucun anesthésique ou anti-douleur et qu'il fallait opérer « à vif ». Par ailleurs, les risques hémorragiques de l'incision (peau, muscles et utérus) et les risques infectieux secondaires étaient considérables.

Le baptême avant l'accouchement

Ce même ouvrage va nous en apprendre plus sur le problème du baptême en cas de menace de mort sur l'enfant.

« On ne doit point, dit le Rituel Romain, baptiser aucun enfant renfermé dans le sein de sa mère; mais s'il présente la tête, et qu'il soit en danger de mort, on le baptisera sur la tête, et s'il vient ensuite au monde vivant, on ne le rebaptisera pas. Si après avoir ainsi reçu le baptême, il est retiré du sein de la mère, on l'inhumera en terre sainte...

... (L'enfant renfermé dans la matrice) y est enveloppé de deux membranes, il est donc physiquement impossible de répandre sur lui l'eau baptismale, à moins qu'en la répandant sur le corps de la mère, on ne prétende par là baptiser l'enfant; ce qui n'est point admissible et est condamné par l'Église...

... Dans les travaux de l'accouchement, et les membranes étant rompues, il est certain qu'on peut baptiser physiquement un enfant... en prenant de l'eau dans le creux de la main qu'on introduit avec adresse et avec promptitude. On peut encore se servir d'une petite éponge gonflée par l'eau qu'on en exprime en touchant l'enfant, ou d'une cuillier, ou enfin, dans les cas les plus difficiles, d'un syphon ou petite seringue, comme l'enseigne MAURICEAU. »

(Note: François MAURICEAU (1637-1709) Maître chirurgien et premier accoucheur de la Maternité de Paris).

D'où vient cette nécessité religieuse du baptême ?

L'Abbé DINOUART nous l'explique en quelques mots :

« Ces enfants, quoique encore dans le sein de leurs mères, sont sans doute, comme les autres, coupables du péché originel, dont le baptême, selon l'Institution de J.C. est le remède. On ne voit pas pourquoi ils doivent seuls être exclus de la participation à ce bienfait, lorsqu'on peut le leur administrer, comme on l'administre aux autres, c'est-à-dire avec la matière, la forme et l'intention requises. »

Comme on le voit dans ce qui précède, la validité du baptême repose, de façon indispensable, sur le contact direct du baptisé avec de l'eau, accompagné d'une formule manifestant l'intention de baptiser, telle : « Je te baptise... »

Et pour en venir aux pratiques villageoises, le curé avait besoin, pour accepter un ondolement (qui est un véritable baptême), d'être sûr que ces deux éléments avaient bien été mis en œuvre. Si ce n'était la sage-femme, ce pouvait être un grand-parent ou un voisin (en général âgé). Mais aussi, que cette pratique n'était pas utilisée à tort et à travers, d'où la mention du « risque de mort ».

Les signes révélateurs d'une menace de mort

A partir du moment, où l'on considère comme indispensable le baptême d'un enfant menacé de mort, il est nécessaire de donner des consignes sur l'identification de ces enfants, c'est ce que fait l'Abbé DINOUART :

« La Sage-Femme baptisera l'enfant, quand on craindra qu'il ne meure avant que de pouvoir être porté à l'Église; nous supposons que pour le moment elle est seule vis-à-vis de l'enfant

Voici les signes qui prouvent qu'un enfant est en danger, et dont un seul suffit pour lui administrer sans délai le baptême.

1-Si l'enfant vient au monde sans crier et sans pleurer en sortant du sein de la mère, où la chaleur l'animoit; l'air extérieur doit nécessairement lui faire éprouver au premier instant quelque sensation désagréable. S'il n'en éprouve point alors, on doit en augurer mal; il faut penser de même s'il pleure avec un cri fort faible.

2-S'il respire faiblement, ou s'il donne des marques d'un commencement de suffocation.

3-S'il est entièrement débile, et qu'il ne puisse se tenir sur ses jointures.

4-s'il est livide, particulièrement au visage et à la tête.

5-S'il a été long-temps avant que de pouvoir sortir; ou si n'y aiant été que peu de temps, il a beaucoup souffert.

6-S'il n'est sorti que par les opérations de la Sage-Femme; alors il a dû être beaucoup fatigué.

7-S'il naît avant le septième mois, temps où il doit être encore bien foible.

8-En général, dans tous les avortements les enfants sont en danger; on ne les doit pas exposer en les portant à l'Église; les avortements sont presque toujours funestes au fœtus.

9-S'il a le crâne très mol et les sutures trop ouvertes et les autres parties disjointes. »

Tout ce qui précède est aujourd'hui une indication à la réanimation néonatale, du fait de ce que nous appelons une « souffrance fœtale », voire « état de mort apparente ».

Le terme « avortement », utilisé ici dans le sens d'accouchement prématuré est aujourd'hui réservé à l'accouchement d'un fœtus non viable.

Note : l'orthographe d'un certain nombre de mots, différente à l'époque, a été respectée : *cuillier, aiant, foible*, etc.

QUELQUES DÉCLARATIONS DE GROSSESSES

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Nous avons précisé dans AmA! n° 130 (p. 205) que les déclarations de grossesses rendues obligatoires pour les filles et femmes non mariées et pour les veuves par l'édit d'Henri II de février 1556 pouvaient se faire auprès de différentes autorités : le procureur fiscal, le curé, le notaire etc. En cas de décès de l'enfant, l'absence de déclaration valait présomption d'infanticide et pouvait conduire la mère à la potence. Bien entendu, ces déclarations pouvaient aussi être faites auprès des greffes des tribunaux royaux. Voici quelques exemples de déclarations recueillies au bailliage royal des Montagnes d'Auvergne à Salers dans un registre ouvert – assez tardivement, semble-t-il – en 1782.

« L'an 1783 et le 14 juillet, 2 heures de relevé, en notre hôtel et par devant nous lieutenant général assisté de notre greffier est comparue Jeanne MOSSIER âgée d'environ 21 ans, fille de feu Guillaume MOISSIER, h^{ie} du bourg de Saint-Vincent, laquelle après serment par elle fait de dire la vérité nous a dit qu'elle a demeuré 3 ans passés au service de défunt sieur Jean DEBARON de LAYAT du village de Boussac, paroisse de St-Bonnet, qu'elle n'a quitté ce service que depuis 3 semaines, qu'elle résista longtemps aux instances dudit sieur de LAYAT, mais qu'en fin il usa d'une telle violence qu'elle se trouve enceinte de ses œuvres depuis environ 5 mois, de laquelle déclaration elle a requis acte que nous lui avons octroyé en lui enjoignant de veiller à la conservation de son fruit, ladite déclare ne savoir signer...

« L'an 1783 et le 7 septembre à midy...est comparue Jeanne MONTEIL âgée de 26 ans, fille de Michel MONTEIL du village de Ruzolles, paroisse de St-Bonnet laquelle... nous a dit qu'elle demeurait l'année dernière en qualité de servante chez le sieur POUDEIROUX à Branzelles paroisse de St-Martin-Valmeroux, que le nommé Jean BARRIER du village de Chassières, paroisse d'Anglards était dans le même temps au service dudit POUDEIROUX, que sur des promesses de mariage que lui fit ledit BARRIER il l'empêcha de contracter mariage avec un particulier de St-Vincent, que sur la foy des mêmes promesses il abusa de sa faiblesse et qu'elle est enceinte de ses œuvres d'environ 5 mois et demi, de laquelle déclaration elle a requis acte...

L'an 1787 et le 26 décembre 10 heures du matin...est comparue Toinette ESCALIER, âgée de 22 ans, fille légitime de Jacques ESCALIER, maréchal ferrand et d'Anne TYBLE, h^{ie} de cette ville de Salers, laquelle...nous a dit qu'elle a demeuré durant 5 ans en qualité de couturière chez le nommé Louis VIDAL, tailleur d'habits du village de Nuzerolles, paroisse d'Anglards, veuf en secondes noces de Marie BERGERON, qu'elle n'a quitté son service que le 8 du présent mois, que sur des promesses répétées de mariage à elle faite par ledit VIDAL, elle a eu le malheur de se laisser séduire par lui et qu'elle est enceinte de ses œuvres depuis environ 8 mois, de laquelle déclaration elle a requis acte...

LES SANCTUAIRES À RÉPIT

par Marie-Claude CHASTEL (cghav-468)

Dernière chance pour les enfants mort-nés, les sanctuaires à répit ont constitué pour les parents de ces nouveau-nés, morts dès leur naissance ou en cours d'accouchement, avant d'avoir pu être baptisés ou ondoyés, l'ultime recours pour faire de ces enfants « sans âme » des « âmes du ciel ».

Tout d'abord, il importe de donner une définition de cette expression : un sanctuaire est, comme chacun le sait, une église ou une chapelle dédiée à la Vierge le plus souvent, à un saint ou à une sainte, où l'on portait les enfants mort-nés afin d'obtenir un retour temporaire à la vie, un répit, temps très limité pendant lequel apparaissaient des signes de vie autorisant l'administration du baptême.

Selon J. GÉLIS, « le répit du mort-né constitue un fait religieux et culturel majeur de l'Europe chrétienne pendant plusieurs siècles ». Les sanctuaires à répit ont été nombreux en France, particulièrement concentrés dans la moitié Est du pays : sur 279 recensés par J. GÉLIS, douze seulement concernent la moitié Ouest. En Auvergne, sept ont été dénombrés dans le Puy-de-Dôme et trois en Haute-Loire.

Avant de revenir sur leur localisation et les témoignages qui s'y rapportent, il convient de s'interroger sur :

- les motivations du recours au sanctuaire à répit
- le déroulement du rituel, sa durée
- l'espoir mis dans cette démarche se traduisant par l'apparition de signes de vie
- l'attitude de l'église
- le rôle joué par les « professionnels de santé »

Les motivations du recours

Sont à la fois d'ordre spirituel et psychologique. Les générations précédentes, au moins jusqu'au XIX^e siècle, avaient de la vie et de la mort une conception différente de la nôtre.

La mort d'un enfant au cours de l'accouchement, la naissance d'un mort-né, étaient relativement courantes. Mais dans un pays tout imprégné de foi, de tradition chrétienne, à la disparition physique de l'enfant se surajoutait celle de sa mort spirituelle, source pour les parents d'un véritable drame, accompagné d'un intense sentiment de culpabilité.

Selon la conception de l'église (Référence à l'évangile de St Jean : « A moins de naître d'eau et d'Esprit, nul ne peut entrer au Royaume de Dieu. »), sans avoir reçu le baptême ou au moins avoir été ondoyé, les enfants étaient privés de la vision de Dieu. Ils étaient destinés à se retrouver dans les « Limbes » (du latin *limbus* = bordure), lieu intermédiaire entre enfer et paradis. Par ailleurs, ils ne pouvaient être inhumés en terre chrétienne. Ces enfants n'avaient donc eu aucune existence ni physique ni spirituelle, alors que les ondoyés décédés pouvaient faire l'objet d'une mention dans les registres paroissiaux et étaient déposés dans la tombe familiale.

Devant cette situation qui apparaissait intolérable, et se remémorant les miracles rapportés dans l'Évangile (résurrection de la fille de Jaïre) est venue l'idée d'exposer le corps du nouveau-né devant une image miraculeuse (statue, peinture) en particulier celle de la Vierge, parfois d'un saint ou d'une sainte, dans un sanctuaire qui lui était dédié.

Le but de cette démarche était de lui demander son intercession afin que Dieu lui accorde un répit permettant de baptiser l'enfant et de lui « ouvrir les portes du Ciel ». L'enfant ensuite mourait définitivement et était alors inhumé soit dans un cimetière paroissial, soit près du sanctuaire. L'angoisse des parents, mais surtout la très forte culpabilité éprouvées étaient apaisées.

Le déroulement du rituel, sa durée

Devant la constatation de l'absence de vie de l'enfant, la décision est alors prise de le conduire vers un lieu saint connu pour avoir déjà permis d'obtenir des répits. Cette décision est le plus souvent prise par la mère, parfois par le père ou les grands-parents. La mère ne pouvant effectuer elle-même cette démarche confie le corps du nouveau-né enveloppé d'un linge, placé dans un panier, un sac, une boîte à un petit groupe de pèlerins constitué de plusieurs personnes : le père, la sage femme, les voisines présentes lors de la naissance, parfois d'autres membres de la famille. Ce petit groupe se met alors rapidement en marche vers le sanctuaire le plus proche, parfois distant de 15, 20 kilomètres, voire beaucoup plus. Il s'agit d'un véritable pèlerinage accompli dans le but d'obtenir de Dieu un retour à la vie, une « re-naissance ».

Arrivé sur place, l'enfant est exposé. Il est déposé soit sur l'autel ou son marchepied, au plus près de l'image miraculeuse, parfois sur un support prévu, soit sur la tombe elle-même du saint. Lorsque l'évêque a interdit l'exposition à l'intérieur du sanctuaire, le corps est placé à l'extérieur, dans une niche ou une construction particulière à la porte de l'église. Comme la durée de l'exposition peut être longue, il ne doit pas être tenu dans les bras.

Le nouveau-né est alors démaillotté et couché sur le dos. Autour de lui, les pèlerins se rassemblent, des femmes pieuses se joignent à eux. On dispose des chandelles autour du corps de l'enfant. On prie avec ferveur, récitant des litanies ou prières particulières, on fait dire une messe et on attend... l'apparition de signes de vie. Attente dont la durée varie beaucoup : d'une journée à plus de vingt-neuf jours, cas extrême ; dans plus de la moitié des cas les manifestations surviennent au cinquième ou sixième jour.

Les manifestations des signes de vie

Guettées avec attention par l'assistance qui entoure l'enfant exposé, les « marques de vie » sont le témoignage du répit. Elles sont de nature variée, elles apparaissent soit séparément, soit associées entre elles, successivement ou conjointement. Elle peuvent consister en une modification de la couleur de la peau qui devient « vive et vermeille », en épanchements aqueux (larmes, salive, sueur) ou sanguins (saignements de nez, de la bouche), en mouvements de la tête, des membres, des doigts, ouverture de la bouche avec mobilisation de la langue avançant sur les lèvres, ouverture des yeux, dilatation (« enflure ») du visage, de l'abdomen, émission d'urine, perception de pulsations au niveau de la fontanelle, de battements artériels.

Devant de telles manifestations, il n'est plus possible de mettre en doute la réalité du miracle. Le baptême peut alors être administré.

Ainsi que l'écrit J. GÉLIS : « *il se passe quelque chose lors du répit : Mais quoi ?* ». Il ajoute que le grand nombre de cas rapportés avec précision dans des lieux très divers pendant plusieurs siècles « *permettent d'exclure tromperie ou illusion systématiques.* »

L'attitude de l'église

C'est surtout à partir du XVII^e et XVIII^e siècles que le nombre de répits allant croissant, certains évêques se sont montrés hostiles aux sanctuaires à répit et ont condamné dans leur diocèse cette pratique, qu'ils qualifiaient de superstitieuse. D'autres ont adopté des attitudes plus tolérantes. Mais souvent, même quand elle était proclamée par l'évêque, l'interdiction n'était pas respectée par les curés. Proches de leurs paroissiens, dont ils connaissaient le désarroi, par souci de charité ils se montraient bienveillants et fermaient les yeux. Parfois, certains d'entre eux allaient plus loin, n'hésitaient pas à accueillir les pèlerins et à baptiser eux-mêmes les enfants ayant présenté des signes de vie.

En 1740, le pape Benoît XIV intervint pour condamner les répits. Mais dans la réalité, les recours aux sanctuaires n'ont cessé de se poursuivre. Tel est le cas à Orcival, où l'abbé COUVREUL, en 1806, après avoir constaté le retour à la vie d'un enfant et l'avoir baptisé, rédige l'acte rapportant l'authenticité du miracle. A plusieurs reprises, au cours

du XIX^e siècle, d'autres répits se renouvelèrent devant la statue de Notre-Dame d'Orcival sans que l'évêque de Clermont ne soit intervenu. Il en a été de même à Ambert pour la tombe du Père GASCHON.

Il faut dire qu'en un siècle, la position traditionnelle de l'église s'était totalement modifiée vis-à-vis de l'enfant mort-né, la pastorale s'orientant vers le culte de la Vierge et apportant une attention plus marquée à l'enfant et à la famille.

Le rôle joué par les « professionnels de santé »

Compte tenu de l'ambiguïté des signes de vie, du doute exprimé par certains, il semblait judicieux de demander l'intervention des médecins ou des chirurgiens. Leur opinion était sollicitée afin de mettre un terme à de possibles contestations. En effet, il n'est souvent pas très facile lors d'une anoxie néo-natale entraînant un état de mort apparente, de déterminer la frontière exacte entre la vie et la mort. C'est ainsi que les médecins, chirurgiens ou sages femmes étaient amenées à « visiter » le corps de l'enfant exposé dans le sanctuaire. Ils l'examinaient, le palpaient avant de donner leur avis.

L'église se proposait donc de faire de ces professionnels de santé des témoins privilégiés du répit. En se portant garants de la validité des signes de vie, ils servaient en quelque sorte de caution à l'évènement.

La localisation des sanctuaires à répit

Comme je l'ai indiqué précédemment, pour l'auvergne ont été répertoriés :

Sept sanctuaires dans le Puy-de-Dôme :

- Ambert : Tombe du père Gaschon, Notre-Dame de Layre
- Mayres : Notre-Dame de La Roche (à 4 km d'Arlanc)
- Egliseneuve d'Entraigues (à la limite avec le Cantal)
- Pionsat (à l'ouest du département)
- Notre-Dame d'Orcival (dont l'église du XII^e constitue un des plus beaux exemples de l'art roman auvergnat)
- Notre-Dame de Vassivière (près de Besse) et trois sanctuaires pour la Haute-Loire :
- Notre-Dame du Puy-en-Velay
- Notre-Dame Trouvée à Lavoûte-Chilhac
- Beaune-sur-Arzon

Pour mémoire, bien que ne faisant pas parti de l'Auvergne, il faut signaler l'existence de 15 sanctuaires dans l'Allier dont Saint Mayeul à Souvigny, Saint Gilbert à Neufontaines, Notre-Dame de Banelle près d'Ebreuil, et trois dans le département de la Loire.

Pour trois des sanctuaires du Puy-de-Dôme, Ambert, Orcival et Vassivière, plusieurs récits ou publications font état de répits obtenus.

A titre d'exemple, je citerai plus particulièrement la tombe du Père GASCHON :

François GASCHON (1732-1815), était devenu, après de nombreuses années consacrées aux Missions Diocésaines, aumônier de l'hôpital d'Ambert, hôpital qui accueillait alors de nombreux pauvres de tous âges, vieillards sans famille, handicapés, enfants abandonnés. C'est là qu'il est

décédé le 28 novembre 1815 et a été inhumé dans la chapelle de cet établissement. Très vite, il est considéré comme un saint. Dans les jours qui suivent, une foule considérable de malades accourt pour prier sur son tombeau et obtenir une guérison. Ainsi, entre 1816 et 1819, cinquante-quatre guérisons ont été attestées. Parmi elles, trois enfants mort-nés pour lesquels un répit est survenu. Par la suite au cours du XIX^e siècle, d'autres cas similaires seront constatés : M. BOY, dans son ouvrage, en cite trois parmi d'autres dans les années 1855-1870.



De même, pour Orcival, l'ouvrage de l'abbé MALLET rapporte plusieurs exemples détaillés de répits survenus au cours du XIX^e siècle (1806, 1835, 1862, 1867 et 1873).

Ainsi, plusieurs sanctuaires à répit auvergnats ont-ils participé à cette démarche à la fois culturelle et religieuse qui, au cours de plusieurs siècles, a concerné des milliers d'enfants.

De nos jours, depuis un peu plus d'un siècle, avec l'évolution des mentalités, des modes de vie le baptême des enfants mort-nés n'est plus une préoccupation majeure.

La position de l'église s'est de son côté considérablement modifiée : les Limbes, selon le cardinal RATZINGER (Benoît XVI) « *n'ont jamais été une vérité de foi définie* » déclarait-il en 1985. Elle ne s'oppose plus, par ailleurs, depuis le milieu du XIX^e siècle, à l'inhumation des enfants mort-nés dans la sépulture familiale.

Les sanctuaires à répit ont disparu progressivement au cours du XIX^e et au début du XX^e siècle. Il n'en reste pas moins que ce rituel qui surprend aujourd'hui pouvait constituer pour les parents une forme de « thérapie », apaisant dans une certaine mesure leur souffrance et une réponse à leur angoisse.

Bibliographie

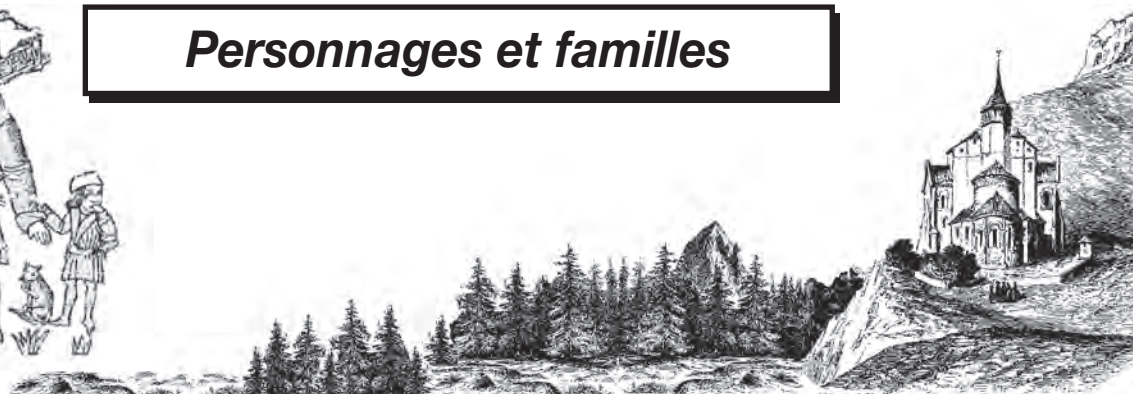
- M. BOY : « Le Père Gaschon ». Les amis du Père Gaschon, 1986
- MC. CHASTEL : « François Gaschon » AmA ! n°115, page 28 (2006)
- J. GELIS : « Les enfants des Limbes » Audibert, 2006 *J'ai fait de larges emprunts à son ouvrage (380 pages).*
- Abbé MALLET : « Histoire d'un sanctuaire : ND d'Orcival », Desclée de Brouwer. Paris, 1986

Crédit photographique

Madame C. PIGNOL d'Ambert, pour la photo de la tombe du Père GASCHON (chapelle de l'hôpital d'Ambert)



Personnages et familles



Octave VAUDABLE - de Condat-les-Montboissier au restaurant Maxim's

généalogie établie par André (†) et Andrée CHADEBOST (cghav-152)

Depuis longtemps, M. et Mme CHADEBOST s'intéressaient à un restaurateur parisien, Octave VAUDABLE, né, tout comme Andrée CHADEBOST, au village du Bouchet, commune de Condat-lès-Montboissier. Mme Andrée CHADEBOST a remis à l'occasion de la réunion Livradois-Forez du 26 septembre la généalogie qu'elle et son mari avaient réalisée en commun. Sa publication est l'hommage qu'AmA! rends à André CHADEBOST pour tout le travail accompli au service des généalogistes.

Il était apparu utile de compléter cette généalogie par quelques éléments biographiques sur la vie elle-même d'Octave VAUDABLE. Le hasard de la recherche a permis de prendre contact avec le docteur Jean Philippe COLIEZ, son petit-fils qui nous a communiqué de nombreuses photos et documents dont les souvenirs écrits laissés par Simone VAUDABLE, sa mère. Qu'il en soit remercié ainsi que Jean MASSOTI, descendant de Léontine VAUDABLE, sœur d'Octave !

Henri PONCHON

Dans la première moitié du XX^e siècle, la plus grande partie des cafés et restaurants parisiens étaient tenus par des originaires du Massif-Central, généralement du Cantal ou de l'Aveyron, un peu moins souvent du Puy-de-Dôme. Selon un schéma très classique, on monte à Paris comme garçon de café auprès d'un « pays » puis progressivement, grâce à des prêts souvent fournis par la communauté auvergnate, on acquiert son propre fonds de commerce. Certains deviendront prestigieux ; d'autres resteront plus modestes.

Parmi ceux qui vont connaître une grande notoriété, Octave VAUDABLE, propriétaire du fameux restaurant *Maxim's* qu'il avait acheté en 1931 et que la famille revendra fin 1980 à Pierre CARDIN.

A nous deux, Paris !

Selon son acte de naissance, il est né en 1871 au village de Meydat ou Maidat à Condat-lès-Montboissier ; pour ses frères et sœurs, ce sera tantôt le Bouchet, Maidat (ou Meydat) ou Maidat-Bas, de fait le même village. Son père y est dit soit scieur de long, soit cultivateur, destin habituel des paysans du Livradois et du Forez où les habitants portaient en équi-

pendant de longs mois, dans toutes les forêts de France pour apporter de l'argent avant de s'établir à leur tour comme cultivateur, en reprenant la succession de leurs parents.



Octave VAUDABLE en 1886

Octave VAUDABLE serait monté à Paris en 1886, très exactement le 30 juin, selon les souvenirs de sa fille Simone ; il avait alors 15 ans. Il y est accueilli, dans le 16^e arrondissement, par une sœur de Marie DUMAS, sa mère ; elle est cuisinière chez Emile COMBES, élu sénateur de Charente-Inférieure en 1885, le célèbre « *petit père COMBES* ». Elle lui a trouvé une place chez un crémier.

Très vite, il va le quitter pour devenir serveur de café dans divers établissements. En 1890, « *le restaurant le plus luxueux de Paris était le Larue, rue Royale* ». Il y entrera comme commis, et en franchira tous les échelons : chef de rang, maître d'hôtel, directeur et propriétaire.

On le voit habiter au 20, rue Boissy d'Anglas (mars 1900), 402 rue Saint-Honoré (février 1901). Il est dit garçon de café lorsqu'il descend au pays comme témoin de mariage de ses sœurs Victoire et Léontine. Lors de son mariage en août 1901, il est dit garçon de restaurant, domicilié au Bouchet, et l'année suivante, lors de la naissance de son fils Louis, au 14, rue Saint-Florentin à Paris ; sa femme est venue accoucher à St-Rémy-de-Chagnat chez Jules Jérôme CRESSIN, tailleur d'habits, le second mari de sa mère Anne DAILLOUX. Toutes ces adresses sont situées à deux pas de la rue Royale et de chez *Maxim's*. La rue Saint-Florentin et la rue Boissy d'Anglas sont parallèles à la rue Royale, débouchant de part et d'autre de la place de la Concorde au sud et de la place de la Madeleine au nord. Un quartier qu'il ne quittera pas. Il ne pouvait que s'intéresser un jour à *Maxim's*.



Octave VAUDABLE et son épouse Eulalie FOURY au Mont-Dore en 1910

Vers 1908, il s'associe à Edouard NIGNON, le chef de cuisine; ils deviennent propriétaire du restaurant *Larue*, à l'angle de la place de la Madeleine et de la rue Royale. L'argent lui avait été prêté par ses fournisseurs, selon l'habitude, et par ses clients. Octave VAUDABLE est à bonne école. Né à Nantes, également dans un milieu modeste, NIGNON a accumulé les expériences en France puis au service des grands de ce monde en Autriche et en Russie. Grand cuisinier, excellent organisateur, homme d'affaire, sa clientèle est la plus belle du monde, disent les historiens de la restauration. On trouve chez *Larue* artistes, poètes, écrivains, ministres, rois et princes. PROUST offre et dédicace à Octave « *Du côté de chez Swann.* »



Le restaurant *Larue* en 1905

Le couple VAUDABLE habite désormais un 5^e étage sans ascenseur rue de la Ville-l'Évêque où naît le 27 novembre 1908 leur fille Simone.

Suite à une mésentente, les deux associés se séparent vers 1910; Octave VAUDABLE emporte la cave, la meilleure part de la transaction, selon lui.

Restaurant Noël Peters

Une période difficile mais il sait rebondir. En 1913, il rachète le restaurant *Noël Peters*, passage des Princes, boulevard des Italiens, et y installe sa cave. « *C'était une féerie de luxe et de beauté. C'était une grande et longue salle de style mauresque avec des colonnades, murs et colonnes entièrement décorés*

*à la feuille d'or et parsemés de touches de vives couleurs, les tapis épais de laine rouge, les banquettes de velours rouge, les tables recouvertes de belles nappes blanches, les cristaux, les porcelaines, le tout éclairé par une verrière sur toute la longueur, c'était d'une richesse extraordinaire, insolite et ahurissant. »¹ C'est dans ce restaurant qu'aurait été créé, vers 1858, le fameux *Homard à l'Américaine*.*



Le restaurant *Noël Peters* au temps d'Octave VAUDABLE

Mobilisé en 1914, il est affecté dans l'intendance des hôpitaux de Lyon puis aux cuisines de l'hôpital Broussais à Paris ce qui lui permet de surveiller à distance son restaurant dont la gestion au quotidien était assurée par son épouse Eulalie. La famille avait emménagé rue Rameau, à l'angle de la rue Sainte-Anne.

La guerre terminée, Paris revit follement. Le restaurant « *devint le temple de la gastronomie et lui-même devint un expert reconnu unanimement par les clients, mais aussi par ses pairs et collègues.* » Ils le nommèrent président des Restaurateurs mais n'accepta que le titre de vice-président. Plus tard, il obtiendra la Légion d'honneur². A cette même époque, sa santé se détériore; il doit faire des cures, des saisons comme on disait, au Mont-Dore puis à Vichy.



Le *Noël Peters* vers 1910 par Georges GOURSAT dit SEM (1863-1934)

- 1 *Souvenirs de Simone VAUDABLE*
- 2 *Base Léonore : dossier LH/2669/37*

Pendant l'hiver 1923/24, il est victime d'une congestion pulmonaire. C'est à cette époque qu'il sera soigné par un ami, le docteur CHASSAING, de passage à Paris; il était né à Brousse comme le grand-père d'Octave et sera pendant près d'un demi-siècle, d'une manière quasi-ininterrompue, député ou sénateur du Puy-de-Dôme.

Octave reste à la tête du *Noël Peters* jusqu'en 1930 pour le céder à M. FABRE-LUCE qui voulait lancer des menus avec vin inclus.

Maxim's, le dernier défi

C'est à cette même date qu'il rachète *Maxim's*, situé rue Royale entre Concorde et Madeleine, créé en 1893, alors en pleine décadence après la crise de 1929.

« *Le restaurant Maxim's était à cette époque l'endroit le plus noir, le plus sinistre, le plus triste qui existât à Paris. Quelques vieillards le fréquentaient encore, POIRET le couturier, ses mains et sa tête agités de mouvements spasmodiques, incontrôlés, quelques administrateurs de grandes sociétés, quelques parlementaires et une bonne femme, LOLA, venait danser le soir pour ces fantômes. Le service terminé, elle prenait le taxi qui l'attendait à la porte et dont le chauffeur était son mari. Monsieur VAUDABLE entreprit le colossal travail de rénover cette affaire. Les architectes, les électriciens, les maçons, les peintres s'activèrent. Un escalier fut supprimé dans l'entrée, un autre au fond de la salle, les cuisines furent rénovées, des salons furent créés au premier étage et surtout un système d'air conditionné fut installé. Le premier de Paris. M. VAUDABLE voulait que pendant l'été ses clients lui restent fidèles. Tous les acajous ainsi que leurs volutes furent poncés et revernis, les peintures nettoyées et revernies, les tapis changés et les banquettes refaites à neuf. Tous les luminaires furent changés.* »³

Il fait venir, en 1932, des *Ambassadeurs* Albert BLAZER qu'il avait connu au *Larue* : le prince des maîtres d'hôtel et le maître d'hôtel des princes. C'est le succès. O. VAUDABLE sélectionne ses clients, impose le port de l'habit et favorise les habitués, de préférence célèbres ou fortunés. Une clientèle d'artistes et de personnalités s'y presse; on y croise Marcel PROUST, FEYDEAU, Sacha GUITRY, COCTEAU, EDOUARD VII...

En 1940, *Maxim's* est confisqué par l'occupant allemand. Géré par un restaurateur berlinois, il devient le restaurant privilégié des officiers allemands. Octave VAUDABLE, malade, est autorisé à rester dans son appartement où il décède le 25 décembre 1942; Albert BLAZER, d'origine suisse, assure le suivi et l'accueil.



Le restaurant *Maxim's*, rue Royale

³ *Souvenirs de Simone VAUDABLE*

Après la guerre, le restaurant est repris par son fils, Louis VAUDABLE, et son épouse. Cela devient un des restaurants les plus célèbres du monde. En juillet 1979, il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Finalement, la famille le vend à Pierre CARDIN fin 1981. Ce dernier transforme les trois étages supérieurs de l'immeuble (dont l'appartement des VAUDABLE) en un musée consacré à l'Art Nouveau, que l'on peut visiter.



Octave et Eulalie VAUDABLE
et leurs enfants Louis et Simone
à Vichy en 1928

Louis VAUDABLE rachètera aussi le restaurant du *Grand-Véfour* en 1948, qui avec Raymond OLIVER aux cuisines, obtiendra en 1953 les trois étoiles du guide Michelin. Le *Grand-Véfour* sera revendu en 1983 aux champagnes Taittinger.

Deux petites anecdotes connues des habitants de Condat :
- pour tous les habitants de la commune de Condat en visite à Paris, la famille Vaudable leur offrait un repas gratuit identique au menu du jour, dans un salon réservé à cet effet...
- tous les ans, aux beaux jours, Louis Vaudable venait faire un « petit tour » en avion de tourisme au-dessus du Bouchet (Condat), hameau de ses ancêtres.⁴

Henri PONCHON

⁴ *Information communiquée par Andrée Chadebost*

Généalogie d'Octave Benoît VAUDABLE

1. Louis VAUDABLE, diplômé d'HEC 1923, propriétaire et gérant de Maxim's, administrateur de sociétés, ° 25.08.1902 St-Rémy-de-Chagnat, + 1983 Paris, x 1941 Magguy GUIRAL,

2. **Benoît Octave VAUDABLE**, restaurateur parisien (*Larue, Noël Peters, Maxim's*), ° 18.09.1871 Maudit (le Bouchet) (Condat-lès-Montboissier), x 07.08.1901 St Remy-de-Chagnat, + 25.12.1942 Paris

Note: *selon une habitude assez courante, le prénom d'usage, Octave, n'est pas son premier prénom*

3. Anaïs Eulalie FOURY ° 12.02.1881 Saint-Etienne-sur-Usson, domiciliée à St-Rémy-de-Chagnat au moment de son mariage, +15.02.1968 Monaco

3^e génération

4. Antoine VAUDABLE scieur de long ° 02.07.1847 Le Bouchet (Condat-lès-Montboissier), + 17.02.1907 Condat x 25.07.1869 Condat-lès-Montboissier

5. Marie DUMAS ° 23.04.1847 Le Mas (Echandelys) + 09.03.1917 Condat

6. Antoine FOURY, tailleur d'habits, °20.03.1854 Saint-Etienne-sur-Usson y + 19.01.1884 yx 30.11.1878

7. Anne DAILLOUX ° 18.09.1858 Saint-Etienne-sur-Usson
Note: Anne DAILLOUX se remarie le 21.01.1885 (St-Etienne-sur-Usson) Jules Jérôme CRESSIN



Antoine VAUDABLE, (1847-1907),
scieur de long (à gauche)

4^e génération

8. Antoine VAUDABLE cultivateur ° 04.11.1800 Fauchal (Brousse), x1 22.10.1826 Brousse, x2 Marie Cros, + 13.04.1869 Le Bouchet (Condat)

9. Antoinette BARRIERE °31.03.1803 La Barrière (Brousse), + 21.01.1855

10. Jean-Baptiste DUMAS °29.05.1790 Le Mas (Echandelys), x 15.09.1828 Echandelys

11. Anne VIALIS ° 01.11.1808 Lospeux (Echandelys)

12. Guillaume FOURY, cultivateur, ° 28.06.1823 Saint-Etienne-sur-Usson (Chabanols) x 28.09.1852 Saint-Etienne-sur-Usson y + 23.08.1874

13. Françoise HOMETTE, ° 29.03.1822 Saint-Etienne-sur-Usson (Berme Bas) y + 06.02.1863

14. Pierre DAILLOUX, métayer au bourg de Saint-Etienne-sur-Usson, ° 27.04.1829 Chassignoles x 13.09.1857 St-Quentin-sur-Sauxillanges

15. Marguerite MESTRE, ° 24.06.1832 St-Quentin-sur-Sauxillanges + 11.01.1878 Saint-Etienne-sur-Usson

5^e génération

16. François VAUDABLE cultivateur, ° 13.06.1770 Brousse, x 09.06.1789 Brousse

17. Anne VAISSE ° 13.06.1770 Brousse

18. Antoine Marc BARRIERE ° 14.12.1766 La Barrière (Brousse), x 10 fructidor an VIII (1800) canton de Cunlhat, + 02.03.1811

19. Françoise DARTEYRE ° 11.12.1772 Champel (Brousse), + 18.11.1823

20. Pierre DUMAS ° 01.04.1764 Le Mas (Echandelys), x 07.09.1786 Echandelys, + 15.10.1825 Echandelys

21. Clauda DUMAS ° 27.08.1770 Les Enclos (Echandelys)

22. Antoine VIALIS, scieur de long ° 01.05.1773 Lospeux (Echandelys), x avant 1808 (mariage non trouvé)

23. Clauda DUTOUR ° 01.05.1775 Parel (Echandelys),

24. Jean FOURY, scieur de long et cultivateur à Chabanols (Saint-Etienne-sur-Usson), ° 19.06.1789 à Chabanols, yx 24.09.1822

25. Louise ESBELIN ° 26 pluviôse an II, + 04.11.1860

Note 1: *Le x est ainsi rédigé: Jean, enfant naturel de Françoise FAUGIERE DOSTUNY, scieur de long du lieu de Chabanols, né à Chabanols le 19.06.1789 marié à Françoise ESBELIN, 28 ans, né à Chabanols le 26 pluviôse an II, fille de feu Blaize et de feu Barthelom... COUPAT. Nous n'avons pas retrouvé le registre de 1789.*

Leur fils Guillaume est né le 28.06.1823 sans indication de patronyme, « Guillaume, fils de Jean enfant naturel... » Par contre, quelques pages plus loin, dans la table des naissances de l'année, il est indiqué Guillaume FOURY, 28.06.1823. Curieux!

Et comme tout le monde ou presque s'appelle FOURY ou ESBELIN dans le coin, difficile de s'y retrouver.

Note 2: *les ancêtres de Louise ESBELIN pourront être aisément complétés grâce aux tables du CGHAV.*

26. Antoine HOMETTE, ° 6 ventôse an II,

27. Marguerite MESTRE, ° 20 thermidor an II, + av. 1852

28. Jean DAILLOUX, métayer au Bouchet (St-Genès-la-Tourette) en 1857,

29. Anne PEUF, + 04.09.1835 au Bouchet

30. Jean MESTRE, cultivateur à Laubeni (?) (St-Quentin-sur-Sauxillanges)

31. Marie GENESTIER

6^e génération

32. Antoine VAUDABLE ° non trouvée, x 04.02.1766 Brousse

33. Marie LAFARGE ° 28.11.1744 Brousse

34. Geraud VAISSE ° 12.04.1729 Brousse, x 09.05.1757 Brousse avec dispense du 3°/3° degré de consanguinité
 35. Amable COUDERT
 36. Jacques BARRIERE ° 16.04.1724 La Barrière (Brousse), x 06.10.1756 Brousse
 37. Jeanne LACRUCHE ° 25.10.1722 Bousse
 38. Guillaume DARTEYRE ° 23.01.1744 Brousse, x 12.02.1765 Brousse
 39. Claudine LACRUCHE ° 14.11.1746 Brousse
 40. Pierre DUMAS veuf ° 02.04.1722 Le Mas (Echandelys), x 23.07.1753 Echandelys
 41. Jeanne DUMAS ° 14.04.1726 Echandelys
 42. Claude DUMAS x 16.09.1766 Echandelys
 43. Marie BATISSE
 44. Pierre VIALIS x 11.09.1764 Echandelys
 45. Jeanne DUMAS
 46. Jean DUTOUR ° 17.03.1734 Parel (Echandelys), x 09.09.1760 Echandelys
 47. Marguerite IBERTIE ° 07.03.1740 Le Buisson (Echandelys)

52. Jean HOMETTE, cultivateur à Berme Bas (Saint-Etienne-sur-Usson)
 53. Anne VIGNAL
 54. Etienne MESTRE, cultivateur à Berme Haut (Saint-Etienne-sur-Usson)
 55. Marie VIALARD

7^e génération

64. Robert VAUDABLE ° 20.07.1705 Fauchal (Brousse), x 17.02.1724 Brousse 4°/4°
 65. Marie VAUDABLE ° 02.04.1694 Fauchal (Brousse)
 66. Baltazar LAFARGE ° 23.05.1701 Brousse, x 24.02.1727 Brousse
 67. Marie LAROCHE ° 15.05.1709 Brousse
 68. Christophe VAISSE x...04.1715 Brousse
 69. Jeanne COUPAT
 70. Gabriel COUDERT x 10.11.1710 Brousse
 71. Antoinette LEBARD ° Sugères
 72. Pierre BARRIERE x 31.01.1719 Brousse
 73. Marie LEMOINE
 74. Louis LACRUCHE x 12.09.1719 Brousse
 75. Jeanne COUPAT
 76. François DARTEYRE ° 05.01.1701 Brousse, x 28.02.1726 Brousse
 77. Elisabeth COUDERT ° 30.04.1708 Brousse
 78. Antoine LACRUCHE ° 23.05.1716 Lairoux (Brousse), x 03.08.1734 Brousse
 79. Anne CHASSAING ° 16.08.1718 Montméat (Brousse)
 80. Antoine DUMAS ° ca 1687 Echandelys (32 ans au x), x 23.11.1719 Echandelys
 81. Catherine PUPIDON ° 26.12.1701 (18 ans au mariage) Cluel (Echandelys)
 82. Blaise DUMAS ° ca 1688 (24 ans au mariage) Le Mas (Echandelys), x 19.09.1712 Echandelys 4°/4°
 83. Gabrielle REDON ° ca 1695 (17 ans au mariage) à Mongrain (Saint Eloy la Glacière)
 84. Antoine DUMAS
 85. N. N
 86. Antoine BATISSE ° 22.11.1703 Tirel (Aix la Fayette), x 16.07.1726 Aix la Fayette
 87. Catherine PINET
 88. André VIALIS
 89. Marie VIGERIE
 90. Louis DUMAS

91. Catherine CLAVELIER
 92. Jean DUTOUR + avant 1760
 93. Jeanne FUSTIER + avant 1760
 94. Jean IBERTIE ° ca 1698 (25 ans au mariage), x 23.09.1723 Echandelys
 95. Françoise DUTOUR

8^e génération

128. André VAUDABLE x 30.08.1703 Condat-lès-Montboissier
 129. Antonia HOSPITAL ° La Farge (Condat)
 130. François VAUDABLE x avant 1694, + après 1724
 131. Marguerite CHIGROS + après 1724
 132. Antoine LAFARGE x avant 06.03.1695 Brousse ?
 133. Gabrielle DUSSOT
 134. Louis LAROCHE x 07.02.1701 Brousse
 135. Françoise LATALLERIE
 136. Guillaume LACRUCHE x avant 1707
 137. Marie BRUNEL
 138. Pierre DARTEYRE + après 1726
 139. Françoise DISSARD + après 1726
 140. Claude COUDERT x 07.01.1699 Brousse, + av.1726
 141. Catherine DUGNAS + après 1726
 142. Claude LACRUCHE x 21.11.1710 Brousse
 143. Clauda COUPAT
 144. Sébastien CHASSAING x 12.02.1714 Brousse
 145. Antoinette MONTAGNE
 146. Vital DUMAS x avant 1687
 147. Jacqueline HAON
 148. Jean PUPIDON x 28.01.1694 Echandelys
 149. Antoinette IBERTIE
 150. Benoit DUMAS
 151. Gérines FÉDIDES
 152. Christophle REDON x ca 1680, + 06.07.1716 Saint Eloy la Glacière
 153. Damiane COLLAY + 10.03.1733 Saint-Eloy-la-Glacière
 172. Grégoire BATISSE x 07.02.1702 Aix-la-Fayette
 173. Marguerite MARQUET
 174. Blaise DUTOUR
 175. Anne COMMUNAL
 176. Vidal FUSTIER Saint-Eloy la-Glacière
 177. Marguerite DUMAS
 178. Antoine IBERTIE Echandelys
 179. Catherine FRAISSE

9^e génération

256. Christophle VAUDABLE + avant 1723
 257. Antonia DESUSCLADE + avant 1723
 258. Toussaint HOSPITAL + 01.05.1723 La Farge (Condat)
 259. Anna TERRIOUX + avant 1692
 272. Guillaume LACRUCHE + avant 1710
 273. Marie BRUNEL
 274. Jean COUPAS
 275. Marie MONTEL
 344. Julien BATISSE
 345. Halix TIOLAS
 346. Gabriel MARQUET
 347. Marguerite BRUGERE



Le village du Bouchet,
commune de Condat-lès-Montboissier
où naquit Octave VAUDABLE

Les enfants du couple VAUDABLE-DUMAS

Au-delà du simple intérêt généalogique, on note que plusieurs membres de la famille, sans doute à la suite d'Octave, se retrouveront dans les métiers de la restauration. Avec les enfants de ce couple, on a également un exemple classique de la dispersion des enfants d'une famille entre ceux restés dans le Livradois, les départs vers Clermont-Fd et l'émigration à Paris.

Comme indiqué précédemment, le nom d'usage (souligné) est rarement le premier prénom encore attaché à l'usage du prénom du parrain ou de la marraine.

Enfin les naissances des enfants du couple sont enregistrées soit à Madaidat, soit à Madaidat-Bas soit au Bouchet, trois lieux qui constituent un même ensemble d'habitations, toutes les naissances ayant, en principe, eu lieu dans la même maison (selon Andrée Chadebost)



Antoine VAUDABLE (1847-1907)
et Marie DUMAS (1847-1917)

Antoine VAUDABLE scieur de long et cultivateur, ° 02.07.1847 Le Bouchet (Condat-lès-Montboissier), y + 17.02.1907 x 25.07.1869 Condat-lès-Montboissier Marie DUMAS ° 23.04.1847 Le Mas (Echandelys) + 09.03.1917, d'où :

1. Benoît Octave, garçon de café puis restaurateur à Paris, ° 18.09.1871 Madaidat (Condat-lès-Montboissier), + 25.12.1942 Paris, x 07.08.1901 St Remy-de-Charnat, Anaïs Eulalie FOURY ° 12.02.1881 Saint-Etienne-sur-Usson,
2. Jean-Marie, ° 12.06.1873 à Madaidat, + 22.07.1873 au lieu du Bouchet de Madaidat-Petit,
3. Jeanne Antoinette Victoire, ° 24.06.1875 au Bouchet, + 1913 Issoire, x Condat 17.03.1900 Benoit FORCE, boulanger à Issoire,
Octave VAUDABLE, témoin du mariage en 1900, est alors garçon de café, habitant 20, rue Boissy d'Anglas.

4. Jeanne Marie, religieuse, ° 15.05.1877 au Bouchet, + 1920 Clermont

5. Léontine Marie, ° 11.04.1880 au Bouchet, + 08.04.1907 Condat x 14.02.1901 Condat Jean-Marie BOUGEON, cocher de fiacre, (17.07.1876 Condat-1922 Levallois-Perret), d'où entre autres :

Maurice BOUGEON, maître d'hôtel, (1905 Condat,-1978 Paris)

Note: Jean-Marie BOUGEON, se remarie en 1913 à Levallois-Perret.

Octave VAUDABLE, témoin du mariage en 1901, est alors garçon de café, habitant 402, rue Saint-Honoré.

6. Eugénie Octavie, ° 11.04.1885 à Madaidat-Petit, + 25.01.1961 Clermont x Brousse 19.09.1907 Claude BERODY

7. Jean Marie Jules, chef de caves, ° 10.11.1890 à Madaidat, + 28.08.1944 Paris, x Paris 08.02.1919

Notons enfin, parmi les membres de la famille, Raymonde CRESSIN, ° St-Etienne-sur-Usson le 22.08.1896, fille de Jules Jérôme CRESSIN, tailleur d'habits, et d'Anne DAILLOUX, et donc demi-sœur d'Eulalie FOURY. Elle fut caissière au *Noël Peters*; elle épousera en 1919 le chef de cuisine, Jules CHAPUIS, puis, devenue veuve, se remariera, en 1929, avec un directeur de la brasserie Wepler, François BREGHEON. Elle habitera par la suite, avec les VAUDABLE, dans l'immeuble de chez *Maxim's* où elle décède âgée de 90 ans.



La tombe de la famille VAUDABLE
à Condat-lès-Montboissier dans les années 1990

Note: Toutes les photos de la famille VAUDABLE sont privées et ne peuvent être reproduites sans l'autorisation de leur propriétaire.

LE GÉNÉRAL MILHAUD (Né en 1766 à Arpajon sur Cère, décédé à Aurillac en 1833)

par Francis QUIERS

(auteur de l'ouvrage « Jean Baptiste Milhaud, montagnard, comte de l'Empire » Ed. hist. Teissèdre, Paris 2004)

En 1784, le jeune cantalien Jean Baptiste MILHAUD, généreux, talentueux, ses études secondaires au collège d'Aurillac terminées, « monte » à Paris. Tenté par une carrière militaire, il cherche à entrer à l'École du Génie de la Marine. Faute d'être noble, il n'y parvient pas, mais s'enthousiasme pour les « idées nouvelles ». Il retourne dans son département d'origine, et, dans les années 1791-1792, rassemble autour de lui 4.000 paysans que la misère conduit à des excès. Cela lui vaudra plus tard une réputation exécrationnelle dans la région d'Aurillac, mais, pour l'heure, lui confère une grande popularité et d'être élu en très bonne position député du Cantal à la Convention. Là, MILHAUD rejoint les rangs de la Montagne, vote la mort du Roi et se signale par des positions avancées.



Jean Baptiste MILHAUD, Conventionnel,
en tenue de Représentant du Peuple aux Armées
(par l'entourage de J.L. David - Château de Vizille)

Nommé représentant du peuple auprès des armées, au cours de trois missions aux Ardennes, en Alsace et surtout aux Pyrénées orientales, MILHAUD fait preuve d'une extrême sévérité vis-à-vis des partisans de l'Ancien régime, mais témoigne de qualités de courage, d'entraîneur et d'organisateur qui contribuent de façon décisive à la victoire sur les Espagnols, aux côtés de son collègue SOUBRANY et du général DUGOMMIER.

A la fin de la Convention (octobre 1795) déçu par la politique, MILHAUD qui, de toute façon est trop jeune pour briguer un nouveau mandat électoral, revient à sa première vocation et se reconvertisse dans l'armée. Il commence une nouvelle carrière comme colonel du 5^e régiment de

dragons (pendant son mandat de conventionnel il a été nommé capitaine, puis chef d'escadrons) et se révèle, lors de la première campagne d'Italie, un des plus intrépides cavaliers du général BONAPARTE. C'est au cours de cette campagne que MILHAUD et MURAT nouent des relations étroites. Chef d'état-major de MURAT lors du coup d'État de Brumaire (après quoi il est nommé général de brigade), MILHAUD le suit en Italie, au Corps d'Observation du Midi, avant de prendre le commandement des troupes stationnées en Ligurie.

Dans les campagnes de l'automne 1805 contre l'Autriche, de 1806 contre la Prusse puis la Russie, MURAT appelle encore MILHAUD et lui confie une brigade de cavalerie légère, d'abord deux régiments de chasseurs 16^e et 22^e, puis le 13^e chasseurs avec occasionnellement quelques escadrons de dragons. MILHAUD se révèle un parfait cavalier d'avant garde. Avec LASALLE, il se lance après Iéna dans la fantastique poursuite contre les Prussiens et signe de belles actions d'éclat. Quelques semaines après, MILHAUD, arrivé le premier aux portes de Varsovie, prépare une entrée triomphale au Grand duc de Berg. Il s'illustre à Golymin. Le 1^{er} janvier 1807, il est nommé général de division, à la tête de six régiments de dragons. C'est encore auprès de MURAT qu'il charge à Eylau en février et devant Königsberg en juin.

En octobre 1808, MILHAUD passe en Espagne. De concert avec LASALLE, après la victoire de Burgos, il couvre le flanc droit de l'armée qui fonce sur Madrid et descend ensuite vers le Tage pour couper la retraite aux Anglais qui pourraient chercher à s'enfuir vers le Portugal. Pendant trois ans, MILHAUD et ses dragons s'illustrent et prennent une part brillante aux combats de Ciudad Real, Talavera, Almonacid, Ocana, à la lutte contre les guérilleros, à la conquête de l'Andalousie.

Pendant la campagne de Russie, en 1812, MILHAUD est nommé commandant de la place de Moscou. En 1813, il reçoit le commandement du 5^e corps de cavalerie (deux divisions de dragons, une division de cavalerie légère, de l'artillerie, plus de 4000 hommes). Il confirme ses qualités et son savoir faire en de multiples occasions pendant les campagnes d'Allemagne en 1813 (à Zeitz notamment, quelques jours avant la bataille de Leipzig) et de France en 1814 (à Colmar, Saint-Dizier, Brienne, Mormant). Aux Cent Jours, Napoléon appelle Milhaud à qui il confie un corps de 3500 cuirassiers qui se conduisent brillamment à Ligny et héroïquement dans les charges du Mont Saint Jean, immortalisées quelques décennies plus tard par Victor Hugo dans « Les Misérables ».

Considéré par Napoléon comme un de ses meilleurs généraux de cavalerie, MILHAUD a connu toutes les spécialités de l'arme (cavalerie légère avec les chasseurs, de ligne avec les dragons, lourde avec les cuirassiers) et a excellé dans chacune d'elles. Guerrier irréprochable, discipliné et désintéressé, il a été récompensé par l'Empereur, nommé comte, doté d'une rente de 30000 francs sur les biens réservés de

Westphalie. Il a été fait chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, grand officier de la Légion d'Honneur, grand cordon de l'ordre de la Réunion (fondé en 1811 après la réunion de la Hollande à la France).



Poursuivi par la malchance et la faillite des deux aventures que furent pour lui la Révolution et la guerre, MILHAUD, ancien régicide, se heurte à la Restauration à la vindicte des Ultras. Mis à la retraite d'office, banni, il est même, un temps, inexplicablement radié de la Légion d'Honneur

et la payement des 3000 francs de rente (réduite par rapport à l'initiale) qu'il touche sur ses biens de Westphalie (qu'il n'a jamais perçue en totalité) est suspendu.

La bienveillance de Louis XVIII, auquel il a rendu un grand service en se ralliant le premier avec son corps de cuirassiers après Waterloo, l'appui constant du ministre DECAZES, lui restituent la plupart de ses droits dès la fin 1817.

Mais il faut attendre la révolution de 1830 et l'avènement de Louis Philippe pour que justice complète soit rendue, que MILHAUD soit relevé d'une retraite reconnue comme arbitraire, et réintégré dans l'armée, ce qu'il n'a cessé de réclamer. Décédé à Aurillac en janvier 1833, Milhaud est enterré avec les honneurs dus à son grade et à son rang.

Éléments généalogiques

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Son acte de décès est aisément retrouvé à Aurillac (15) où il décède le 8 janvier 1833 sous le nom de Jean-Baptiste comte MILHAUD, âgé de 66 ans et environ 2 mois, Lieutenant général, grand officier de la Légion d'Honneur, domicilié 4 rue Richepanse à Paris.

Il décède chez Me Jean Baptiste MAUTRE, avoué. Peut-être un un neveu issu du mariage de Pierre Simon MAUTRE (procureur au siège présidial d'Aurillac) et Magdeleine AMILHAU, sa sœur.

Il naît à Arpajon-sur-Cère le 10 juillet 1766 sous le patronyme d'AMILHAU (D). Il est ondoyé en attendant la

présence du parrain. En effet, il est baptisé le 18 novembre 1766 avec pour parrain Mre Jean Baptiste de VERDAL, capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment d'infanterie de Penthièvre (stationné à Mézières). JB de VERDAL est chevalier de St Louis dans la promotion de 1748. En 1779 (État militaire de la France), il est toujours capitaine de grenadiers, mais avec rang de Mestre de camp (= commandant). Sa marraine est Dame Magdeleine PAGÈS de Compain, absente, représentée par Magdeleine AMILHAU (la tante de l'enfant probablement).

Louis AMILHAUD et Marguerite DAUDÉ sont des marchands (Louis est noté marchand dès l'acte de mariage), installés au hameau de Lentat. Ils ont fait preuve d'une longévité parentale remarquable, puisque Jean Baptiste, leur dernier enfant naît en 1766, alors qu'ils se sont mariés à Arpajon le 12 février 1743 et que leur premier enfant naît le 8 novembre de la même année. Lors de ce mariage, ils sont tous deux mineurs (dits de moins de 25 ans) et quasiment orphelins.

En effet, les parents de Louis sont Antoine, déjà décédé et Marguerite LAPARRA qui disparaîtra le 1^{er} avril 1743. Les deux parents de Marguerite, Jean DAUDÉ (marchand) et Elisabeth PAGÈS sont déjà disparus.

Ils sont tous deux nés à Arpajon : Louis le 13 février 1722 (p/m Louis AMILHAU et Marguerite AMILHAU) ; Marguerite le 19 mars 1721 (bapt le 27 – p/m Antoine PAGÈS son oncle, Marguerite DAUDÉ sa sœur aînée). A son baptême, sa mère est notée Helis.

Marguerite DAUDÉ est accompagnée au mariage par son curateur « nommé par autorité de justice », Jean BOUISSOU. Dans les deux familles, au hasard des actes, on trouve de nombreux prêtres, apparemment oncles de l'un ou l'autre époux.

Dans la base Léonore (Légion d'Honneur), à côté de notre Jean Baptiste on trouve deux autres membres de la famille : Antoine MILHAUD, né le 7 mars 1778 au hameau de Vours, et Jean MILHAUD, né le 27 mai 1782 au hameau de Bairaguet (Veyraguet). Tous deux sont fils d'Antoine AMILHAU et de Jeanne PASSEFOND (cote des dossiers à la Grande Chancellerie : LH/1876/10, LH/1876/13, et LH/1876/11 pour Jean Baptiste)

Deux mystères demeurent : pourquoi la famille a-t-elle changé son nom d'AMILHAU (D) en MILHAUD ? et pourquoi Jean Baptiste est-il appelé « Édouard-Jean-Baptiste », alors que le prénom d'Édouard n'apparaît sur aucun de ses actes d'état-civil ?

ANTHOINETTE MARIN DE CHILHAC (43) - Une ascendance probablement inédite

par Xavier LOCHMANN (cghav-400)

1- Anthoinette MARIN x 12.01.1698 Barthélemy ROMEUF. Il semble que leur Cm reçu Chaussegros (mais je ne l'ai pas lu). donne un autre prénom au père d'Antoinette x Benoîte CHARITAT, « fille de Me Guillaume » au lieu de « Me Pierre, notaire royal » à Chilhac. Mais le Cm MARIN-CHARITAT dit bien « Pierre ».

2/3- Pierre MARIN, praticien, puis notaire royal de Chilhac x avec Benoîte CHARITAT, Cm du 26.05.1667 passé devant Mes Garnier, notaire à Allègre et Boyer, notaire à La Voûte-Chilhac.

4/5- Honorable Georges MARIN, marchand tanneur, b.

19.04.1598 Langeac, x avec Antoinette BRUNEL, par Cm du 12.11.1623, reçu Pierre Mamet, notaire à Langeac.

6/7- Me Guillaume CHARITAT, marchand de Varennes-St-Honorat (Neyraval) x avec honnête femme Philippe ROUCON (probablement d'une famille notable d'Allègre).

8/9- Jean MARIN, marchand de Langeac x avec Jeanne DAVID, par Cm du 15.01.1584, reçu Jean Bon, notaire ordinaire à Langeac, Jeanne.

Les Cm MARIN-BRUNEL et MARIN-DAVID sont mentionnés dans un inventaire des papiers de Me Jean MARIN et ne sont pas disponibles.

DESCENDANCE BARTHÉLEMY ROMEUF – ANTOINETTE MARIN (43)

par Alain ROSSI (cghav-2140)

NDLR : nous sommes face à une coïncidence amusante : au moment où nous recevions cette ascendance de la part de Xavier LOCHMANN, était publié dans « Héraldique & Généalogie » un article assez long sur leur descendance aboutissant à des « barons de l'Empire ».

Étant donné quelques discordances entre cette publication et les données de Jules VILLAIN, avait publié dans « La France Moderne – Haute-Loire » il nous est paru utile de reprendre ci-dessous les données essentielles de la descendance du couple Barthélemy ROMEUF–Antoinette MARIN, en nous aidant des données de Jean Louis MARSSET (cghav-xxxx)

Sources :

« Héraldique & Généalogie » n° 196 (3^e trim 2010), pp.283-285, Olivier de PONTBRIAND

« La France Moderne – Haute-Loire » par Jules VILLAIN, St Etienne 1906, pp. 472-474

Jean Louis MARSSET : dépouillements de Lavoute-Chilhac

CGHAV : tables de Brioude et de Vieille-Brioude

I. Barthélemy ROMEUF, ° 28.12.1671 Lavoute (psse de St Cirques), fs de Jacques (dit l'ainé) et Anne HUGON (dite honnête femme), hostes au quartier du Barry à Lavoute,
x Cm 12.01.1698 **Anthoinette MARIN** (cf. ci-dessus)
(le mariage ne se trouve ni à St Cirques (Lavoute), ni à Chilhac, ni à Langeac.)

II. Claude ROMEUF, ° 18.12.1702, fs des précédents, p/m Claude ROMEUF, greffier (sans doute son oncle ° 30.09.1674) et Catherine ANDRÉ, fermière
x Brioude ND 15.01.1730 Marguerite Catherine CROZEMONTBRIZET, ° 24.10.1702 Brioude St Pierre, fa Jean, sgrn de Gizaguet et Jeanne VERGEZE (de VERGEYS ?)
D'où :

- N x N. LABROUSSE

- Marie x Antoine JURIE

- N. x N. FOURNIER-MONTGIEUX

- Anne x Guillaume Joseph PEYRET

- Barthélemy qui suit

III. Barthélemy ROMEUF, sr de La Valette, bailli de Lavoute et Chilhac, puis juge de paix, x Marie BOREL-MONCHAUVEL, d'où :

- Marguerite x 7.09.1779 Jacques Louis PISSIS (fs Vital (Brioude), receveur des domaines du Roi à Hazebrouck, x 26.03.1756 Anne-Magdeleine-Victoire ROUSSEL)

- N., chanoine de St Flour

- Victor, directeur des contributions directes, + sans all.

- Claude, (= Branche A, qui suit)

- Jean Louis, ° 27.09.1766, + 07.09.1812 (Moskowa), capitaine en 1791, gén. de brigade (16.01.1811), créé **baron d'Empire** le 03.05.1810, sans all.

- Jacques Alexandre ° 19.11.1772 (= Branche B)

- N. x N. CHAULAGUET

- Françoise x Jean Louis PEYRET

Branche A

IV. Claude ROMEUF de la Valette, ° 01.09.1763, + 12.07.1842, conseiller de préfecture au Puy, maire de Lavoute-Chilhac, cons. gén. Hte-Loire, chev Lég. Hon., x Thérèse (de) FAUVEAU, d'où

- Julie Ernestine Gilberte, ° 1792 + 23.05.1864,

x 19.01.1813 Armand Noël d'AGULBAC de SOULAGES

- André Barthélemy Jules, ° 23.03.1795, + 20.12.1831,

x Jeanne Marie Marguerite Joséphine VIGIERE dont post.

- Barthélemy, ° 07.05.1799, + 07.09.1871, chef de ba-

taillon, cons. gén. et député Hte-Loire (1852-1869),

chev. Lég. Hon., héritier du titre de baron héréditaire de

son oncle Jean Louis (décret impérial du 19.04.1865),

x 15.03.1854 Henriette Désirée de SOYE, dont postérité

- Mélanie + 23.09.1881, x Alphonse baron BRUN de

VILLERET

- Antoine François Victor Amédée, ° 11.11.1804, + 1875,

receveur général, x Nelly BRUN, dont une fa.

- Jean Louis Victor, ° 14.06.1808, + 09.01.1896, avocat

général puis 1^{er} président à la cour de Pau, chev. Lég.

Hon. x Marie Olympe BRANCHE, dont postérité

Branche B

IV. Jacques Alexandre ROMEUF, ° 19.11.1772,

+ 26.04.1845, aide de camp de Lafayette en 1789 puis

du général Dumas, ss-chef d'Etat-major des armées

françaises et napolitaines en 1810, attaché à la personne

de Murat pendant la campagne de Russie, gén. de bri-

gade (07.09.1812; comm. Lég. Hon., chev. de St Louis;

créé **baron héréditaire** le 16.06.1818, x Antoinette Fran-

çoise Mélanie GOSSELIN de SAINT MÊME (Villain

= SAINCKREME ?), d'où :

- Joachim Barthélemy Napoléon Marie Alexandre, qui suit

- Alexandrine Françoise Berthe, x Charles Henri Ven-

ceslas de JOUFFROY, dit « le comte de Jouffroy d'Ab-

bans » (et nom le marquis, inventeur connu)

- Henriette Marie Mélanie x 05.12.1838 Jean Félix du

BARRY de Merval, d'où 3 enfants mariés en Italie

- Marie x Antoine de JESSÉ-CHARLEVAL, maire de

Marseille

V. Joachim Barthélemy Napoléon Marie Alexandre RO-

MEUF, ° Naples 19.09.1811, filleul de Joachim MU-

RAT, x Eugénie Françoise Elisabeth de CROUY CHA-

NEL, d'où :

VI. Jean Charles Alexandre ° 25.03.1845 La Tagnière

(71), sous-préfet, x Marie Pauline MAZEAU-DES-

GRANGES,

Par décret impérial du 11.02.1860, tous les membres encore vivants des deux branches ont été autorisés à faire précéder leur nom de la particule « de » et donc d'être appelés « de ROMEUF ». C'est le cas dans la base Léonore (Légion d'Honneur) pour Claude (° 01.09.1763), Jean Louis Victor (° 14.06.1808), Jean Charles Alexandre (° 25.03.1845), Eugène Barthélemy Paul (° 03.02.1848), mais non pour Jacques Alexandre (° 19.11.1772, + 1845, donc avant le décret).

LES MONTEIX - « Famille d'ancienne bourgeoisie originaire de Tauves »

par Jean-Marie JUILLARD (cghav-2658)

C'est par cette formule qu'Ambroise TARDIEU, dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, qualifie la famille MONTEIX dont le patronyme, avec son suffixe « eix », est bien caractéristique de l'ouest du Puy-de-Dôme, bien qu'on le trouve parfois sous la graphie MONTET ou MONTES. Elle avait ses armoiries : de gueules, à une montagne d'or, sommé d'un demi-vol d'argent.

Des débuts dans le droit

Léger MONTEIX, notaire royal au mandement de Tauves et de Granges en 1584, a au moins deux fils :

1-Antoine MONTEIX qui lui succède en tant que notaire royal à Tauves et se marie avec Jeanne AULMOSNIER, dont François MONTEIX première épouse en 1633 de Guillaume DAUPHIN seigneur des Chaumettes et Charlannes, châtelain de Serrette, notaire royal à Tauves avant 1659 (de la famille DAUPHIN de Leyval, originaires de Tauves). De cette union naissent :

- François DAUPHIN, bourgeois et notaire royal de Tauves cité en 1695

- Antoine DAUPHIN qui a pour parrain Messire Antoine MONTEIX et pour marraine noble Françoise de MURAT de la famille des seigneurs de Serre à Singles, branche cadette des vicomtes de Murat.

(Pour les enfants du 2e lit de Guillaume DAUPHIN x Françoise ANDRÉ, voir l'étude de Olivier LEFÈVRE dans AmA! n° 97)

2- Noël MONTEIX, bourgeois de Laqueuille, qui se marie avec Renée BONNET. Ils ont plusieurs enfants dont :

- Antoinette, mariée le 17 juin 1645, à François de LAVAUD, Seigneur du Boueix et de la Chaud-Marmessan, mort en 1664,

- Jeanne, mariée, le 2 novembre 1645, à noble Louis de BOSREDON

- Claude, marié le 7 avril 1658, à Guyotte VEYSSET, veuve de DURAND des ORLIAULX

Une longue dynastie de chirurgiens.

- **Jean MONTEIX** (ou Montès), décédé en 1711 à l'âge de 60 ans, chirurgien à Tauves, est l'époux d'Antonia LABORDE et peut-être le père de François car tous les MONTEIX sont ensuite chirurgiens et maîtres chirurgiens de père en fils jusqu'en 1840.

- **François MONTEIX**, chirurgien du bourg de Tauves, se marie à Larodde le 2 juillet 1695 avec Anne BRUGIÈRE, fille de Me Guillaume BRUGIÈRE de cette paroisse de Larodde. On trouve un Jean BRUGIÈRE à Tauves, procureur d'office en 1738, qui épouse demoiselle Marguerite GUILLAUME; les témoins sont Messires Guillaume BRUGIÈRE, Etienne GOUYON (ou BOUYON) et Guillaume DAUPHIN marié avec Françoise de MURAT en 1739 (il est enterré dans l'église de Tauves). Des BRUGIÈRE sont mariés avec des DAUPHIN et des de LAUDOUZE (cf. article de M. LEFÈVRE dans AmA! n° 97).

- De cette union naît à Tauves le 3 mars 1719 **Michel MONTEIX** qui exercera en tant que chirurgien à Larodde. Il se marie le 12 juin 1742 à la paroisse St Gal de Tauves

avec Elisabeth MESTAS, fille de Jean et Marie REBOISON. Les MESTAS sont une famille bourgeoise de Tauves originaire de Messeix où Jean MESTAS est notaire royal et seigneur de Ruere en 1669. Cette famille qui possède aussi des alliances avec les de MURAT de Rochemaure et les de la ROCHEBRIANT, et qui compte aussi plusieurs chirurgiens, est très liée aux MONTEIX. En 1700, Me François MESTAS, chirurgien de Tauves, épouse Gabrielle MORIAC; s'agit-il du grand-père ou d'un oncle d'Elisabeth MESTAS? Catherine MESTAS, baptisée à Tauves le 14 avril 1741, fille de Guillaume Alexis, bourgeois de Tauves et contrôleur des actes notariés, marié à Tauves avec Jeanne TIXIER (voir l'étude de M. Olivier LEFÈVRE) a comme parrain Jean MONTEIX et comme marraine Catherine MONTEIX.

- Le couple Michel MONTEIX x Elisabeth MESTAS a, entre autres, pour enfants :

* Anne qui épouse le 6 février 1763 Robert PICARD, fils de Jacques maître maréchal et Jeanne MEGY, habitant Vilhac paroisse de Lanobre.

* Marie qui épouse le 29 avril 1766 à Larodde Michel MALGAT, maître chirurgien sur cette paroisse.

* **Jean-Baptiste MONTEIX** maître chirurgien à Larodde qui se marie le 20 février 1775 avec Anne DEFFARGES de Perignac, fille de Messire François DEFFARGES et de Jeanne BRUN; les témoins sont Messire François ETZAH, prêtre vicaire du Pontdieu, François EYZAH de la paroisse du Monestier, Messire Antoine MONTEIX, diacre frère de l'époux, Pierre CHATRAU, parrain d'Anne DEFFARGES. Antoine MONTEIX, chanoine, est parrain de son neveu Antoine baptisé en 1778.

Les DEFFARGES (Annet et François) signent avec Jean MONTEIX (lien de parenté non précisé pour le moment avec Michel) de très nombreux actes de baptême et de mariage à toutes les pages des registres en 1738; s'agit-il d'un usage qui ferait signer les actes paroissiaux à des personnes désignées? Notons qu'un membre de la famille Annet DEFFARGES est curé de Larodde en 1700 et que Messire Jean DEFFARGES est prêtre vers 1700 de la communauté de Saint Pardoux la Tour.

* **Antoine MONTEIX**, cité ci-dessus, qui devient Prêtre Chanoine de la cathédrale d'Auxerre le 24 décembre 1776. Il est acquis aux idées nouvelles, attaque les « privilèges » et les « prérogatives » des hauts chanoines et dénonce leurs usurpations. Il rédige un mémoire pour les doyens, et chanoines du chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre avec le chanoine de VILLARD. Il est nommé curé des Vaux en 1791 et prêtre serment. Il renonce ensuite à l'état ecclésiastique et dépose ses lettres de prêtrise le 15 nivôse an II. Il est membre de la société populaire d'Auxerre; il est appelé par MAURE en 1794 à l'administration centrale de l'Yonne et sera destitué par GUILLEMARDET (cf. Dictionnaire biographique et historique de l'Yonne tome III). Il se marie et il se fait négociant. Il est ensuite arrêté en frimaire an III comme terroriste et libéré par MAILLE en germinal. Il est de nouveau incarcéré comme terroriste en prairial puis relâché. Il redevient alors administrateur du département de l'Yonne en pluviôse an IV. Il démissionne pour raison de santé en Germinal an V et est

nommé archiviste de l'Yonne en l'an VI. Assagi, il signe en 1814 un souhait de bienvenue aux Bourbon.

* Guillaume MONTEIX, chirurgien, qui épouse à Tauve, le 22 mai 1787, Catherine BRUGHAIL, veuve de Pierre DAUPHIN

- Michel MONTEIX, né en 1776 de Jean-Baptiste et Anne DEFFARGE épouse le 6 vendémiaires an XI, à l'âge de 27 ans, Anne CHARBONNEL, âgée de 16 ans, fille de Mathieu et Anne DIF, propriétaires au lieu d'Espinasse commune de

Bagnols. Il a un frère maréchal à Pont Vieux sur la commune de Tauves, mais lui perpétue cette lignée de chirurgiens. Il est mentionné chirurgien lors de la naissance de sa fille Marie-Antoinette et dans l'acte de baptême de celle-ci établi le 20 décembre 1815 à Larodde, commune dont il était le maire. Puis lors du mariage de Marie-Antoinette avec Léger JUILLARD, mes arrières grands-parents, en 1836 à La Rodde, il est dit officier de santé et il est toujours maire de Larodde.

Avec lui s'achève cette longue lignée de chirurgiens, maîtres chirurgiens et officier de santé.

ETUDE SUR LES BOLINDRAUD ET ALLIÉS DE LA PAROISSE D'ARLEMPDES (43) (Recensement de 1634)

Complément à l'étude « La famille BOLINDRAUD de Goudet, du Serre, de Masclaux, de Pradelles et Vialettes de Cayres au XVII^e siècle », publiée sous le n° 83 (1^{er} trim. 1998)

par Gabrielle DENAND (cghav-858)

Le Hameau de Masclaux

Le hameau de Masclaux se situe entre les bourgs de Goudet et d'Arlempdes, il est remarquablement, placé sur une hauteur; de là le regard peut parcourir à perte de vue une belle nature ondoiyante en retrait de la vallée de la Loire.

Les ruines du château d'Arlempdes surplombent la Loire et le charmant village de Goudet s'étend le long du fleuve. La mense de Masclaux était déjà connue en 1280, date à laquelle Pons de MONLAUR donna d'une manière irrévocable cette propriété dépendant du château d'Arlempdes à Bertrand DUSSAP.

Sur ce site se trouvait avant 1571 une vaste métairie appartenant à Jean BOLINDRAUD, notaire du lieu; elle fut transformée ces dernières années en une très belle résidence secondaire qui a gardé tout le cachet d'antan, admirablement entretenue et meublée.

Au XVI^e siècle vivait en ce lieu Jean BOLINDRAUD et son épouse Jeanne ROLLAND¹. Nous possédons le testament que dicta Jean BOLINDRAUD en 1571.²

En reprenant mes recherches sur Arlempdes et en particulier sur la famille BOLINDRAUD, de Masclaux, une piste non exploitée m'a permis de compléter l'étude qui avait été publiée en 1988; en effet la consultation de l'ouvrage « Les Cahiers de la Haute Loire » de 1987, donne des indications

1 Voir A moi Auvergne (CGHAV) n° 83- 1998 la famille BOLINDRAUD, de Goudet, du Serre et de Masclaux. Nous avons retenu l'orthographe du patronyme la plus souvent employée à l'origine.

2 Jean BOLINDRAUD est encore jeune, ses enfants sont tous mineurs, il eut d'ailleurs un autre enfant après 1571 qui ut le même prénom que l'aîné: Jacques.

Il se pourrait qu'une épidémie de peste sévisse alors car il dicte son testament entre les 2 grandes portes de sa métairie, donc à l'extérieur de la maison. Cependant en consultant les Annales de la Sté d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy –tome XXV. –1862 - les épidémies du Puy par le docteur VISSAGUET, les années de peste données sont 1576, 1577 et 1586, d'après les chroniqueurs de l'époque Etienne MEDICIS et Jean BUREL.

sur la démographie de la paroisse d'Arlempdes³ et nous renvoie au catalogue des paroissiens de Saint Pierre d'Arlempdes pour l'année 1634⁴.

Le hameau de Masclaux y est représenté; en 1634 il y avait en ce lieu 5 maisons comprenant 35 habitants, ils sont tous nommés avec leur lien de parenté et leur âge.

La paroisse d'Arlempdes avait au total 503 habitants⁵. Les 5 maisons de Masclaux appartenaient à cette date aux familles suivantes: BOLINDRAUD, FAZENDIER, BARTHOLOMY, BENOIST et ROLLAND.

Nous allons au vu de ces informations nouvelles faire une étude sur les familles répertoriées à Masclaux en 1634 afin de les replacer dans l'étude de 1988.

Famille BOLINDRAUD de Masclaux

En 1634:

M^o Jacques BOLINDRAUD, 50 ans, dit Mattan,

Sa femme Cécile BERNARD, 40 ans

Leurs enfants:

Antoinette BOLINDRAUD, 10 ans

Jeanne BOLINDRAUD, 7 ans (+ 1629)

Charlotte BOLINDRAUD, 4 ans⁶

3 Cahiers de la Haute Loire 1987 par Yves SOULINGEAS.

4 Ce catalogue avait été dressé en prévision de la venue de Louis de BEAUNE, de SUZE, évêque de Viviers pour célébrer des confirmations dans la paroisse; rédigé entre les 12 juillet et 15 juillet 1634. (E dépôt 269/1).

5 Arlempdes: 150 habitants, 31 feux; Le Suc 28, 4 feux; Colombes, 43, 11 feux; Montcoudiol, 12, 3 feux; les Souils, 51, 11 feux; Montagnac, 83, 13 feux; Freceynet, 94, 13 feux.

6 Le parrain de Charlotte est: Michel BOLINDRAUD, procureur juridictionnel (x Clauda BERNARD) il est le fils de Jacques BOLINDRAUD x ca 1599 avec Clauda BENOIT de JOLIVET, ce dernier Jacques, fils cadet du couple BOLINDRAUD- ROLLAND né après 1571 (testament de Jean BOLINDRAUD).

Charlotte, se maria ca 1654 avec M^o Vidal EXPERT, notaire royal du Monastier, ils eurent une fille Anne ° 29/03/1654, p. le grand-père, Jacques BOLINDRAUD, la marraine d'elle Jeanne de la ROCHE x Sieur Jean PHILIBERT, procureur juridictionnel du mandement de Monastier.

Claude BOLINDRAU, 1 an.

Ne figurent pas sur le catalogue :

Jean BOLINDRAU ° 30/10/1624, p. M. Jacques BOLINDRAUD, vieux greffier de Goudet, m. Agnès BOLINDRAU (x Claude SANHES, de Freycenet).

Grâce à ce dénombrement nous savons ainsi que ce Jacques BOLINDRAU est né en 1584 (petit-fils de Jean BOLINDRAU et de Jeanne ROLLAND) et fils d'un autre Jacques BOLINDRAU, l'aîné des enfants, mort avant 1622, né vers 1560, marié avec Antoinette VILLARD (fille de Claude VILLARD) + avant 1582 et d'Ysabeau DELAFONT, notaire royal à Cayres⁷; après son veuvage, celle-ci épousa Antoine PEYRET, notaire royal de Viallettes (Cayres).

Le 11/04/1649 un acte est passé chez M^o Faure d'Arlempdes: Sieur Jacques BOLINDRAU, praticien de Masclaux avec Etienne ROLLAND au sujet des lods dus pour 6 ans.

Jacques BOLINDRAU, fils de Jean et Jeanne ROLLAND, de Masclaux était aussi comme son père, notaire royal à Masclaux et possédait une maison à Arlempdes en 1571. Certains enfants du couple Jean BOLINDRAU et Cécile BERNARD, vivant à Masclaux en 1634 avaient été baptisés au Monastier dans l'église paroissiale de St Jean, puis à compter de 1631 à Arlempdes même.

Il convient d'ajouter à la précédente étude, le mariage de Clauda BOLINDRAU fille du couple, le père + le 11/02/1665 avec Julien ANDRE, fils de + Simon et Jeanne AUDIER, de Bizac, d'où Jean ° 13/04/1666 Pierre ° 08/09/1667, m. Jeanne BOLINDRAU, tante maternelle x François SPERT, chirurgien de Masclaux.

Dans le testament de Jean BOLINDRAU, en 1571⁸ les enfants du couple, en vie, sont tous mineurs, il s'agit de :
a) Jacques BOLINDRAU, (qui restera avec son père à Masclaux « comme fils de famille ») + avant 1621 était x Antoinette VILLARD.

Jacques BOLINDRAU a comme « grangier » Jacques BOUDIGNON, de Freycenet x Françoise BAYE, ils figurent eux aussi sur le recensement de 1634 à Freycenet qui indique: Jacques BODIGNON, 60 ans, son épouse, 40 ans, ils vivent avec un fils naturel de Jacques BODIGNON: Michel BERNARD, 18 ans.

b) Jean BOLINDRAU (qui sera religieux à Goudet)

c) Agnès BOLINDRAU (+ 15/12/1626); sur le recensement 1634 figure son mari François BORREL, âgé de 70 ans habitant le village de Freycenet (né en 1561), il vit avec sa fille Jeanne BORREL, celle-ci âgée de 27 ans x mariée avec Blaize CORDAT, âgé de 44 ans, leurs enfants à cette date sont :

Vidal CORDAT, 10 ans,

Claude CORDAT 4 ans

Estienne CORDAT, 1 an.

Ensuite vint, Jeanne CORDAT ° 15/10/1637, p. Jean BOULINDRAU, de Goudet, m. Gabrielle JOUANNE x Simond ENJOLRAS dit Marquet, de Goudet.

Vit aussi sous leur toit en 1634, le père de Blaize CORDAT, Jean CORDAT, âgé de 90 ans, il décèdera le 28/12/1637.

Blaize CORDAT, baille de Freycenet + 06/07/1637

⁷ Cette famille VILLARD était connue à Cayres dès 1336, elle est citée dans les preuves de la maison de Polignac (ADHL).

⁸ Testament passé chez M^o Jacques de BENOIT de Goudet (3 E 122-1), il se dit malade.

Jeanne BORREL se remariera en 2^{èmes} noces avec Antoine VINHE, de Freycenet et ratifie le 10/04/1649 le contrat « d'assance », reçu par M^o CHAUSSENDIER, pour la métairie de Freycenet du 25/11/1646 en faveur de Jean CLEMENT, de Freycenet, son fils, Vidal CORDAT, est présent (M^o FAURE, d'Arlempdes).

Quelques décès recensés :

Jean CORDAT, de l'Holme + 28/12/1636 à Freycenet.

François BORREL + 22/03/1638.

Les registres paroissiaux donnent comme descendance de **Blaize CORDAT** et **Jeanne BORREL** :

a) Marguerite CORDAT, ° 12/02/1622, p; Jean CORDAT de l'Holme (Coubon) m. Agnès BOLINDRAU, belle mère. Absente du recensement de 1634.

b) Vidal CORDAT ° 10/09/1623, p. François BORREL, grand-père, m. Catherine BORREL x Pierre BARTHELEMY, de Masclaux, qui suit.

c)-Agnès °04/07/1627, p. Pierre CORDAT, de l'Holme (Coubon), m. Clauda SAURET x Estienne DUFOUR, praticien de Pigeys (St Arcons de Barges)

Agnès est absente du catalogue de 1634

Pierre CORDAT, parrain est fils de Jean x Catherine NOGYER, de l'Holme

Il se mariera le 15/10/1631 à Arlempdes avec Agnès PORTALIER, fille de + Guillaume x + Jeanne ROUDIL, des Souils d'Arlempdes.

d) Claude CORDAT (sur le recensement) ° 07/12/1629, p. Claude BARTHELEMY, de Masclaux, m. Marguerite VIDAGE x Chaffre BROUSSON, d'Agizoux (Solignac).

Nous trouvons **Claude CORDAT x Ysabeau ENJOLRAS**, qui eurent à Freycenet :

1 - Annes ° 08/01/1666, p. François ENJOLRAS, d'Arzac (Coubon) m. Jeanne BORREL, de Freycenet

2 - Simond ° 15/09/1667, p. Simond ENJOLRAS, dit Marquet, Jeanne CORDAT, sa tante, d'Arlempdes (celle-ci x M^o Jean TESTUT, lieutenant d'Arlempdes).

3 - Pierre ° 03/08/1671, p. Pierre VINHE, apothicaire de Freycenet, m. Antoinette BORREL, de Freycenet.

Vidal CORDAT x Marie GIRARD

(Ils habitent les Souils, puis Freycenet, puis à la Bernarde en 1658).

1-Jeanne CORDAT ° 03/08/1649, p. Antoine GIRARD, musicien de viole, m. Jeanne CORDAT, Freycenet x **Jean TESTUT**.

2-CatherineCORDAT ° 14/11/1650, p. Antoine RAFFY, m. Catherine MARCONNES, x Jean GOUNET, du lieu.

3-Jeanne CORDAT ° 12/06/1653, p. M. SERVANT d'Arlempdes, m. Jeanne BORREL, de Freycenet.

4-Mathieu CORDAT, °19/12/1655, p. Claude CORDAT, m. Toinette PAULIEN

5-Marie CORDAT ° 05/06/1658, p. Etienne CORDAT, de Freycenet, m. Ysabeau SERVANT, d'Arlempdes.

6-Pierre CORDAT °25/09/1660, p. Jean TESTUT, d'Arlempdes, m. Madeleine DUMAS x Antoine RAFFI, des Souils.

7-Jean Louis CORDAT ° 15/04/1663, p. M^o Etienne CORDAT, du lieu, m. Catherine VERT, de Villeneuve.

8-Pierre CORDAT ° 13/01/1666, p. Pierre TESTUT, m. Ysabeau MILHET, d'Ussel (Le Brignon)

9-Clauda ° CORDAT ° 08/07/1670, p. M^o Pierre VINHE, apothicaire de Freycenet (la famille VINHE est originaire

de Pradelles⁹), m. delle Claude BOLINDRAU, de Masclaux.

Jean TESTUT x Jeanne CORDAT (1) fille de Vidal x Marie GIRARD), d'Arlempdes

Jean TESTUT est lieutenant d'Arlempdes
et fils de Pierre TESTUT

1-Pierre TESTUT ° 01/04/1660 p. Pierre TESTUT, m. Jeanne BORREL, de Freycenet.

2-Jacques TESTUT ° 29/10/1668, pr. S Jacques BOLINDRAU, sieur du Serre et de Masclaux (fils de Jean et de Bonne de ROUSSETT), m. delle Marie ALIRAND x Sr BARBON, sieur de Arcis, habitant le château d'Arlempdes.

3-Jean TESTUT °06/01/1670, p. Pierre FAURE, greffier d'Arlempdes, m. Jeanne BORREL, du Suc.

4-Jean TESTUT ° 06/01/1670, p. M° Pierre FAURE, greffier d'Arlempdes, m. Jeanne BORREL, d'Arlempdes. Présent Jean BORREL.

5-Anthoinette TESTUT° 26/05/1673, p M° Pierre VINHE, apothicaire de Freycenet, oncle maternel de l'enfant, m. Antoinette TESTUT, d'Arlempdes. Présents Vidal CORDAT et Marine VIDIL.

Jeanne BORREL devait avoir un frère Jean BORREL x Antoinette MILHET, de Freycenet, qui suit :

Jean BORREL x Antoinette MILHET

1-Jeanne BORREL ° 26/08/1623 p. Estienne PAULIEN de lou Gouzgoulhat desSouils (+1634 répertoire), m. Jeanne BORREL x Blaize CORDAT.

2-autre Jeanne BORREL° 10/04/1626, p. Blaize CORDAT, m. Jeanne ENJOLRAS x Claude BERNARD de Freycenet, p. Antoinette BORREL

La mère Antoinette MILHET meurt en couches le 21/08/1628 à la naissance des 2 jumeaux suivants :

9 *La famille VINHE était de Pradelles: Anthoine VINHE, marchand avait fait construire avant 1586 un monument funéraire de style renaissance qui existe toujours dans le cimetière de Pradelles, connu actuellement sous le nom de chapelle des FREVOL en raison des alliances en 1672 avec cette famille; les armes d'Antoine VINHE assez effacées mais encore lisibles elles représentent un sarment de vigne auxquelles sont accolées de part et d'autre, ses initiales A et V; le A est surmonté du tau des antonins. Il eut de son épouse Gilberte BRUSCHET (testament du 23/10/1588)*

1-Antoinette, veuve d'Antoine RIVIER épousa Michel BOUTAVIN,

2-Agnès, veuve de Jean BRUN mariée à Jean AURAND, Helips x Pierre SANHES, Marguerite, veuve JEVOLAN. Pierre VINHE est son héritier universel (x Marguerite PICHOT test du 22/01/1623). Le 15/02/1615 Helips VINHE, veuve de Pierre SANHES + en décembre 1605, elle demande à être déchargée de la tutelle de ses enfants: Antoine et Jean SANHES, son frère, Pierre VINHE et le curateur de Claude SANHES, qui était marié (x Agnès BOLINDRAU), elle avait eu aussi Marguerite et Antoine; Elle se remaria le 22/10/1615 avec Mathieu GERAUD, praticien, fils d'Antoine (M° BAUDOIN, de Pradelles) Les armes d'Antoine VINHE sont aussi représentées sur la fenêtre renaissance de la place de la Halle à Pradelles.

Pierre VINHE teste le 25/08/1595, il donne à sa sœur Helips x Pierre SANHES 3 écus.

Jacques BOLINDRAU est parrain le 13/02/1679 d'Antoine VINHE, fils de Pierre, apothicaire et d'Anne ROCHE, Achille QINZARD et présent.

Le patronyme VINHE disparaît de Pradelles vers 1700.

3-Antoine BORREL° 21/08/1628, p. Antoine AZEMARD de Camaret (Vielprat), m. Jeanne BELUT x Pierre MILHET d'Arlempdes,

4- Agnès BORREL, p. Vidal BORREL, fils à Jean (+ 25/04/1639) il est dit fils héritier de Jean BORREL), m. Agnès BOLINDRAU x Claude SANHES.

Différents actes concernant Jean BOLINDRAU:

Jean BOLINDRAU, avant sa maladie avait acquis le 22/01/1571, de Loys CHAUSSINAUD, de la licence de Anthoinette BOYER, sa femme, d'un champ au terroir de Masclaux, confrontant son champ et celui de son fils, Jacques, de la mouvance du sgr prieur de Goudet. Le 28/01/1571, il fait un échange avec le même Loys CHAUSSINAUD, et le 04/04/1571 (M° BONNAUD d'Arlempdes) il acquiert un champ à Masclaux appartenant à Jean ROLLAND, fustier (charpentier).

A cette génération il y eut 2 **Jacques BOLINDRAU, l'aîné marié à Antoinette VILLARD**, celui de Masclaux, né avant 1571 et **Jacques BOLINDRAU**, le cadet né après 1571 installé à Goudet, x **Claude de BENOIT, de Jolivet**.

L'aîné des 2 Jacques resta à Masclaux avec son père; le cadet fut greffier à Goudet. L'aîné était décédé avant 1626, date de l'arrangement familial concernant la succession de leurs parents: Jean BOULIDRAU et Jeanne ROLLAND et même avant 1621 car il ne figure pas sur le répertoire des décès d'Arlempdes (1621-1640). L'arrangement familial et fait entre l'oncle, Jacques BOLINDRAU, de Goudet et Jean et Jacques BOLINDRAU, frères et leur sœur Agnès BOLINDRAU, épouse de Claude SANHES, tous 3 enfants de feu Jacques BOLINDRAU, l'aîné (x Antoinette VILLARD) et neveux de Jacques le cadet. Il s'agit de partager la métairie de Masclaux¹⁰.

Jacques BOLINDRAU et Antoinette VILLARD:

1-**Jacques BOLINDRAU x 1621 Cécile BERNARD** pour leur descendance se reporter à l'étude de 1998¹¹.

2-**Jean BOLINDRAU x 07/02/1622 avec Marguerite PEYRET**, ils sont installés à Cayres, leur mère avait épousé en 2^{èmes} noces Antoine PEYRET, notaire à Vialettes (Cayres) se reporter à l'étude 1998.¹²

10 *La métairie de Masclaux est visible de la route, elle vaut le détour, ayant une vue plongeante sur un vaste paysage.*

11 *M° Faure, Arlempdes 3E 527-7: Rémission un contrat d'achat fait par Estienne ROLLAND et Goudoffre DUPIN, son beau-fils, de Masclaux: le 11/04/1649 M° Jacques BOLINDRAU, praticien de Masclaux avait acquis d'Estienne ROLLAND et son beau-fils un champ appelé dous Boyer acte du 11/12/1643, Jacques BOLINDRAU s'en désiste et remet le champ à Estienne ROLLAND et à son beau-fils.*

12 *Jean BOLINDRAU x Marguerite PEYRET eurent un fils, Jean x Marie PASCAL la cote F 30 nous donne le testament de Marguerite (Marie?) PASCAL de 1711; veuve de M° Jean BOLINDRAU, praticien à Vialettes (Cayres, veut être inhumée dans sa chapelle de l'église de Cayres) elle cité ses héritiers Jean ALLEIL, Pierre MONDILLON, Guillaume BOLINDRAU, son beau-frère, Jean PASCAL, son neveu, Jean ENJOLRAS fils à Jacques, son filleul, Jacques, André et Marie ALLEIL frères et sœur de Jean ALLEIL, Marguerite Aoust, sa filleule, Jeanne SABATIER filleules de + Jean BOLINDRAU, Jean Antoine BOLINDRAU, fils de Guillaume, elle désigne 2 héritiers universels: Pierre MONDILLON et Jean ALLEIL, ses chers neveux. Le couple Jean BOULINDRAU et Marguerite PASCAL, n'ont pas eu de descendance.*

3-Agnès BOLINDRAU et Claude SANHES :

Le couple suivant le recensement 1634 est installé à Freycenet, Claude SANHES a 50 ans il est donc né vers 1584, son épouse a 45 ans, née en 1589 le couple eut :

3-1-Antoine SANHES, 20 ans,

3-2-Jean SANHES, 16 ans,

3-3- Ysabeau SANHES, 14 ans,

3-4- Antoinette SANHES, 12 ans,

3-5- Marguerite SANHES, 8 ans,

3-6-Cécile SANHES, 4 ans Cécile SANHES ° 05/05/1630, p. M. Michel BOLINDRAU, m. Cécile BERNARD (x Jacques BOLINDRAU dit Mittan, de Masclaux).

3-7-François 1an. ° 1634, baptisé à la maison, p. M° François VILLARD, de Vialettes (Cayres), m. Jeanne BORREL x Blaize CORDAT, de Freceynet.

3-8- (après 1634), Marguerite ° 28/12/1635, p. Mathieu GIRAUD, praticien de Pradelles, m. Marguerite PEYRET x Jean BOLINDRAU, de Vialettes (CAYRES)

Claude SANHES (+ 13/04/1637) Agnès BOLINDRAU et son fils le fit inscrire sur la liste des morts (est-il mort ailleurs que dans la paroisse ?)

Agnès BOLINDRAU veuve, x2 le 11/10/1640 avec Jean BARTHELEMY, de Masclaux. Antoine SANHES le fils aîné est présent, elle décède le 12/06/1670 (81ans).

Leur fils **Jean SANHES** ° 1618 se maria le 16/06/1642, son père étant mort, de la licence de sa mère, Agnès BOLINDRAU, avec **Jeanne CEDAT** fille de Antoine, de MAURAS et de + Catherine BAUDON (M° Cayres, de Pradelles¹³), fille de Guillaume leur fille Agnès SANHES x 28/06/1668 Pierre BRUSCHET fils de + Jacques et Loyse AURAND, de Barges (ST Arcons).¹⁴

Le 11/10/1649, Agnès BOLINDRAU étant veuve de Jean BARTHELEMY passe un acte avec son fils Antoine SANHES, car elle et son mari s'étaient obligés envers Jacques BENOIT de Jolivet pour une obligation de 1800 livres, le 30/12/1647, plus 2 autres obligations de 390 et 340 livres, la dernière du 30/03/1649 de 210 livres pour l'achat de bled et 210 livres pour l'achat d'un cheval, poil châtain avec étoile sur le front. Ils devaient au total 2.740 livres; comme héritière de son mari, elle ratifie avec son fils les obligations consenties par ledit Jean BARTHELEMY, ils promettent de payer. Fait au lieu de Bethé, maison et chambre dd. BENOIT¹⁵.

Cécile SANHES x Estienne ROLLAND d'où le 03/09/1665 Vidal ROLLAND, p. M° Vidal CHAIX, praticien de Solignac, m. Catherine ROLLAND de Barges.

Antoine SANHES (3-1) x Annes BLANCHON

1-Jacques SANHES ° 11/11/1650, p. Noble de BENOIT, baille de Goudet, sieur de Bethé, m. Agnès BOLINDRAU, son aïeule maternelle.

2-Jean SANHES ° 10/02/1653, p. M. Loys SANHES, m. Cécile ? de Freycenet.

3-Michel SANHES, ° 09/09/1657, p. Michel BOLINDRAU, procureur d'Arlempdes, m. Marguerite GIMBERT, veuve d Etienne SPERT, du Monastier.

13 3E 532 41 ADHL.

14 M° BAUDOIN Pradelles 3E 532 226.

15 3E 527 7 M° Vidal FAURE, d'Arlempdes.

4-Claire SANHES ° 18/04/1660, p. Jean LAURENS, m. Marie BOLINDRAU, de Vialettes (Cayres)

5-Antoine SANHES ° 26/06/1665, p. Guillaume SANHES, m. Claire SANHES.

François SPERT, chirurgien de Masclaux¹⁶ x Jeanne BOLINDRAU

1-Jean SPERT ° 03/b.09/09/1652, p. M° Jean BOLINDRAU, praticien de Cayres, m. Marie GIMBERT, veuve, aïeule.

2-Ysabeau SPERT ° 22/09/1654, p. M° Jacques BOLINDRAU, de Masclaux, m. Ysabeau SPERT, du Monastier (paroisse St Jean).

3-Marie SPERT ° 30/01/1661, p Antoine SANHES, m. Marie GIMBERT de Montagnac.

3-Michel ESPERT° 04/08/1662, p. Jean BOLINDRAU, praticien d'Arlempdes, m. Ysabeau ESPERT, du lieu.

4-Clauda SPERT ° 09/01/1663, p. Jean BOLINDRAU, praticien d'Arlempdes, m. Clauda BOLINDRAU, de Masclaux.

6-Anne SPERT ° 09/b.14/10/1665, p. André JULIEN, de Bizac (Le Brignon) m. Anne ANDRE, de Bizac.

7-Michel SPERT° le 28/07/1667, p. Jean BOLINDRAU, praticien d'Arlempdes, m. Ysabeau SPERT, du lieu.

Jeanne BOLINDRAU + 03/07/1668, un an après la naissance de Michel; son mari, François SPERT épouse Clauda BREYSSE de Masclaux, le 12/07/1672, d'où Michel SPERT° 21/01/1673, p. Michel BOUDOULH, procureur de Freycenet, m. Ysabeau SPERT (sa ½ sœur). Nous trouvons comme parrain Jean BOLINDRAU qui devrait être l'oncle : Jean, fils de Michel BOLINDRAU x Cécile BERNARD.

Le fils cadet de Jean BOLINDRAU et Jeanne ROLLAND s'installe à Goudet

Jacques BOLINDRAU (1-5) x 30/01/1599 Claudette de BENOIT¹⁷

16 M° GOUTAILH 3E 532 547le 11/09/1682, François ESPERT, chirurgien de Masclaux, « sur le point de faire un voyage auquel il pourrait venir de risquer sa vie par accident ou autrement fait son testament, à la volonté de son fils Jean : il transporte l'entière hérédité à son fils, retenant les droits de sa fille Clauda et de + Jeanne BOLINDRAU.

Que sont devenus les autres enfants du couple, le dernier Michel ° en 1667, n'a que 19 ans ?

17 Blaize de BENOIT, notaire de Goudet x 28/01/1570 avec Marie de CENAT, pourrait être le fils d'Artaud de BENOIT, écuyer de l'Herm. Communication de M. André Philippe MUTEL

Son fils Jacques de BENOIT, sgr de JOLIVET x 03/03/1595 (c.m. M° PONTIER) Anne de Rioux, frère de Claudette qui épousa Jacques BOLINDRAU le 30/01/1599. Blaize de BENOIT est décédé, sont présents : Jacques de BENOIT, le frère, Jean de BENOIT dit capitaine JOLIVET, oncle de Claudette, noble de CENAT, aussi oncle, sgr de l'Herm, Jacques de BENOIT, prieur de Salettes, noble Gabriel de CENAT, Claude des ARCIS, curé d'Arlempdes, frère Jacques BOLINDRAU, religieux de Goudet, Jacques CLAVEL, de Langogne (communication de Martial ENJOLRIC CGHAV; n° 1932) qui possède une copie du contrat.

D'autre part le curé du Brignon Hugues AULANIER dans son journal nous apprend le décès le 22/08/1656 de Jacques de BENOIT, âgé de 80 ans (° 1576 x à Anne de RIOUX) « grand, ►

Claudette de BENOIT (fille de feu Blaize de BENOIT et de Marie de CENAT)¹⁸, veuve de Vidal du ROUSSET, du Monastier St Chaffre.

Le tableau figurant dans l'étude de 1998 est à rectifier, l'épouse de Jacques BOLINDRAU de Goudet est Claude de BENOIT de JOLIVET, de Bethe, c'est par le c.m. de Jean BOLINDRAU leur fils, avec Bonne du ROUSSET, en 1619 qui a permis une bonne lecture du patronyme, BENOIT de Jolivet doit être substitué à celui de BOUZIT.,

Il est à noter que les registres paroissiaux de Goudet ont disparu pour cette époque et ne sont consultables qu'à partir de 1770. Claudette est la sœur de M^o Jacques de BENOIT, de Goudet, et de Anne de RIOUX.

Une branche de la famille BOLINDRAU de Goudet se fixe à Arlempdes¹⁹

1-5-1 M^o **Michel BOLINDRAU**, procureur 54 ans (°1580) sa femme **Claude BERNARD**, 34 ans (remariage ?) Leurs enfants sur le catalogue de 1634 :

-Cécile, 12 ans

-Jacques, 11 ans,

-Agnès, 8 ans,

-Jeanne, 4 ans (qui suit),

-Jean, 2 ans.

Note : Jacquette ACHARD est l'épouse de Claude BERNARD et mère de Clauda BERNARD et Cécile BERNARD.

Clauda BERNARD (x Michel BOLINDRAU, procureur d'Arlempdes) + 30/04/1639.

Je reprends ce qui fut donné dans l'étude de 1998 afin de donner plus de précisions :

1- **Cécile BOLINDRAU** ° 1622, (sur le répertoire) x Jean FAURE.

2- Jacques BOLINDRAU ° 09/11/1623, p. **M. Jacques BOLINDRAU**, vieux, greffier, de Goudet, **frère audit Michel** (celui x Michelle CHAUSSENDIER), m. Cécile BERNARD, (fille de Claude vieux, du Monastier St Chaffre et mère de ladite Claude).

3-**Agnès BOLINDRAU**, ° 02/03/1626, p. M. Claude BERNARD, marchand du Monastier, m. Agnès BOLINDRAU x **François BORREL** (et non BARREL) de Freycenet qui est la tante et non sœur de la baptisée (Agnès BOLINDRAU x François BORREL + 15/12/1626)

4-**Jeanne BOLINDRAU** ° 30/10/1629, p. Jacques BOLINDRAU, greffier de Goudet, m. Agnès BOLINDRAU celle-ci x **Claude SANHES**, de Freycenet + 1637

5- **Jeanne BOLINDRAU** x **François SPERT** ca 1652 qui suit.

6-Jean BOLINDRAU ° 11/07/1632, p. Claude AVOUAC, m. Jeanne BERNARD x Pierre TENDIL.

7-Clauda BOLINDRAU ° 13/09/1637, p. Jacques

riche et important homme de bien...baille des terres de M. de Goudet et de M. de BEAUFORT, mon très bon ami décéda au lieu de Bèthe, sans les sacrements car son fils ne m'a pas appelé, ni le curé de Goudet il ne lui avait rien appris de sa maladie »... à cause d'un différend entre eux », il fut inhumé le lendemain au cimetière de Goudet. Le 03/09/1656, il fut fait un office des morts pour Jacques de BENOIT, le curé note que M. de JOLIVET, son fils traita en sa maison tous les messieurs curés et prêtres voisins et parents, « n'y fut invité M. de BOLINDRAU, greffier, son neveu ».

18 Communication de M; André Philippe MUTEL.

19 M^o Michel BOLINDRAU est cité chez les notaires de Pradelles en 1633 comme procureur d'office de la baronnie d'Arlempdes.

BOLINDRAU de Masclaux, m. Cécile BOLINDRAU, fille audit Michel.

Pour les enfants de Michel BOLINDRAU et Cécile BERNARD, l'étude de 1998 p. 31 doit être corrigée;

J'avais indiqué que pour le baptême de leur fille Agnès en 1626 la marraine, Agnès BOLINDRAUD était mariée à François BARREL, or il s'agit de François BORREL. En 1629 une autre Agnès BOLINDRAU est marraine de Jeanne or Il y a 2 Agnès BOLINDRAU :

1-Agnès BOLINDRAU fille de Jean BOLINDRAU et Jeanne ROLLAND x François BORREL, qui a 70 ans en 1634 (° 1564) Agnès BOLINDRAU figure sur le testament de son père en 1571, décédée 15/12/1626.

2-Agnès BOLINDRAU, fille de Jacques BOLINDRAU (+ avant 1621 et d'Antoinette VILLARD) x Claude SANHES²⁰ x2 Jean BARTHELEMY.

La première étant la tante de l'autre.

De plus la liste des enfants publiée en 1998 qui s'arrêtait en 1632 doit être complétée par Clauda ° 13/09/1637, p. Jacques BOLINDRAU de Masclaux, m. Cécile BOLINDRAU, fille audit Michel (sœur aînée).

Nous trouvons Jeanne BOLINDRAU x noble Gaspard MARCONNES, de Montagnac, descendance ca 1650, les enfants eurent pour parrains Jean BOLINDRAU et Michel BOLINDRAU et pour marraines Bonne du ROUSSET, Agnès BOLINDRAU et Cécile BOLINDRAU d'Arlempdes. Du côté MARCONNES : noble Pierre MARCONNES, du Serre, St Arcons.

Cécile BOLINDRAU x Jean FAURE

1-Jean FAURE ° 16/09/1646, p. Jean BOLINDRAU, de Goudet, m. Cécile BERNARD, de Masclaux, Jean FAURE qui devint greffier d'Arlempdes se marie ca 1667 avec Marguerite BLANCHARD, d'où Jean FAURE ° 11/12/1667, p. Claude BLANCHARD, aïeul, m. Cécile BOULINDRAU, veuve de Jean FAURE, aïeule.

2- Agnès FAURE ° 29/01/1649, p. Jean FAURE, tisserand, m. Agnès BOLINDRAU, sa tante, signatures SERVANT et BOUTAVIN.

3-Antoine FAURE ° 01/10/1652, p. M^o BERNARD, du Monastier, habitant au château de la Farre, m. Ysabeau B ou R ? x M^o Vidal FAURE, praticien d'Arlempdes.

4-Marie FAURE ° 20/04/1655, p. Pierre FAURE, m. Marie FAUCONNE.

5-Jeanne FAURE ° 08/08/1658, p. Guillaume SERVANT, m. Jeanne BOLINDRAU, de Montagnac.

6-Gilberte FAURE ° 18/10/1660, p. Jean BOLINDRAU, praticien, m. Antoinette PAULIEN, x M. Guillaume SERVANT, d'Arlempdes.

7-Marie FAURE ° 25/02/1664, p. M^o Vidal FAURE, praticien, m. Jeanne CORDAT, d'Arlempdes.

20 M. DUCLOS : le 05/02/1628 M^o Jacques BOLINDRAU, fils de + Jacques, notaire royal de Masclaux, d'Arlempdes, confesse devoir à Jehan SANHES, dr et avocat au Sénéchal du Puy, comme ayant droit de + Claude SANHES, de Pradelles, son neveu, comme marie d'Agnès BOLINDRAU, sa femme 500 livres, pour constitution de dot faite en son c.m. avec Claude SANHES, par + Anthoinette VILLARD, sa mère, reçu par M^o Pierre SIGAUD le 28/01/1612, ledit Claude SANHES, aurait fait cession à M^o Jean SANHES, avocat, son oncle, par contrat du 27/03/1627 reçu M^o MA-RECHAL...

Les parents de Claude BERNARD sont Claude BERNARD et Jacquette ACHARD du Monastier.

Jean BOLINDRAUD (1-5-2) x 14/05/1619²¹ (fut assassiné en 1660)²², avec **Bonne du ROUSSET**, fille de Tannequin du ROUSSET et de Jeanne MERCHAT, présents : Jacques BOLINDRAUD, le père, Claude de BENOIT, la mère, témoins : MM. Jean et Claude BOURBON et M. Claude RAFFIER, de Présailles, notaire royal à Vachères dont la mère est Madeleine BOURBON, Claude RAFFIER qui se marie le même jour avec la sœur de Bonne du ROUSSET, Madeleine du ROUSSET, la famille du ROUSSET est du Monastier.

Depuis la publication de 1998, nous pouvons compléter la descendance de ce couple ce qui donne :

1-**Vidal BOLINDRAUD**, aîné, fut blessé mortellement le même jour que son père en 1660 x marié à **Madeleine de ROMIEU**, fille de Jean et de Jeanne de la PLANCHE. Madeleine de ROMIEU en 1665, veuve de Vidal BOLINDRAUD, reçoit de Jacques BOLINDRAUD, son beau-frère, sieur du Serres 1 650 livres²³.

2-**Jacques BOLINDRAUD**, sieur du Serre x **Antoinette FREVOL**, d'AUBIGNAC, fille de François et d'Ysabeau REAL, de Pradelles (descendance portée dans l'étude de 1998)²⁴.

3-**Madeleine BOULINDRAUD** x avant 1655 avec **Claude BREYSSE**, notaire du Cros²⁵.

21 *E dépôt 3 E 255-15 le 14/05/1619. Le Monastier (paroisse St Jean) présents au mariage : Jacques BOLINDRAUD, le père, Claude de BENOIT, la mère, témoins MM Jean et Claude de BARBON et Claude RAFFIER. Le même jour Claude de RAFFIER, notaire royal de Vachères (Présailles) se marie avec Magdeleine du ROUSSET, sœur de Bonne du ROUSSET.*

22 *Chanoine MERCIER ADHL: testament de Jean BOLINDRAUD, de Goudet du 13/09/1660, « indisposé depuis deux mois et demi à cause des blessures reçues de mes assassins et de feu Vidal, mon fils aîné, testament écrit par mon cousin germain », Jacques de Jolivet. Il indique que son fils Vital a été assassiné par les parents et les serviteurs du sieur prieur de Goudet; il fait des legs pieux et désignent ses enfants: Jeanne x Pierre PARRIER, Madeleine x Claude BREYSSE, son fils Jacques à qui il donne la rente noble du Serre acquise par le testateur. Bonne de ROUSSET, son épouse est fille de Tannequin du ROUSSET. Magdeleine de ROMIEU entre en religion ingès du 18/10/1664 chez les religieuses de Notre Dame de Sienne à Langeac, est-ce la même après son veuvage?*

23 *M° BENOIT, notaire de Goudet 3E 122-1.*

24 *M° BAUDOIN- Pradelles : Jacques BOLINDRAUD, sieur du Serre reçoit le 03/14/1671 une procuration de sa mère Bonne du ROUSSET, pour poursuivre les assassins de son mari e de son fils Vidal par les gens du prieur de Goudet, qu'elle nomme alors que le curé AULANIER dans son journal avait par précaution omis de le faire, son saisira la Souveraine Cour de Grenoble. Elle est malade et habite chez son fils à Pradelles, elle décédera le 09/05/1671 et sera inhumée le 10 dans la nef de l'église de Pradelles près de l'entrée, son fils Jean assistera à l'inhumation (E dépôt 304 24). L'église romane de Pradelles a disparu, elle est remplacée par une église sans caractère et trop vaste qui écrase totalement par sa dimension le joli bourg de Pradelles.*

25 *M. Martial ENJOLRIC, 30133, les Angles et 1 H 639 : le 11/08/1695, procès de Madeleine BOLINDRAUD, veuve de Claude BREYSSE, notaire du Cros avec Jacques BOLINDRAUD, sieur du Serre et de Masclaux, habitant ►*

Parmi les parrains de enfants du couple BREYSSE -BOLINDRAUD figure Pierre PARRIER.

Le 11/08/1695 Madeleine BOLINDRAUD, veuve de Claude BREYSSE notaire du Cros, assistée de son fils demande l'application d'une sentence du 07/05/1694 contre Jacques BOLINDRAUD (son frère, qui demeure rue Pannessac au Puy). Il s'agit de sa part d'augment de dot provenant de + Bonne de ROUSSET, leur mère, soit 25 livres; Jacques BOLINDRAUD doit payer sous huitaine.

4-**Jeanne BOLINDRAUD** (très belle signature) x ca 1650 **Pierre PARRIER**, marchand de la Mouteyre (+ avant 1669, fils de Jean PARRIER), Vital BOLINDRAUD est parrain de leur fils Vidal ° 17/12/1656.

Dans les minutes de M° BAUDOIN de Pradelles, une quittance du 10/06/1669, nous apprend que le Sieur Jean PARRIER, marchand de la Mouteyre, administrateur des biens de son fils, Pierre décédé, donataire de Jeanne BOLINDRAUD, sa mère, confesse avoir reçu de Jacques BOULINDRAUD; sieur du Serre, fils héritier de + Jean BOULINDRAUD, habitant Pradelles 200 livres, somme léguée à Jeanne BOULINDRAUD par son père dans son dernier testament. Pierre PARRIER s'était marié vers 1647. Pierre PARRIER eut un fils Abraham Joseph de la Sauvetat (Landos) né le 19/02/1654 x Marie Anne BELUT dont les enfants eurent pour marraine en 1683, d'elle Jeanne BOLINDRAUD, aïeule et en 1684 Jacques BOLINDRAUD, sieur du Serre (x Antoinette FREVOL). Les parents de Jean PARRIER étaient Pierre PARRIER et Claude MAURINE (testament du 21/07/1597, M° BAUDOIN): en conclusion Madeleine BOULINDRAUD x Claude BREYSSE est bien la sœur de Jeanne BOLINDRAUD x Pierre PARRIER²⁶.

rue Pannessac au Puy, frère de Madeleine, est cité Louis BREYSSE, son fils. Jacques BOLINDRAUD doit lui verser 25 livres. Le couple eut 7 enfants: François BREYSSE ° avant 1658, Jacques BREYSSE ° avant 1660, Claude ° 04/12/1661 au Cros de Georand, dont le parrain fut son oncle Jacques BOULINDRAUD (celui x ca 1668 avec Antoinette FREVOL d'Aubignac de Pradelles), chargé par sa mère Bonne du ROUSSET qui fut chargé de poursuivre les assassins de son mari, Pierre BREYSSE ° 16/01/1665, dont la marraine fut Antoinette FREVOL, Antoine BREYSSE ° 30/07/1667, Louis BREYSSE ° 24/11/1671 et Henri BREYSSE ° 08/19/1675.

26 *Descendance de Jeanne BOLINDRAUD et de Pierre PARRIER de la Mouteyre :*

1- Marguerite PARIER ° 15/01/1647, p. Jean BOLINDRAUD, m. Helix ABELLION. Présent Jean HERITIER et Vidal CROS

2- Jean PARIER, ° 22/11/1650, p. Pierre CHAIX, m. Bonne TESTUT.

3- Abraham Joseph PARIER ° 10/02/1654, p. Abraham PARIER, oncle, m. Magdeleine BOLINDRAUD, tante, (Abraham PARIER x ca 1682 avec Marie BELUT, fille de Claude, de la Sauvetat). Abraham Joseph PARIER + 20/01/1729.

4- Vidal PARIER ° 17/12/1656, bapt 24/07/1657, p. M. Vidal BOULINDRAUD, dr et avocat, m. d'elle Marie LEBLANC.

5- Marie PARIER ° 27/12/1658, p. Jean PARIER, son grand-père, m. Marguerite PARRIER, sa sœur

6- Jacques PARIER ° 11/07/1660, p. Messire Jacques PARIER, curé de St Clément sous Pradelles, official de Pradelles, m. d'elle Helix HABELLON. ►

4-Clauda BOLINDRAU x 24/01/1673²⁷ (+31/03/1725)
Sieur Achille QUINSARD, marchand, 26 ans,
(+ 06/07/1708) fils de **Sieur Jean QUINSARD**, marchand
et **Agnès PINCHON**²⁸ delle **Claude BOULINDRAU** est
veuve de **Sieur Thomas SERVANT**, serrurier (x 1665)
et fille de feu **Jean BOLINDRAU** et feu **Bonne de**
ROUSSET, présent **Louis de ROMIEU** (x delle **Gabrielle**
QUINSARD) marchand, **Pons BAUDOIN** de **Pradelles**,
greffier, **Eymard BOUTAVIN**, sieur de **Mauras**.

Achille Quinzard et **Clauda BOLINDRAU** eurent une
fille **Marie Thérèse QUINSARD** x 05/02/1703 **François**
de **FREVOL** de la **COSTE**.

On doit ajouter

5-Louise BOLINDRAU: le 14/10/1658, **Louise**, fille de
Jean BOLINDRAU, à la veille de faire ses vœux, étant au
couvent de la chapelle N.D. de **Pradelles**, voit son contrat
d'ingrès de 1 500 livres ratifié par son père²⁹.

1-5-3-**Jacques BOLINDRAU** x 1629³⁰ avec **Michelle**
CHAUSSADIER, fille de M^o **Goudoffre** et de **Jeanne de**
SERRE³¹ ce dernier avait encore des biens à **Masclaux** car
le 29 décembre 1673³² il vend un champ sis à **Masclaux**
à **Pierre AYMAR**, m^o maçon d'**Epinasses** (**St Pierre de**
Salettes), il est veuf de **Michelle CHAUSSENDIER** et héritier
de M^o **Goudoffre CHAUSSENDIER**.

Le 14/01/1674 (M^o **Goutailh**, d'**Arlempdes**): **Jacques**

7- **Marie PARRIER** ° 11/bapt18/01/1658, p. **Pierre HERI-**
TIER, m. **Marguerite RICHARD**.

8- **Antoinette PARIER** ° 01/04/1665, p. **Jean PARRIER**,
son frère, m. **Claude BOLINDRAU**.

9- **Pierre PARIER** ° 19/09/1666, p. **Joseph PARIER**, son
frère, m. **Ysabeau SERPOULH**.

M^o **CAIRES** (**Pradelles**): testament de **Pierre PARIER** du
21/07/1597 (x **Clauda MAURIN**, leurs enfants: **Clauda**,
Abraham x **Marguerite BALITRAND**, **Jean**, son héritier
universel est **Pierre PARIER**, fils aîné).

Abraham Joseph PARIER x avec **Marie Anne BELUT**, de
la **Sauvetat** (**Landos**) eurent au moins:

1-**Jeanne PARIER** ° 29/04/1683, p. M^o **Claude BELUT**,
son grand-père, de la **Sauvetat**, m. delle **Jeanne BOU-**
LINDRAU, son aïeule (signe).

2-**Marie** °19/06/1684, p. **Jacques BOULINDRAUD**, sieur
du **Serre**, de **Pradelles** (x **Antoinette FREVOL**), m. delle
Marie SURREL, de la **Sauvetat**.

27 E dépôt 304 24.

28 Testament d'**Agnès PINCHON** du 02/08/1685
(M^o **Caires**, **Pradelles** 3E 532 262), veuve de M. **Jean**
QUINSARD. **Jean QUINSARD** et **Agnès PINCHON** x le
08/06/1636 M^o **Pons BAUDOIN** de **Pradelles**. **Anne PIN-**
CHON avait reçu 1 200 livres de dot, une ceinture d'argent,
un chapelet d'argent marqué d'or, une croix d'argent, une
bague d'or de col, 2 robes nuptiales, 2 cotillons, légués par
son père en son dernier testament du 23/08/1631 devant le
même notaire, plus ses droits maternels de sa mère **Jeanne**
BOUTAVIN et de delle **PINCHON**, sa sœur qui lui donne
250 livres en 3 paiements, 1 ceinture, 1 robe et 1 cotillon, 1
couverture, 4 linceuls, 2 nappes, 4 serviettes, 1 cormail fer, 1
chaudron, 1 seau, 1 « garniement » de lit, 1 pot en fer 1 plat
2 assiettes étain (6 pages). Le couple pourra jouir d'une
partie d'une maison rue de la **Sabbaterie Vieille**.

29 **Abbé DURSAPT** 40 J 35 **Pradelles** et 1H 639.

30 M^o **DEMANS**, le **Puy**.

31 Est-ce pour cette raison que certains **BOLINDRAU** fu-
rent dénommés sieur du **Serre**?

32 M^o **GOUTAIL** de **Goudet** 3 E 532.

BOLINDRAU d'**Espinasse**, comme mari de + **Michelle**
CHAUSSANDIER, confesse devoir à **Pierre LANDRY**,
prieur et sgr de **Goudet** les censives de 1645 à 1663 soit
902 livres, 6 sols, 10 deniers sur les fonds qu'il a au terroir
d'**Espinasse** (**St Pierre de Salettes**)

Le 17/12/1674 **Jacques BOLINDRAU** confesse avoir reçu
de **Jacques BOLINDRAU**, son neveu, habitant à **Masclaux**
117 livres que ledit sieur du **Serre** devait dans un contrat de
transaction passé devant M^o **DUCHAMP**.

Toujours chez M^o **GOUTAILH**³³ le 05/01/1676 M^o **Jacques**
BOLINDRAU, tuteur des enfants de sa + fille **Clauda**
BOLINDRAU x M^o **Etienne PASCAL**, notaire, est débi-
teur du prieuré de **Goudet** de 177 livres 15 sols pour ar-
rérages du domaine ayant appartenue à + M^o **Godefroy**
CHAUSSENDIER, son beau-père, acte fait à **Goudet** en
présence de **Jean Antoine BOLINDRAU**, son fils.

Le 19/01/1676 quittance de **Jacques BOLINDRAU** d'**Es-**
pinasse, il confesse avoir reçu de **Jacques BOLINDRAU**,
sieur du **Serre** (x **Anthoinette de FREVOL**), son neveu
200 livres sur ses droits légitimes maternels.

Le 12/09/1678, M^o **Estienne PASCAL**, notaire royal
à **Espinasse**, confesse avoir reçu de son beau-père M.
Jacques BOLINDRAU (x **Michelle CHAUSSADIER**),
tous les papiers mentionnés à l'inventaire reçus par le no-
taire comme conseiller de MM les officiers ordinaires du
prieuré de **Goudet** (42 feuillets) Ledit **BOLINDRAU** était
chargé comme tuteur des enfants de sa + fille **Clauda**; **Jean**
PASCAL qui est présent. L'acte est rédigé dans la maison de
Jacques BOLINDRAU à **Espinasse**.

Nous trouvons³⁴ le 17/10/1688 ° **Jacques BOLINDRAU**,
fils de Sr **Jean Antoine BOLINDRAU** et de delle **Anne**
PERRIN, d'**Epinasse**, p **Sieur Jacques BOLINDRAU**,
aïeul, m. delle **Colombe CHALENDAR**.

Ils eurent le 20/05/1691 **Etienne BOLINDRAU**, p. illisible,
de **Goudet**, m. **Jeanne Marie BOLINDRAU** d'**Espinasse**.
Présents: M^o **Jacques MICHEL** d'**Espinasse** et **Jacques**
ESPENEL, de **Goudet**. On note les liens avec **Goudet**.

Ces différentes informations confirment que **Jacques**
BOLINDRAU de l'**Espinasse** est le fils de **Jacques**
BOLINDRAU (x **Michelle CHAUSSADIER**).

Reprise de la généalogie de la Famille BOULINDRAU

1 Jean BOULINDRAU³⁵

x **Jeanne ROLLAND**³⁶ de **Masclaux**

33 3E 477 317.

34 E dépôt 156.

35 Le 04/01/1571: acquisition de terre par **Jean**
BOLINDRAU de **Masclaux** de **J. GRAMMAIRE** des **Combes**
(M^o **Jean BONNAUD** d'**Arlempdes**).

36 Le 20/12/1570 **Jean ROLLAND** de **Masclaux**, fils
à + **Jean** a vendu à **Pierre BARTHELEMY** de **Masclaux**,
la « paturance » de 2 brassées confrontant le chemin pu-
blic allant au **Puy**. (M^o **ARCIS**) et le 04/04/1571. **Jehan**
ROLLAND, fustier de **Masclaux** vend un champ à **Jean**
BOLINDRAU de **Masclaux**. Ce **Jean** serait le frère de
Jeanne ROLLAND.

Jean BOLINDRAU acquiert le 22/12/1576 de **Jean ROLLAND**
de **Masclaux** une partie de chazal faisant maison à **Masclaux**
(3E 527-4 M^o **BONNAUD**).

Le 29/01/1576, **Jean BOUTAUD**, notaire royal d'**Arlem-**
pdes, chargé des intérêts de la baronnie d'**Arlempdes** ratifie
l'acquisition faite par **Jean BOLINDRAUD** de **Masclaux**
pour un pré et pâturage joignant ensemble au terroir de
« **Sieule Scop** », confrontant du levant la rivière de **Loire**, ►

Pour une plus grande compréhension je reprends succinctement la généalogie de cette famille qui complète l'étude de 1998.

1-1 **Jacques BOLINDRAU, de Masclaux**, fils aîné + avant 1622 x **Antoinette VILLARD**, (+ 18/05/1646) fille de Claude VILLARD + avant 1592 et de Ysabeau DELAFONT (testament du 06/04/1608 Jacques BOLINDRAU n'est plus en vie au mariage de son fils Jean BOLINDRAUD, ce dernier est dit de Masclaux, praticien à Violettes (Cayres) x le 07/02/1622 avec Marguerite PEYRET, fille de Gabriel PEYRET et Gabrielle JOANNY (qui sait signer).)

Jacques BOLINDRAU, l'aîné avait vécu avec son père et acquis des biens ensemble ce qui compliqua la succession (d'où arrangement familial en 1626).

Ce couple eut au moins trois enfants que l'on retrouve dans l'arrangement familial de 1626 :

1-1-1 **Jean BOLINDRAU** (aîné) x **Marguerite PEYRET**, de Violettes (Cayres), Jean BOLINDRAU acquiert le 28/0/1571 de Louis CHAUSSENDE, avec la licence de sa femme Claude BOYER de Montagnac d'Arlempdes un champ à Masclaux confrontant du levant celui de son frère Jacques BOLINDRAU sous la directe du prieuré de Goudet (M° Jacques BENOIT de Goudet).

1-1-2 **Jacques BOLINDRAU**, dit MITTAN, comme son père, procureur d'Arlempdes x 1621 **Cécile BERNARD** (fille de Claude et de Jeannette ARCHADE), du Monastier, sœur de Claude Bernard mariée à Michel BOLINDRAU, son cousin Descendance voir étude 1998 :

1-1-3 **Agnès BOLINDRAU** x **Claude SANHES** : ils demeurent à Freycenet voir ci-dessus.

1-2 **Agnès BOLINDRAU** x **François BORREL** (70 ans en 1634).

1-3 **Catherine BOLINDRAU** veuve de **Jean CROS**,

acquits de Blaize GORJON d'Arlempdes pour 28 livres, il lui est donnée quittance pour les 5 livres de lods, il devra payer les tailles et censives. M° DELPLACE 3E 527-6.

M° GUERIN de Pradelles le 13/07/1595 Jehan CROS de Pratclaux (Landos) x Catherine BOLINDRAU, confesse avoir reçu Jehan BOLINDRAU, père de ladite Catherine, de Masclaux 40 écus, deux cartes de bled seigle, 1 couverture, 1 linceul, sur la dot constituée par son père (c.m. reçu M. Blaize BENOIT, notaire de Goudet (pas de dépôt)

Jean BOLINDRAU qui fit son testament n 1571 serait-il en vie en 1595, il avait des enfants mineurs en 1571, il aurait pu naître vers 1540 il aurait donc 55 ans en 1595. Cette Catherine se serait remariée en 1598 c.m. passé chez le même notaire.

de Pratclaux, reçoit le 13/07/1595³⁷ une partie de sa dot constituée par Jean BOLINDRAU, son père (c. m Blaize BENOIT de Goudet) soit 40 écus, 10 cartons de bled-seigle, 1 couverture, un linceul en déduction de dot et robes, quittance reçue par M° GUERIN de Pradelles.

x2 1598 **Jean BOYER**,

1-4 **Jean BOLINDRAU**, religieux de Goudet.

1-5 **Jacques BOLINDRAU le cadet** x **Claude de BENOIT**, greffier de Goudet, d'où au moins :

1-5-1 **Jean BOLINDRAU** assassiné en 1660 par les gens du prieuré de Goudet

x le 14/05/1619 Bonne du ROUSSET, fille de Tannequin et de Jeanne MERCHAT, d'où :

1-5-1-1 Vidal BOLINDRAU, x Magdeleine de ROMIEU, fille de Jean et de Jeanne de la PLANCHE (assassiné en 1660 par les gens du prieuré de Goudet)

1-5-1-2 Jacques BOLINDRAU sieur du Serres x 21/02/1662 Anthoinette FREVOL de Pradelles

1-5-1-3 Jeanne BOLINDRAU x Pierre PARIER, fils de Jean PARIER voir ci-dessus.³⁸

1-5-1-4 Magdeleine BOLINDRAU x Claude BREYSSE.

1-5-1-5 Claude BOLINDRAU, 26 ans, veuve de Sieur Thomas SERVANT, serrurier x2 27/07/1673 avec Sieur Achille QUINZARD, marchand de Pradelles.

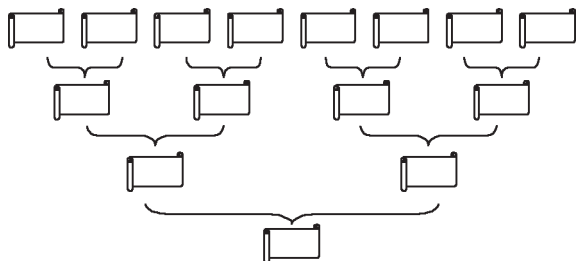
1-5-2 Michel BOLINDRAU, procureur juridictionnel d'Arlempdes° 1584 (répertoire de 1634) x Claude BERNARD d'où Cécile BOLINDRAU (fille de Michel et Claude BERNARD) x Jean FAURE vers 1645, voir descendance plus haut

1-5-3 Jacques BOLINDRAU x 1629 Michelle CHAUSSENDIER voir plus haut.

37 M° GUERIN, Pradelles 3E 532-611, le 03/07/1595 Jean Cros de Pratclaux x Catherine BOLINDRAU, confesse avoir reçu de Jean BOLINDRAU de Masclaux : 40 écus, 10 cartons de bled-seigle, 1 couverture, 1 linceul et les robes, sur la dot constituée par son père Jean BOLINDRAU.

38 M° BAUDOIN Pradelles : Jean PARIER marchand d la Mouteyre (Landos) confesse avoir reçu le 10/06/1669 de Jacques BOLINDRAU, sieur du Serre, fils a + Jean habitant Pradelles 200 livres léguée à sa fille Jeanne BOLINDRAU veuve de feu Pierre PARIER.





Crayons et quartiers



ANCÊTRES AUVERGNATS DES MEMBRES DU CGHAV

par les adhérents du CGHAV

Conjoint n° 1 Conjoint n° 2 Date des x Lieu des x (code Insee) n° Sosa

Crayon des ancêtres auvergnats de Geneviève CHAVET (cghav-1331)

AURAY Gilbert	NOUHEN Gilberte	ca 1705-1710	63 233 Montaigut-en-C.	298/299
BACCONNET Pierre	PIGHEON Marie	05.02.1854	63 283 Pontaumur	10/11.
BACCONNET Marien	FOURNIER Claudine	17.02.1827	63 420 Villossanges	20/21
BACCONNET Michel	MARCHE Gabrielle	17.02.1786	63 420 Villossanges	40/41
BACCONNET Pierre	DESPARAIN Marie	21.01.1760	63 420 Villossanges	80/81
BACCONNET Marien	PETIT Marie	16.02.1733	63 460 Villossanges	160/161
BACCONNET Pierre	ALLEGRE Antoinette	ca 1704-1710		320/321
BARRET Gilbert	CHATRON Marie	ca 1745-1750		142/143
BARRET Bravy	de ROMANE Anne	25.02.1721	03 280 Terjat	284/285
BARRET Antoine	BOUGEROL Anne	06.07.1679	03 280 Terjat	568/569
BEAUREGARD Philibert	FAURE Philiberte	05.07.1669	63 228 Miremont	766/767
BLANC Gilbert	CITRON Marie	av. 1732	63 130 La Cruzille	294/295
BLANC François	LAROCQUE Antonia	03.04.1704	63 130 La Cruzille	588/589
BLANC Michel	MASLE Jeanne	ca 1665	63 130 La Cruzille	1176/1177
BONNEFONT Paquet	NENY Anne	ca 1680	63 462 Virlet	582/583
BONNEFONT Mathieu	NOUET Louise	06.02.1646	63 462 Virlet	1164/1165
BOUCHON Jehan	MAIGNOL Anne	Cm 08.01.1670	63 186 Landogne	722/723
BOUGEROL Bravy	DESBLANCHE Gilberte			546/547
BOUGEROL Antoine	LABOUESSE Gilberte	ca 1750	63 208 Marcillat-en-C.	1138/1139
BOUQUILLAT Claude	DAFFIX Gilberte	18.06.1813	63 130 La Cruzille	38/39
BOUQUILLAT Claude	DURAND Jeanne	16.02.1762	63 338 St-Eloy-les-Mines	74/75
BOUQUILLAT Gilbert	AURAY Marie	22.06.1728	63 233 Montaigut-en-C.	148/149
BOUQUILLAT Jean	VIGNON Françoise	12.02.1786	63 130 La Cruzille	76/77
BOUQUILLAT Jean	BOUCHARDON Antonia	ca 1700		152/153
CHEVALIER Gervais	GIRON Catherine	ca 1685	Virlet ? St-Eloy ?	314/315
CHEVILLE Jean	TRIMOUILLE Marie	25.02.1727	03 106 Durdat-Larequille	278/279
CHEVILLE Gilbert	de la RANVILLE Marie	23.11.1690	03 116 Durdat-Larequille	556/557
CHEVILLE Jean	ANDRE Rose	ca 1635	03 116 Durdat-Larequille	1112/1113
CITRON Charles	ROCHET Gabrielle	ca 1700	03 047 La Celle	258/259
CITRON Gabriel	DUBREUIL Marguerite			
CIVADE Antoine	BAUBIER Pétronille		63 130 La Cruzille	310/311
COTTAS Gilbert	DANIEL Anne	ca 1675		578/579
DAFFIX François	MONTRIGAUD Gilberte	12.02.1776	63 471 Youx	78/79
DAPHY Etienne	CHEVALIER Marguerite	16.10.1738	63 338 St-Eloy-les-Mines	156/157
DAPHY Guillaume	BERTHON Anne	ca 1685		312/313
DAPHY François	PASCAL Marie	ca 1660		624/625
DE (S) CHERY Antoine	CHEVILLE Marie	12.02.1753	03 047 La Celle	138/139
DE CHERY Charles	LAFANECHERE Marie	13.08.1722	03 047 La Celle	276/277

DE CHERY Joseph	BOIROT Gilberte	av. 1705	03 047 La Celle	266/267
DE CHERY Patrocle	BERTHOMIER Jeanne	av. 1700		552/553
DE LA RANVILLE François	JARRANDON Gilberte		03116 Durdât-Larequille	1114/1115
DE ROMANE Marien	GAGNEPAIN Antoinette	ca 1685		570/571
DESPARAIN Jean	POUMEROL Marie	10.02.1739	63 460 Villossanges	162/163
DESPARAIN Jean	BERAUD Marie	ca 1705	63 460 Villossanges ?	324/325
DESPARAIN Noël	MOURESSOUX Jacqueline	25.02.1675	63 094 Charensat	762/763
DESPARAIN Gilbert	MOLLES Anne	av. 1650	63 094 Charensat	1524/1525
DEVAL Pierre	FOURNIER Marie	27.02.1740	63 186 Landogne	90/91
DEVAL Gaspard	ROUCHON Jeanne	ca 1720	63 359 St-Hilaire-les-M.	180/181
DEVAL François	BOUCHON Anne	Cm 10.06.1698	63 186 Landogne	360/361
DURAND Gilbert	BOURNAT Pétronille	1729	63 338 St-Eloy-les-Mines	130/151
DURAND Gilbert	BEAUFORT Gilberte	ca 1700		300/301
DURANTHON Gilbert	VALLETON Marguerite	20.02.1756	63 233 Montaignut-en-C.	66/67
DURANTHON Jacques	DE CHERY Marie	20.11.1727	03 047 La Celle	132/133
DURANTHON Antoine	MEUNIER Gilberte	ca 1680		264/265
FARGHES Pierre	VILLECLAUD Anne	ca 1670		738/739
FAURICHON Bravy	LAVEDRINE Marie	01.02.1804	03 047 La Celle	34/35
FAURICHON Gilbert	DES CHERY Marie	22.11.1775	03 047 La Celle	68/69
FAURICHON Bravy	GENESTE Marie	13.02.1753	03 047 La Celle	136/137
FAURICHON Gilbert	BOUGEROL Marie	ca 1715	63 011 Ars-les-Favets	272/273
FAVIER Gilbert	BALLET Anne	av. 1720		318/319
FOURNIER Pierre	SABY Marie	07.02.1804	63 460 Villossanges	42/43
FOURNIER Etienne	MAYADE Jeanne	26.02.1770	63 186 Landogne	84/85
FOURNIER Gilbert	FRADET Jeanne	26.02.1748	63 228 Miremont	168/169
FOURNIER Michel	GOUYON Amable	Cm 30.11.1720	63 228 Miremont	336/337
FOURNIER Antoine	BACHARD Marie	09.02.1679	63 228 Miremont	672/673
FOURNIER Jacques	SINTINY Marie	Cm 24.10.1715	63 186 Landogne	182/183
FOURNIER François	PHELUT Marie	15.04.1670	63 228 Miremont	364/365
FRADET Michel	NICOLAS Anne	ca 1715-1720	63 228 Miremont	338/339
GENEST André	MONTROUGIER (?) Anne	15.12.1719	03 129 Hyds	274/275
GENEST François	AUBAISLE Marie	22.06.1684	03 129 Hyds	548/549
GENEST Mathieu	PICANDET Gilberte	ca 1650	03 129 Hyds	1096/1097
GOGÉ Antoine	RASTOIX Marie	av. 1689	63 460 Villossanges	646/647
GORY Nicolas	MEUNIER Catherine	11.02.1694	63 130 La Crouzille	586/587
GOSME Antoine	MOLLES Françoise	cm 03.02.1760	63 460 Villossanges	94/95
GOSME Christophe	LABONNE Marguerite	23.11.1734	63 363 St-Jacques d'A.	188/189
GOUTTELAS Paquet	FOUSSAT Antonia			1236/1237
GOUYON Guillaume	FOURNIER Jeanne	av. 1700	63 228 Miremont ?	374/375
GROSBOST Antoine	BONNEFONT Françoise	26.11.1711	63 130 La Crouzille	290/291
GROSBOST Antoine	FOURNET Gilberte	ca 1690		580/581
JABOT François	PEYNET Marie	30.09.1865	63 011 Ars-les-Favets	8/9.
JABOT Gilbert	FAURICHON Jeanne	10.06.1843	03 047 La Celle	16/17
JABOT Gilbert	DURANTHON Marguerite	13.02.1792	03 047 La Celle	32/33
JABOT Michel	LADREVINE Marie	19.01.1762	03 047 La Celle	64/65
JABOT François	CITON Marie	04.07.1737	63 187 Lapeyrouse	128/129
JABOT Etienne	CARRIER Marie	ca 1698	63 187 Lapeyrouse	256/257
JOHANNI François	PERONNY Peronnelle	08.02.1729	63 460 Villossanges	166/157
LABONNE Jean	CHIROL Anne	ca 1710		358/379
LABONNE Gabriel	MARTIN Marie Anne	02.01.1675	63 363 St-Jacques d'A.	756/757
LAFANECHERE Jean	LAFARGE Jacqueline	ca 1700		552/553
LAFONTAINE Jean	FAURICHON Marie	ca 1690		270/271
LAROCQUE Jean	BONNEJAN Antonia	av. 1685		1178/1179
LAVEDRINE Gilbert	BARRET Antoinette	09.02.1773	03 047 La Celle	70/71
LAVEDRINE Gilbert	MARTIN Pétronille	24.02.1724	03 047 La Celle	130/131,
LAVEDRINE Gilbert	MARTIN Pétronille		= 130/131	140/141
LAVEDRINE Pierre	SIMONET Pétronille	18.02.1694	63 471 Youx	260/261,
MAIGNOL Gaspard	RASTOIX Anne (Jeanne)	21.02.1724	63 186 Landogne	186/187
MARCHE Jean	MOLLES Marie	13.07.1717	63 460 Villossanges	164/165
MAYADE Marie	MONGEN Antoinette	Cm 30.01.1728	63 186 Landogne	170/171
MAYADE Hubert	TIRADON Marie	25.02.1680	63 115 Combrailles	340/341
MAYADE Michel	MAIGNOL Françoise	ca 1650	63 115 Combrailles	680/681
MAYADE Charles	PALLIERE Peronnelle	ca 1630	63 115 Combrailles	1360/1361
MAZET Marien	DESPARAIN Marie	14.02.1736	63 460 Villossanges	174/175
MAZET Guillaume	RASTOY Marie	16.02.1700	63 460 Villossanges	348/349

MEUNIER Gilbert	CLEMENCON Marie	xx.02.1770	63 462 Virlet	1174/1 175
MOLLES Jacques	PETIT Annie	25.02.1732	63 460 Villossanges	190/191
MOLLES Jean	DESPARAIN Marie	29.11.1701	63 460 Villossanges	380/381
MONGEN Jean	BRUN Michelle	ca 1715	63 186 Landogne ?	342/343
MONTGEN Jacques	GOSME Marie	01.02.1780	63 186 Landogne	46/47
MONTGEN Jacques	MANIOL Michelle	Cm 09.02.1754	63 186 Landogne	92/93
MONTGEN Christian	BOURDUGE Marie	11.02.1735	63 359 St-Hilaire-les-M.	184/185
MONTGEN Michel	FARGHES Michelle	Cm 06.02.1698		368/369
MONTGEN Guillaume	LARDY Michelle	14.02.1665	63 228 Miremont	736/737
MONTRIGAUD Antoine	FAVIER Antoinette	14.11.1748	63 462 Virlet	158/159
MONTRIGAUD Antoine	BOUCHARDON Marie	08.02.1822	63 471 Youx	316/317
MONTROUGIER G.	AUBERGER Honorée	av. 1700	03 129 Hyds ?	550/551
NENY Bravi	PRADELIER Anne	ca 1638	63 462 Virlet	1166/1167
PARRY Toussaint	DELARFEUL Catherine	ca 1680	63 159 Fernoël	354/355
PETIT Annet	GOGÉ Anne	03.03.1707	63 460 Villossanges	322/323
PETIT Bonnet	FOURNIER Jeanne	av. 1681	63 460 Villossanges	644/645
PETIT Jean	BEAUREGARD Jeanne	06.02.1698	63 460 Villossanges	382/383
PETIT Martin	PHELUT Bonnette	av. 1675	63 460 Villossanges	764/765
PEYNET Annet	BOUQUILLAT Anne Marie	08.02.1836	63 130 La Crouzille	18/19
PEYNET Charles	BOUQUILLAT Marie	18.11.1806	63 011 Ars-les-Favets	36/37
PEYNET Denis	SIVADE Marie	09.02.1773	63 130 La Crouzille	72/73
PEYNET Annet	GROSBOST Gilberte	16.02.1733	63 130 La Crouzille	144/145
PEYNET Jacques	COTTAS Anne	12.09.1698	63 130 La Crouzille	288/289
PEYNET Jean	BOUCHARDON Antonia	ca 1650	63 130 La Crouzille	576/577
PIGHEON Pierre	MONGEN Jeanne	24.02.1813	63 283 Pontaumur	22/23
PIGHEON Toussaint	DEVAL Gabrielle	07.04.1769	63 186 Landogne	44/45
PIGHEON Michel	ROUCHON Marie	12.02.1737	63 186 Landogne	88/89
PIGHEON Antoine	PARRY Louise	24.11.1705	63 186 Landogne	176/177
PIGHEON Laurent	RIVALLIER Anne	av. 1669	63 186 Landogne ?	352/353
PIGHEON Annet	PICARD Anne	ca 1595		704/705
PINGUET Claude	GOUTTELAS Jeanne	03.06.1697	63 130 La Crouzille	618/619
POUMEROL Pierre	PRADELLES Antoinette	xx. xx.1697	63 094 Charensat	326/327
POUMEROL Michel	FOURNIER Antoinette	av. 1657	63 094 Charensat	652/653
ROUCHON Antoine	LARDY Jeanne	av. 1721	63 283 Pontaumur	178/179
ROUCHON Michel	MAIGNOL Anne	Cm 02.02.1688	63 186 Landogne	356/357
ROUCHON Antoine	DARGNIAT Jeanne	ca 1660	63 186 Landogne ?	712/713
SABY Pierre	MAZET Antoinette	12.02.1765	63 460 Villossanges	86/87
SINTINY Philibert	PROPHETE Anne	01.02.1695	63 186 Landogne	366/367
SIVADE Annet	BLANC Marie	01.03.1753	63 130 La Crouzille	146/147
SIVADE Gilbert	GORY Anne	26.02.1727	63 130 La Crouzille	292/293
SIVADE Annet	SOUDRE Marie	03.06.1701	63 130 La Crouzille	584/585
SIVADE Gilbert	DESMAZIERES Marg.			1168/1169
SOUDRE René	THOMAS Claudine			1170/1171
TERMES (de) Marien	CHAUMY Marguerite		63 115 Combrailles	1366/1367
TIRADON François	TERMES (de) Jehanne	Cm 14.02.1667	63 115 Combrailles	682/683
TIRADON Marien	MANDON Magdeleine			1364/1365
TRIMOUILLE Gilbert	ROMANE Jeanne	ca 1705		558/559
VALLETON Patrocle	PICANDET Marthe	27.02.1685	03 129 Hyds	268/269
VALLETON Guillaume	DURIN Françoise	21.11.1664	03 081 Colombier	536/537
VALTON Jean	LAFONTAINE Jeanne	Cm 10.11.1721	03 081 Colombier	134/135
VEDRINE Pierre		av. 1668	63 471 Youx	520
VIGNON Claude	CIVADE Antoinette	24.06.1757	63 130 La Crouzille	154/155
VIGNON Guillaume	PINGUET Jeanne	11.08.1719	63 130 La Crouzille	308/309
VIGNON François	COULEVENT Jacqueline	ca 1680		616/617

Questions du CGHAV



Les questions et les réponses doivent être adressées à
Jean-Pierre BARTHELEMY
14 rue Broca - 75005 Paris
Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

La rubrique Questions-Réponses est conçue pour être un espace d'échanges privilégié, ouvert à tous. Dans cet esprit, elle reprend les échanges intervenus sur le forum.

Si certains souhaitent entrer directement en contact avec l'auteur d'une question, (ce qu'ils peuvent faire éventuellement par mon intermédiaire), ils ne doivent pas oublier de tenir la rédaction informée de leur réponse qui peut intéresser d'autres adhérents car... nous sommes tous cousins !

Pour les textes envoyés par Internet, et afin de faciliter le travail de reprise, veuillez placer le prénom en minuscules avant le nom en majuscules, et écrire les noms de lieu en minuscules. Pour les envois manuscrits, utilisez les majuscules pour tous les noms propres.

Avant l'envoi de vos questions, vérifiez que celles-ci comportent à la fois une date et un lieu, au moins approximatifs, et limitez-vous à 5 à 6 questions par numéro.

Voici les abréviations couramment utilisées dans les questions réponses afin d'alléger le texte.

Le sigle « * » devant le n° de la question signifie qu'une réponse se trouve dans ce même numéro, mais cela n'empêche pas qu'un complément soit bien accueilli et puisse paraître ultérieurement.

° = né(e) le	b = baptisé(e) le
+ = décédé(e) le ou feu(e)	x = marié(e) le
fs = fils de	fa = fille de
asc. = ascendance	desc. = descendance
av. = avant	ap. = après
ca = environ pour une date ou un lieu	
y x ou y + = évite la répétition du lieu déjà cité pour la personne.	
Le département noté dans le titre de la question n'est pas répété auprès des lieux du même département.	

Toutes les questions et réponses reçues, à mon adresse, par courrier postal ou électronique, avant le **20 octobre 2010** ont été reprises dans ce numéro.

QUESTIONS GENERALES

134-15475 Décorations

Qui peut identifier ces deux décorations ?

Celle de gauche à un ruban rouge avec trois bandes noires, Le ruban de celle de droite a trois couleurs noir-jaune-rouge.

Fabien FAURE (cghav-3144)



NDLR: la décoration de gauche comporte en son centre deux « L » entrecroisés. Celle de droite sur son pourtour « NATIONAL » et « NATIONAAL »: le bilinguisme et les 3 couleurs seraient-ils Belges ?

134-15476 Interdit de mariage

Sur l'acte de mariage Jean VERGNAUD x Françoise PITELET le 16.03.1892 à Saint Rémy sur Durolle, le père du marié Jean VERGNAUD, époux de Denise COURCOMBETTE, est dit « interdit par suite d'une condamnation comme il est constaté par le casier judiciaire délivré à Thiers le 3 mars 1892 » Peut-on trouver cette condamnation et l'acte du procès ?

André LAVERGNE (cghav-1392)

QUESTIONS PARTICULIÈRES

134-15477 AUCOUTURIER-MICHARD (63)

°, x et + du couple André AUCOUTURIER – Marie MICHARD dont Louis ° ca 1762 et x 22.04.1788 Marcillat Marie DUCHIER

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15478 BARLANDE-RUSSIAS (63)

°, x, + et asc. André BARLANDE – Anne RUSSIAS dont Marie (ca 1726 Augerolles ?) x 05.02.1742 Olmet Louis LICHERON

Nicole COURONNE (cghav-3603)

134-15479 BONEFONT-ALARY (43)

x ou cm Jean BONEFONT – Jeanne ALARY av. 1699, ca St-Arcons-de-Barges.

Paul VERDIER (cghav-1333)

134-15480 BOURDEL-HÉRITIER (43)

° et asc. du couple Etienne BO(U) RDEL (BOURDET) x 01.08.1818 Jullianges Anne Marie HÉRITIER.

Alain BORDET (cghav-2308)

134-15481 BOURDEL-CHASSUEL (43)

°, x, + et asc. du couple Antoine BOURDEL x ca 1730 Jacquette CHASSUEL, dont une fa x 28.02.1764 Arlanc (63) André COMPTE

Alain BORDET (cghav-2308)

134-15482 BOURDEL-BAYLE (43)

°, x, + et asc. du couple Claude BOURDEL x ca 1660 Marie BAYLE ca Jullianges, Félines, dont 2 fa x Félines.

Alain BORDET (cghav-2308)

134-15483 CHABAL-RANCHON (43)

x ou cm Antoine CHABAL – Anne RANCHON ca 1696, ca Les Estables.

Paul VERDIER (cghav-1333)

134-15484 CHABRIER-ROSIER (63)

° et x Gilbert CHABRIER, fs Guillaume et Gilberte DORAT, avec Jeanne ROSIER. Gilbert x2 19.04.1762 St-Priest Pragoulin Jeanne DUBOIS, veuve Jean BAPTISTE, et y + 21.02.1772.

Hélène BERGEOT (cghav-3145)

134-15485 CHARDONNET-PINGUET (63)

x ca 1827-1840 Jean CHARDONNET – xx PINGUET ca Moureuille.

Christian VALLA (cghav-3260)

134-15486 CHASSAIGNON (63)

b. ca 1705 et asc. Jean-Baptiste CHASSAIGNON x 17.01.1737 Saint-Bonnet-le-Chastel Antoinette DEVIDAL

Pascal MARSON (cghav-3073)

134-15487 COMBRIS (63)

° Guillaume COMBRIS ca 1731, fs Annet et Benoîte DAILLOUX, x 27.09.1757 St-Amant-R-S. Françoise DAILLOUX.

Josette BLINEAU (cghav-2985)

134-15488 COTTIN-SUBERT (63)

° et x du couple Claude COTTIN, métayer à Lair, Job (y + 17.09.1762 à env. 60 ans) - Benoîte SUBERT (y + 17.01.1763 à env. 56 ans)

Nicole COURONNE (cghav-3603)

134-15489 COTTIN-MAZUEL (63)

x ca 1720 et asc. Guillaume COTTIN (b. ca 1702) – Jeanne MAZUEL, tous deux + à Dore l'Eglise

Pascal MARSON (cghav-3073)

134-15490 DAFFIX-TAGOURNET (63)

°, + et asc. du couple Jacques DAFFIX x 18.11.1700 Durmignat Marie TAGOURNET.

Christian VALLA (cghav-3260)

134-15491 DIF (63)

° Jacques DIF ca 1723 Velles (63) ?, fs Guillaume et Anne MONESTIER, x 18.04.1747 Anne MONTET, + 06.11.1791 Bagnols, d'où 10 enfants dont Jeanne x Antoine BELLAIGUE.

Monique MASSIS (cghav-2036)

134-15492 DUGNAS-BOULANGER (63)

x ca 1700 et asc. Claude DUGNAS – Marie BOULANGER tous deux + à Saint Bonnet-le-Chastel

Pascal MARSON (cghav-3073)

134-15493 DUGUET-LAVAL (63)

° et x Joseph Marie DUGUET – Anne LAVAL dont Jeanne x Randan 13.08.1748 Jean-Marie CHABRIER

Hélène BERGEOT (cghav-3145)

134-15494 DUMEIL (63)

+ Guillaume DUMEIL ° 22.01.1727 St-Férréol-des-Côtes, y x 27.11.1742 Gabrielle LOGENT

Paulette RAVIT (cghav-2370)

134-15495 DURANTHON-BERTHON (63)

°, +, x ca 1675-1698 et asc. Jean DURANTHON – Anne BERTHON ca Échassière.

Christian VALLA (cghav-3260)

134-15496 DURIN-BARRET (03)

+ du couple Gilbert DIRIN ° 06.07.1786 La Celle, y x 26.02.1810 Marie BARRET y ° 16.08.1786.

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15497 FOURNEL-CHAMBONNET (43)

°, x ca 1770 et asc. Pierre FOURNEL (ou FORNEL) (° en 1747 à la Chapelle d'Aurec) et Marie CHAMBONNET, La Chapelle d'Aurec ou env.

Gilbert VACHER (cghav-2781)

134-15498 FOURNIOUX - FONLUPT (FONLHUT)

°, + < 1716 et asc. Damien FOURNIOUX de Tussigères La Chapelle Agnon, y x 02.10.1700 Anne FONLUPT ° 07.03.1679 le Montel, Grandval, y + 07.07.1756 (x2 Grandval 22.10.1716 Barthelemy FAYET) dont Françoise alias Marguerite FOURNIOUX ° 07.10.1702 La Chapelle Agnon.

Annie PETIT BARRAT (cghav-1411)

134-15499 FRANCON (RANCON) (63)

° Liger (F) RANCON ca 1740, fs Jean et Pierrette VILLECAR, x 25.01.1763 Clermont (St-Pierre) Marguerite BARRADUC, y + 15.10.1783.

Monique MASSIS (cghav-2036)

134-15500 GROLET (63)

° Alexandre GROLET ca 1727 St-Amant-R-S., fs Damien et Clauda ABRAHAM, x1 03.11.1750 Anne DAILLOUX, x2 15.06.1756 Benoîte CHENENAILLE, x3 01.02.1778 Marguerite MAYET, ts à St-Amant-R-S. Lacune aux AD.

Josette BLINEAU (cghav-2985)

134-15501 HABRIAL-THOMARAT (63)

° ca 1703 Pouzol ou env. Annet HABRIAL, x Gasparde THOMARAT, + Pouzol 1760 à 57 ans.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

134-15502 HUGUET-DURIF (63)

° et + du couple Gilbert HUGUET x St-Gervais-d'Auv 01.07.1783. Marie DURIF.

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15503 JARRE-MOITRON (63)

+ du couple Etienne JARRE x Gilberte MOITRON ap 1760 St-Pardoux.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

134-15504 JEANTOT-GARACHON (03)

°, + et asc. du couple Louis JEANTOT x Veauce 25.01.1753 Marie GARACHON.

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15505 LABBAYE-BIONNIER (63)

° Claudine LABBAYE ca 1720 Pouzol, fa Marien et Bonnette CHARMEN, y x 1744 Jean BONNIER.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

134-15506 LABBE-ARNAUD (63)

° Quintien LABBE ca 1778 Pouzol, x Marie ARNAUD, + 1719 (40 ans) Pouzol.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

134-15507 LARY-BAYET (03)

° et + du couple Antoine LARY x 25.09.1720 Chamblet Marie-Anne BAYET.

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15508 LIABEUF-SAURET (43)

x ou cm André LIABEUF – Marie SAURET av. 1691 ca St-Arcons-de-Barges.

Paul VERDIER (cghav-1333)

134-15509 LICHERON-COQUEL (63)

°, x, + et asc. Michel LICHERON et Etienne COQUEL dont Louis, ° ca 1717 Olmet, y x 05.02.1742 Marie BARLANDE.

Nicole COURONNE (cghav-3603)

134-15510 MARTIN-CLAIRET (03)

° et + du couple Claude MARTIN x 16.11.1756 La Celle Marie CLAIRET.

Paulette SAUZEAU (cghav-1716)

134-15511 MASSIS (63, 03)

+ François MASSIS (MASSY), ° 29.05.1700 Les Ancizes-Comps, fs Philippe et Anne PORTIER, x Ebreuil (03) 31.08.1734 Marguerite RABUSSON, d'où Jeanne x 1761 J.F. DENEUFVILLE.

Monique MASSIS (cghav-2036)

134-15512 MAYADE - DUSSUTOUR (autour 75)

x Émile Louis MAYADE, ° 21.08.1853 Clermont Ferrand, + 18.09.1898 Chevancaux (17) - Jeanne Marie Louise DUSSUTOUR, ° 01.04.1867 Tarbes (65), + 26.11.1937 Lyon 5° (69). En région parisienne avant 1888.

Asc et desc à <http://gilbert.mayade.pagesperso-orange.fr/>

Gilbert MAYADE (cghav - 478)

134-15513 MAYET (63)

° Marguerite MAYET ca 1730, ca La Chapelle-Agnon, fa Guillaume et Marguerite STROBARD, x St-Amant-R-S 01.02.1718. Alexandre GROLET, veuve Damien DUCOIN Josette BLINEAU (cghav-2985)

134-15514 MEILON-CHASSAIGNON (63)

x vers 1700 et asc. Claude MEILON - Jeanne CURABET (+ 26.01.1751 à Saint Germain l'Herm)

Pascal MARSON (cghav-3073)

134-15515 MEURDEFROID-GRENIER (63)

+ Jean MEURDEFROID x Michelle GRENIER, av 1745 St-Hilaire-la-Croix.

Michelle MILLETTE (cghav-1615)

134-15516 MICHEL-BARBASTE (43)

Cm Claude MICHEL x 29.01.1694 Freycinet-la-Tour Marie BARBASTE (acte sans filiation)

Paul VERDIER (cghav-1333)

134-15517 PARADES de (63)

Des informations données à titre d'exemple d'erreurs contenues dans le Dictionnaire du Comte de Remacle par Vincent de PARADES (A Moi Auvergne! @133-15446), doit-on conclure que François de PARADES, veuf sans enfant de Françoise COUDERT, x2 1682 ou 1683, Gabrielle CANQUE? Date exacte et lieu de ce mariage, naissance, décès et parents de Gabrielle CANQUE?

Alain SOURY-LAVERGNE (cghav - 378)

*134-15518 PEGEON-CHABRIER (63)

x Michel PEGEON (PEGHON) et Jeanne CHABRIER dont Antoine x Augerolles 10.02.1740 Françoise PONCHON (y ° ca 1716)

Nicole COURONNE (cghav-3603)

134-15519 PINGUET-LABBAYE (63)

° des enfants du couple Marien PINGUET – Suzanne LABBAYE entre 1810 et 1817 ca Moureuille

Christian VALLA (cghav-3260)

134-15520 POULHES-CUBIZOLE

°, x ca 1800 et asc. Jacques POULHES et Anne Marie CUBIZOLE à Saugues ou env.

Gilbert VACHER (cghav-2781)

134-15521 RIBIER (15)

° et asc. de François RIBIER, ° 1840, x Jeanne DUFAYET, père d'Auguste Antoine, ° le 12.02.1877 Drugeac.

Dominique LARCENA (cghav-179)

134-15522 SOULIER-DEVIDAL (63)

x ca 1730 et asc. Pierre SOULIER - Jeanne DEVIDAL dont 2 enfants b. en 1734 et 1738 à Saint Bonnet-le-Chastel

Pascal MARSON (cghav-3073)

*134-15523 TOURNEBISE (63)

°, + et asc. de Jacqueline TOURNEBISE fa Sébastien et Gabrielle VOISSIERE x Augerolles 21.02.1746 Jacques POYET

Nicole COURONNE (cghav-3603)

134-15524 TRUNEL – PELISSON (63)

x et asc. du couple Claude TRUNEL (° ca 1740,

+ 05.08.1810 Job, Olhiat) - Antoinette PELISSON d'où Marie ° 26.02.1766 Saint Victor sur Arlanc (43), x Job 25 pluviôse an XI Pierre MONTEILHET.

Annie PETIT (née BARRAT) (cghav-14 11)

134-15525 VERDIER-CHANUT (43)

Cm Jean VERDIER x 05.11.1715 Polignac Jeanne CHANUT (acte sans filiation)

Paul VERDIER (cghav-1333)

134-15526 VEYRET-VERNADET (63)

° et asc. Jacques VEYRET, + 24.02.1737 St-Just-de-Baffie (50 ans), fs Claude et Anne VERNADET (y + 19.01.1744), y x 03.09.1704.

Paulette RAVIT (cghav-2370)

134-15527 VIGNAL-VOLION (07)

°, x entre 1800 et 1830, et asc. Jean VIGNAL et ? VOLION ou VIOLON à Merle-Leignec 07 ou env.

Gilbert VACHER (cghav-2781)

QUESTIONS GÉNÉRALES DU FORUM

*@134-15528 « Age parfait »

La formula « âge parfait » figurant sur beaucoup d'actes de mariage début XVIII^e correspond-elle à la majorité ?

Yves CARTIER (cghav-3314)

*@134-15529 Acolite

Le témoin d'une sépulture BÉAL à Marat en 1701 est « Messire François COSTE, acolite »
Que signifie cette qualification ?

Laurence RODET, (cghav-3501)

*@134-15530 Bizareries dans l'état civil

Sur l'état civil de Saint-Priest-des-Champs, j'ai trouvé des actes étonnants pour les enfants d'Amable Julien PRACROS et Alix PAYRARD du village de Couronnet : Jean PRACROS, né le 19 ventôse an IX, à 7 h. du matin ; Marie et Clauda PRACROS, nées le 21 ventôse an IX, respectivement à 9 h. et 9 h 30.

Dans le registre des décès, le décès de Jean, le 21 ventôse an IX, âgé de 2 jours ; les décès de Marie et Clauda, le 23 ventôse an IX, âgées de 2 jours.

Il y a certainement une erreur !!!

Jacques GOMOT (CGHAV - 2318)

*@134-15531 Fay-sur-Lignon

La paroisse de Fay, avant d'être rattachée au Velay, appartenait au Vivarais. J'aimerais savoir si elle dépendait quand même du diocèse du Puy ou si elle était rattachée au diocèse de Viviers. J'ai des informations contradictoires

Vincent HUFTIER (cghav-3572)

*@134-15532 Loubaresse ou Bournoncles (15?)

Jean MORIN CHAMPROUSSE x Champeix Ste Croix 24.11.1763 Elisabeth CHEVALIER qui est dite, selon les sources, de Loubaresse ou de Bournoncles. Il pourrait s'agir de paroisse ou de lieu-dit du Cantal, mais ce n'est pas clair.

Christine EMERY-Di BELLA (cghav-3031)

QUESTIONS PARTICULIÈRES DU FORUM

*@134-15533 de BANNE-de BANNE (43)

Asc. du couple Louis DEBANNE x 24.09.1705 Montregard Louise DEBANNE dont Agathe x 06.10.1629 Montregard Jean-Louis EXBRAYAT.

Marie ARNAUD (cghav-2955)

@134-15534 BESSET-CHAMPAGNAC (43)

° (ca 1805) et x (av. 1830) à Lapte du couple Jean Pierre BESSET – Marguerite CHAMPAGNAC, dont un fils Jean ° 1830 Lapte.

Yves CARTIER (cghav-3314)

@134-15535 BOUCHARDON

Ts rens. sur les demoiselles BOUCHARDON qui ont convolé avec les miens :

- Françoise x Jean ROCHEFORT le 30.09.1684
- Antoinette x Claude ROCHEFORT le 25.01.1643
- Roze x Claude ° de Jean ROCHEFORT le 20.08.164
- Anne x Jean CHABROL ??? dont Jehan
Simone DARCILLON (cghav-1547)

*@134-15536 CARTIER-MOREL (63)

Ts rens. sur le couple Blaise CARTIER x Bravye MOREL Cm 1655, Me CONCHON, not. à Pionsat.

J-Yves AUCLAIR (cghav-1127)

*@134-15537 CHENENAILLES (63)

Ttes infos sur les CHENENAILLES, CHENERAILLES installée au château des Martinanches, paroisse de St Dier.

En particulier sur Anne CHENENAILLES x François DE CISTEL, + 06.1657/12.1675, escuyer, seigneur des Martinanches, fs de NN x Dlle Clauda D'AURADOUR. Anne est fa de + Jean x Dauphine M...mir ? lui même fs de Mre Pierre cité dans une vente en 1657.

François CHALAMAUD (cghav-2996)

*@134-15538 COMBRE (63)

Asc. du couple Henri COMBRE x le 08.03.1734 Cisternes la Foret Marguerite QUINTY ou QUINTIN (lacune dans les AD en ligne)

Henry est dit « originaire du lieu Augère ». Ce lieu-dit est-il de Cisternes ou de Gelles ?

Simone DARCILLON (cghav-1547)

@134-15539 COUDEYRAS-REDON (63)

Ttes infos sur le couple Claude COUDEYRAS - Françoise REDON dont une fa Chaterine ° 08.04.1700 à Aix.

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

@134-15540 COURTET-MAMET (43, 15)

x ca 1790 et asc. du couple Laurent COURTET (+ 22.04.1792 St Flour) - Catherine MAMET à Chastel ou env., dont Catherine (° ?) x 20.08.1806 Jean ANDRIEUX.

Jean Luc VILLAIN (cghav-3529)

@134-15541 DANTON (63)

Asc. du couple Joseph DANTON x 19.01.1799 Volvic Marie TEILHEDET (lacune dans la série du greffe).

Bernard OLIVIER (cghav 3302)

@134-15542 DELACHAMPS-ALLIGIER (63)

Ts rens. sur le couple Michel DELACHAMPS - Françoise CHARLANE dont Antonia, x 06.08.1681 St Ferréol des Côtes Antoine ALLIGIER, y décédée 30.04.1725
Michel + av. 1681. Françoise est marraine le 06.06.1685.
Daniel PONASSE (cghav-2325)

@134-15543 DESBIZET-CARRIER (63)

Asc. du couple Jean DESBIZET x Pionsat 15.11.1621
Jeanne CARRIER (acte non filiatif) dont François, huissier royal, x 1663 Marie MERILLON, fa Bravy et Louise HEYRAUT.
Jeanne CARTIER x2 Virlet 1644 Me Jean BAISLE.
J-Yves AUCLAIR (cghav-1127)

@134-15544 FAIDIDES-CHAL (63)

°, x et + du couple Damien FAIDIDES - Pironne CHAL fa d'Antoine CHAL dont Antoine ° 1644 Grandval. x Françoise TISSERON
Thierry GRANGE (cghav-2584)

@134-15545 FAFOURNOUX (63)

Cherche dans la région de Thiers ou de Saint Rémy sur Durolle une Marie FAFOURNOUX, sage femme qui avait 26 ans en janvier 1907.
André LAVERGNE (cghav-1392)

@134-15546 FARIGOULES (43)

Asc. du couple Jean FARIGOULES x 14.09.1716 St-Rémy de Vergezac Marie Marguerite MERCIER ° Combladour, St-Jean-de-Nay, y + 28.07.1762 à 72 ans.
Charles BARRY (cghav-2965)

@134-15547 FAYDIT-REYNARD (43)

x et asc. Germain FAYDIT - Elizabeth REYNARD (Cm passé par Me CREYSSENT le 07.10.1781 à Ste-Florine).
Philippe GAUTHIER (cghav-2802)

*@134-15548 GANAT-GRIMARDIAS (63)

Y-aurait-il trace du mariage en février 1669 à Maringues entre Etienne GANNAT et Anna GRIMARDIAS ?
Ces années là ne sont pas en ligne aux AD mais il semble que les AC possèdent ces registres.
Hélène LOCHEY (cghav-2018)

@134-15549 GIRAUDIAS (63)

J'ai acheté chez un antiquaire un livre d'heures portant sur les XVIII^e et XIX^e siècles qui a appartenu à un propriétaire foncier, peut-être médecin, de la paroisse de Chauriat. Il comporte 240 pages très instructives, comprenant des recettes de médecine, d'onguents et de médications que l'on qualifierait aujourd'hui de barbares. Pour la généalogie, sont mentionnés de nombreux personnages : locataires, débiteurs et créanciers, notaires, et des relevés de parcelles.
Il commence par : « Ce livre journal appartient à Me Claude Antoine GIRAUDIAS de la paroisse de Chauriac. le 30 Nov. 1783 »
La première chose à faire est d'identifier l'auteur. Je recherche donc celui qui devrait être l'époux, ou le beau-fils d'Anne VERGNOL, car ses héritiers ont repris le livre de comptes et l'on trouve la ratification d'une rente de 5 £ sans retenue (?) pour Anne VERGNOL veuve d'Antoine GIRAUDIAS.
Pierre GRANGE (cghav- 472)

134-15550 GOUTTEBESSIS-SERVET (63)

x ca 1672 ca Ceilloux Gabriel GOUTTEBESSIS (+ entre 1706 et 1712) - Benoit SERVET (+1721), dont Antoine. A défaut d'acte, ai-je une chance de trouver un Cm ?
Marie ARNAUD (cghav-2955)

*@134-15551 GRANGE-SERVI (63)

x André GRANGE – Anne SERV (I/Y) (+ 31.07.1776 à 45 ans à Arlanc) av. 1763, date ° du 1^{er} enfant, peut-être Arlanc
Colette GUILLERMAT-ROCHE (cghav-3474)

*@134-15552 JARRIJON (63)

x Jacques Benigne JARRIJON avec Antoinette BERTHELON entre 1740 et 1750 Ardes sur Couze ou Boudes
Dominique FOURNIER (cghav-2546)

@134-15553 LACROIX (63)

Bapt. Durand (de) LACROIX, à Blot l'église, fs François et Françoise BERG (I) ER, vers 1700.
Hélène LOCHEY (cghav-2018)

@134-15554 OSSEDAT (63)

+ Benoît OSSEDAT x Marat 26.05.1789 Marie GILBERTAS + 05.09.1804
Josette BLINEAU (cghav-2985)

@134-15555 PELISSIER-DUFOUR (63)

° et x Jean PELLISSIER (+ 22.05.1778 Rentières env. 60 ans) et Elizabeth DUFOUR, (+ 02.03.1779 env. 55 ans)
Enfants ° Rentières: Pierre en 1751, Marguerite en 1767, Jean ca 1743, y x 22 09 1772 Antoinette SABATIER, autre Jean né ? x 1781 Elizabeth MONIER
Evelyne BOY PELISSIER (cghav-2836)

@134-15556 PIGNOL (63)

Recherche trace de deux ancêtres :
- Benoît PIGNOL ° ca 1755, + à Clerlande, métayer au château de Pagnan, St-André le Coq
- André PIGNOL, ° ca 1788, régisseur au château de Pagnan.
Jacques PIGNOL (cghav-2447)

*@134-15557 PLANEIX-TOURRAIX (63)

x Michel PLANEIX ou PLANAI, ° 20.1.1780 à Saulzet (La Martre), fs Thomas et Anne TOURRAIX, avec Marie MAZUEL ° 06.03.1794 (16 ventôse an II) Vermines.
Annie FRIER (cghav-065)

@134-15558 POUGET (63)

x Robert POUGET – Antoinette POUX dont Antoine ° Parentignat (date ?), x Brenat 26.01.1745 Jeanne CROIX (parents + à cette date). Lacune dans BMS sur cette période.
Marie-Hélène POUGET (cghav-3611)

@134-15559 RIMANHOL (de)-GUILLOT (de) (15,12)

x Charles de RIMANHOL - Marie-Thérèse de GUILLOT, d'où Jean François x Marie-Thérèse DEMARTRES de MONNES le 15.02.1779 à Mur en Barrez (12). Charles est dit écuyer, seigneur de Combrat-Puech.
Pour moi, Charles est fs de Guillaume, écuyer, seigneur du Duchaux et de Jeanne Du BOURG, baptisé le 19.01.1713 à Leynhac (St Antoine) p/m : Charles Du BOURG oncle, Demoiselle Marie de la TOUR, aïeule
A son x avec Jeanne le 02.03.1712, Guillaume est dit de la paroisse de Junhac.
Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

@134-15560 SABATTIER

° ca 1613 et asc. François SABATIER, greffier de La Tour d'Auvergne où il + 10.05.1690, et son x avec Françoise MONESTIER.

Hélène PLANTARD (cghav-1414)

@134-15561 SIMONDET (63)

1/ + Claude SIMONDET ca Sugères, ap. 1797
2/ x de sa fille Anne SIMONDET (°1776, + 1797) avec Jean DUPIC (qui x2 St-Jean 31.05.1797 Françoise SIMONDET)
Marie ARNAUD (cghav-2955)

@134-15562 TISSIDRE (43)

Ttes infos sur la famille TISSIDRE dont Catherine x Mazoires 15.11.1706 Jean AUGIER, et sur la famille BARIOL qui lui est liée (principalement sur Jean, vivant vers 1710). Paroisses de Bousselfargues, Torsiac ou env.

Hélène PLANTARD (cghav-1414)

@134-15563 TOURNEBIZE (63)

x et asc. de Claude TOURNEBIZE, tisserand, veuf de Magdelaine DEMART, x2 Puy-Guillaume 26.07.1791 Françoise PINAUD. (Parents non mentionnés dans ce x2)

Il + à Puy-Guillaume le 17.10.1814, âgé de 69 ans (79 ans dans la marge de l'acte) et est dit habitant cette commune depuis plus de 26 ans. Où était-il avant ?

Les parents de Claude ne sont pas mentionnés car inconnus de son beau-frère Jean PINAUD qui déclare le décès.

Dans les « mutations par décès » aux AD 63, Claude est dit mendiant, veuf. Ses descendants (issus de Françoise PINAUD) s'appelleront MORANGE dit TOURNEBIZE !! (Je n'ai pas trouvé de descendants de Magdelaine DEMART).

Yvette JUMEL (cghav-1536)

@134-15564 TRINQUET-PERIAN ou PAYRO (63)

x Joseph TRINQUET, °ca 1734 à Rochefort-Montagne, y + 12.01.1800, bâtier, x ca 1760 Marie PERIAN (écrit PAYRO sur certains actes) ° ca 1727/1735, + 04.05.1810 à Rochefort-Montagne, dont Catherine y ° 13.12.1763 (marraine Catherine PAYRO) et y + 07.04.

Michel OLLIER (cghav-3580)

@134-15565 VIGERIE-CHALET (63)

x Damien VIGERIE, ° 1666 Vernet-La-Varenne, x 1692 Jacqueline CHALET en premières noces.

Roselyne née VIGERIE (cghav-3154)

COMPLÉMENTS À L'ASCENDANCE D'HENRI VIDAL

(publiée par Annie FRIER dans AMA ! n°132 avec un 1^{er} complément dans le n° 133)

par Michel OLLIER (cghav-3589) et
Marie-France GERVAIS (cghav-3050)

90 – Antoine MEYZONIER °19.07.1738 Pontgibaud, y x 09.02.1768

91 – Marie BERNUS (BERNU) ° ca 1747, + 29.12.1807 Pontgibaud

180 – Antoine MEYZONIER,

181 – Françoise BESERVE

182 – Antoine BERNUS x 22.03.1738 Pontgibaud

183 – Françoise BERNARD, ° 26.12.1703 St-Pierre-le-Chastel

364 – François BERNUS de Valjouze (15), y x 22.07.1703

365 – Antoinette BAGUES

366 – Jean BERNARD, de St-Pierre-le-Chastel

367 – Gilberte BELAIGUE (BELAYGUE)

par Pierre GRANGE (cghav-472)

132 - Antoine VAZEILLE, x 05.03.1715

133 - Anne HAUTIER de VILLEMONTÉE, veuve de Pierre GRANGE qualifié de « Maître du domaine de la Grange » (x 19.06.1703 Bromont-la-Mothe)

266 – François AUTIER de VILLEMONTÉE, sgr de V. et de La Grange (Bromont-la-Mothe),

NDLR : Anne AUTIER, non citée par REMACLE (Famille, T.I, p.112) peut-être fa du x1 de François avec Claude de ROQUELAURE (Cm 15.08.1682), mais non du x2 avec Paule d'ORADOUR (x 19.01.1694 à Authzat, Cm du 17). Elle peut aussi être fa naturelle ou née avant le mariage de ses parents si fa du x2

532 – Jacques AUTIER de VILLEMONTÉE, x Cm 20.04.1642

533 - Marie de CHATEAUBODEAU

NDLR : Il est toujours amusant et intéressant de voir s'introduire dans la généalogie de « petites gens » une branche « noble » qui permet de retrouver une ascendance prolongée.

Le premier AUTIER connu fut témoin de la mort de du GUESCLIN devant Château Randon en 1380

par Christine LAURENT (cghav-2383)

696 – Jacques GAUMET, + entre le 22.12.1687 (il teste chez Me TARTARY à Pontgibaud) et le 01.08.1689. Veuf de Françoise PABIOT, x 12.04.1654 (Cm Me TARTARY)

697 - Gilberte LEYRIDON, + ap. 1694 Pontgibaud (ou Clermont où son fils François se x en 1689 ?) Son oncle maternel, Michel CROS est témoin à son x.

1392 – André (?) GOMET, + ap. 1654, x NN

1394 – Antoinette LEYRIDON, + ap. 1663 Pontgibaud

1395 – Jeanne CROS, + av. 1654

1396 – Blaize SEOLY, + entre 1669 et 1674 Pontgibaud. Partage avec Michel CHASLUS Me Dauphin 5E 43/443)

1397 – Jeanne VERNY, + av. 1661

1402 – François BOUSSET, + av. 1661 à Pontgibaud

1403 – Sébastienne BERTHON, + ap. 1669

2788 – Ligier LEYRIDON, + av. 1625. D'après un partage entre Antoine LEYRIDON et N. (non relevé), il aurait eu pour autres enfants François, Michel, Pierre et Robert, tous + av. 1625.



Réponses du CGHAV



102-9186 BONNEVAL-VOZY (43)

Tous actes à Cistrières, sf. mention contraire (villages entre parenthèses)

2. Jacques BONNEVAL, ° 23.04.1774; x 17 vend an IX
4. Vital BONNEVAL, x 04.05.1773
5. Jeanne ASTIER ° 26.01.1744 (Condat); + 42 ans, (= Anne) 18.11.1785 (Le Faud)
8. Jacques BONNEVAL ° 12.05.1713 (Le Fau); x 6.09.1740
9. Catherine DECHAMPSES ° 12.09.1712 (Bourg)
10. Pierre ASTIER ° 1.11.1700 (Condat); x 7.11.1729
11. Jeanne GIRARD ° 12.02.1717
16. Jean BONNEVAL ° 2.06.1671 (Le Faud); + (87 ans), 6.05.1759; fs Claude et Gabrielle VINCENT; x 21.02.1702
17. Anne SABATIER ° 18.01.1673 (Piniol); + 30.11.1743 (Faud); fa Simon et Blanche CHANTELAUZE
18. Claude DECHAMPSES ° 10.01.1660; + (80 ans) 26.04.1736 (Bourg); fs Jean et Clauda MOUTTE; x 8.02.1695
19. Marguerite THAMAIN ° 15.11.1673; + (40 ans) 30.08.1724 (Bourg)
20. Jacques ASTIER ° 23.02.1667; + 12.05.1711; x 3.11.1694; fs Damien et Marie BARD
21. Marguerite GRANGHON; fa Jean et Antoinette DUCHAMP
22. Pierre GIRARD x 22.04.1714; fs Jean et Françoise MOSNIER
23. Jeanne ASTIER + 10.09.1720; fa Antoine Marie Adeline BONNEVAL (cghav-637)
3. Catherine VOZY ° 17.06.1777
6. Annet VOZY ° non retrouvé; majeur au x; x 10.09.1765
7. Renée GAIGNE ° 13.02.1740
12. Jean VOZI ° 08.09.1683; x 4.08.1716
13. Marguerite DROGUE
14. Christophle GAIGNE ° 20.11.1703; 1733/1734 (hors Cistrières ?)
15. Renée CHAPELLE ° 24.10.1716 (Cistrières)
24. Louis VOZY x 17.02.1676 : fs Jean et Jeanne ASTIER
25. Catherine FLOURAUD + 16.01.1684
26. Pierre DROGUE + 19.09.1718
27. Amable CAVARD
28. Laurent GAIGNE ° 22.05.1674; 1.09.1693; fs Benoit et Marie CAREMIER
29. Renée MAUMEGE ° La Chapelle Geneste (Le Vialard); fa Benoit
30. Benoit CHAPELLE + 60 ans, 17.03.1726 Vic-le-Comte, inhumé à Yronde; x 03.09.1715; fs François et Benoit OUVRELEUR
31. Vitale COCHE ° La Chaise Dieu; fa Benoit et Isabeau BATISSE

Alain ROSSI (cghav-2140)

NDLR : à Cistrières, manquent tous actes BMS 1720-1723

Équivalences orthographiques :

GAIGNE = GAGNAT = GANIAT
DECHAMPSES = DECHAMPS
DROGUE = DROGOUL
FLOURAUD = FLEURAUD
THAMAIN = TAMAIN
VOZY = VOZI = VOGI

114.12533.- PERIER-BARREYRE (43-63).-

On trouve un couple Jean PERIER-Anne BARRAIRE à Benaud (Psse de Bonneval) d'où naissance de 4 enfants et même peut-être de 6.

Lors de son mariage à Cistrières, Jean PERIER est dit originaire de Benaud...

Par ailleurs on note les décès suivants :

Jean PERIER + le 10.05.1739 (~70 ans) de Benaud Présent : Bernard PINAT gendre.

Anne BARREYRE + le 25.06.1762 (x Jean PARIER) (~80 ans) Présent : Bernard PINAT gendre.

Enfin on note :

Bernard PINAT x2 Anne PORTE le 07.07.1767 Il est dit domicilié à Benaud et veuf de Benoit PERIER.

Sources Tables de Bonneval : Bapt 1670-1729; Mrge 1670-1792; Sép. : 1730-1792

Marie Adeline BONNEVAL (cghav-637)

125-14393.-MOMMEGE-POUGHON (63).-

72.- Christophle MOMMEGE (°ca 1739 + le 02.02.1797 à St Sauveur la Sagne (63))

x La Chapelle Geneste (43) 05.10.1762 avec

73.- Françoise POUGHON (~28 ans) de Champagnat le Vieux (43)

144.- Jean MOMMEGE x avec

145.- Anna GALLON

146.- Pierre POUGHON x

147.- Anna FEDIT

Source Table Mrge de La Chapelle Geneste du CGHAV.

(Pour la période 1736-1789 on ne dénombre pas moins de 26 mariages MOMMEGE ou MONTMEGE mais pas trace du mariage de Jean x Anna GALLON à La Chapelle Geneste.)

Consulté sans succès à ce sujet la Table des Mariages de St Alyre d'Arlanc de l'AGPA.

Par contre à La Chapelle Geneste trouvé :

Christophle MOMMEGE (fs Jean x Anna GALLON) x Clauda RECOUX le 17.01.1769

Vitale MOMMEGE (fa Jean x Anna GALLON) x Damien ROUX le 21.10.1764

Et à St Alyre d'Arlanc :

Antoine MOMMEGE (~26 ans, fs Jean x Anna GALLON) x Marie BATISSE le 18.10.1770

Enfin, lu dans « Arverni Bituriges Cubi » N° 7 page 165 :
(Extrait des registres Paroissiaux de St Sauveur la Sagne) à la date du 15.09.1789 « M. Antoine MOMMEGRE (?) fs de Christophe et de Françoise POUGEON laboureur habitant du village de Clavelier, 25 ans, et Benoite BRIVADIS fille de Claude et de Françoise FERAUDET laboureur habitant le village de Cours, 23 ans, en présence de Christophe MOMMEGRE père, Antoine MOMMEGRE oncle, Claude BRIVADIS père, Jean Baptiste BRIVADIS frère. »

Marie Adeline BONNEVAL (cghav-637)

127-14631 CHAUSSE-DUFAUD (43)

- Vital CHAUSSE La Rochette, Pébrac y x 01.02.1724 (cm. 13.01.1724 Me REBOUL) Marie DUFAUT ° 20.06.1701 Pourcheresse Pébrac, y + 14.06.1760 à 60 ans

- Jean CHAUSSE ° 19.03.1664 La Rochette, y + à 80 ans le 31.03.1743, x Catherine VEISIAN + 16.03.1710 à 45 ans

- Pierre DUFAUT jeune, de Pourcheresse, + 08.01.1734 à 65 ans x Cm. 24.01.1698 Me BERAUD (d'après contrôle des actes 2C 2657. minute non trouvée) Anne SAUVANS de Pontajou, Venteuges, + 07/08/1710 à 35 ans.

Philippe SERVEAU (cghav-2951)

132-15261 BESSON-SICARD (43)

Le prénom du père de Catherine BESSON semble être Pierre et non Jean comme indiqué dans la question. Il est parrain du premier enfant du couple Pierre SICARD x Catherine BESSON né le 05.10.1789.

Catherine BESSON ° 25.06.1760 à Jahon, Langeac, y + 04.02.1733 à 72 ans. Elle est veuve de Pierre SICARD.

Philippe SERVEAU (cghav-2951)

132-15272 CHALENCON (63)

Compléments à la réponse parue dans AmA! 133

2- Benoite CHALENCON ° 23.06.1779 Rochigneux Gumières

4- Mathieu CHALENCON Cm 29.09.1760 Gouzy Gumières

5- Antoinette ROCHIGNEUX ° 11.12.1740 Rochigneux, + 11.11.1801 Rochigneux (p/m : Benoit PELARDY de Ferréol, aïeul, Antoinette CHAPOT de Ferréol)

10- Michel ROCHIGNEUX ° ca 1717 + 02.02.1781 Rochigneux

11- Bonne PELARDY ° ca 1712 Ferreol + 18.02.1772 Rochigneux

22-Benoit PELARDY ° ca 1681 ferreol + 30.12.1761 Ferreol Test 15.11.1761 Me Mejasson, x1 ca 1710 St Romain Valencheres

23- Marie PORTE °?, + av 1721 ?

44- Jean PELARDY ° ca 1660? + ap 06.1730 Ferréol

45Antoinette JAYOL °? +av 1716 Ferréol

Robert PELARDY (cghav-2948)

132-15296 MAMET-TRONCHERE (43)

2- Etienne MAMET ° 02.03.1787 Moulin de Lafont, Chanteuges, x 25.01.1816 Langeac

3- Marguerite TRONCHERE ° 21.08.1791 Langeac

4- Jean-Joseph MAMET ° 09.03.1754 Pinols Cm. 10.07.1775 Me REBOUL

5- Marguerite TRONCHAIRE de Lafont (Asc dans « A moi Auvergne ! » n° 116 page 129).

6- Raimond TRONCHERE du Jarisson, St Arcons d'Allier y x 06.10.1690

7- Madelaine LEVET domestique à Bavat, St Arcons, originaire de Fayt?)

8- Jean-Antoine MAMET praticien puis notaire à Pinols,

y + 2 Prairial an III, y x16.01.1751

9- Jeanne CONDY, de Pinols, y + 20 germinal an III

10- Jean TRONCHERE

11- Marie VAISSON

12- François LEVET

13- Jeanne SIBERT

14- Gaspard MAMET, Pinols, y +18.12.1760, 60 ans, marchand

15- Elisabeth VISSAC

18- Jean CONDY, notaire Pinols, Cm. 29.05.1723 Me REBOUL (3E 497/46)

19- Jeanne DEDOUCHE

36- Jean CONDY, marchand à Pinols

37- Catherine CUBISOLLES

38- Pierre DEDOUCHE marchand de Lestival, Langeac

39- Marie POUGET ° 28.10.1668 Pinols, y +19.09.1737

78- Guillaume POUGET

79- Antoinette VISSAC.

Philippe SERVEAU (cghav-2951)

133-15378 - BOUCHARENC (43,48)

Une partie de la réponse figure dans AmA! n° 117 p. 166 dans l'excellent article de Gabrielle DENAND « Autour de François Philibert CHAUCHAT »

Voir aussi « L'Armorial du Gévaudan » de LESCURE et « La France Moderne-Haute-Loire » de Jules VILLAIN

Pierre PASCAL (cghav-386)

133-15394 ESQUI-CHARCOMPRAS (T) (63)

A Sauvessanges

2- Guillaume EIQUY, lab. met. au Portail, x 29.08.1724

3- Marie CHARCOMPRAT, de Grenier

6- Louis CHARCOMPRAT, journalier, Grenier, x 19.08.1704

7- Benoîte BERTRAND, journalière, fa + Antoine et Antoinette MOREL de Sauvessannelles

12- Benoît CHARCOMPRAT, fs Claude et Benoîte FERRY gens de labeur, hab. Grenier x Cm 09.09.1666 Me Besseyre

13- Marie CHARBONNIER, fa + Antoine et + Françoise GAY, autorisée Antoine GAY, son tuteur, Tém.: Vital et Gabriel CHARBONNIER, oncles pat., Jacques SABY, oncle mat. de l'épouse

A Eglisolles

4- Jean ESQUY, 22 ans, fs André de Bruelh, x 30.08.1689

5- Benoîte GAILHARD, 25 ans, fa + Jacques de Terreneyre. Tém: André et Claude ESQUY, père et frère, Jean GALHIARD frère de l'épouse, Louis GRANJON, son oncle.

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

133-15399 GARDE-COURTINEL (63)

Tous les actes passés à Sauvessanges.

2- Louis GARDE, lab., fs + Thomas et Catherine BOUSSEL (ou BOUFFET), de Sauvessannelles, x 27.07.1724

3- Marie COURTINEL, de Sauvessannelles

4- Thomas GARDE, fs + Benoist et Françoise IMBERT de Viveille, x 22.09.1676

5- Catherine BOUSSET, fa Jean et Catherine CALEMARD de Sauvessannelles

6- Jean COURTINEL, lab. à Sauvessannelles x 05.08.1706

7- Marie GIRY, fa Benoist et + Marguerite ROUSSET de Loubardanges. Pr: Benoist et Jean COURTINEL, père et frère de l'épouse.

14- Benoit GIRY jeune, fs + Jean et + Claua DELAFAYE, lab. à Cottes x Cm 29.08.1669 Me Besseyre

15- Marguerite ROUSSET de Laubardanges, env. 24 ans, fa + Claude et Mathève FERRY (qui x2 Pierre MAISTRE)
Annie MALHIERE (cghav-2037)

133-15416 MARTIN (48)

Selon un Cm Me Issartel du 09.09.1671 (3E 4402) que je n'ai pas eu en mains, Marguerite ou Marie MARTIN, fa Pierre (+ < 1671) et Marie BATELON (?) x Jacques BOUCHARENC, fs Pierre et Louise d'AGULHAC.

Catherine MARTIN, de Langogne, mon sosa 5245, y x 28.04.1652 Jean BANDON, de Pierrefiche (48)

- asc: 10490 et 10491 Etienne MARTIN, originaire de Rocles (48) x 07.07.1626 Langogne Françoise DURAND
- asc 20980 et 20981 Barthelemy MARTIN x <1600 Marguerite MERCIER

Pierre PASCAL (cghav-386)

133-15421 MONET SOLEILLANT (63)

2- Etienne MONET x 23.08.1717 St-Martin-des-Olmes

3- Marguerite SOLEILLANT

4- Claude MONET, fs Hiérosme et Marie ROCHE x St-Martin-des-Olmes 26.01.1672

5- Alix MALMENAIDE fa Pierre et Isabeau DURIF

6- André SOLEILLANT, fs Jean et Marie BONNEFOY x St-Martin-des-Olmes 09.10.1690

7- Marguerite VERNADET ° Marsac, fa Vital et Delphine MARTIN

Voir compléments AmA! n° 133 page 181 réponse 132-15306 RODARIE-MONAT

Daniel DEGEORGES (cghav-12)

133-15432 ROCHER-SAUVADE (63)

2- Louis ROCHER, fs Louis et Anne (Marie) GIRARD x St-Martin-des-O 04.02.1704. y x2 25.05.1717 Antoinette SANNAGHAL, y ° 03.11.1687, y + 02.04.1718), y + 18.10.1740)

3- Benoîte SAUVADE, ° 20.03.1686 St-Martin-des-O., y + 18.03.1715 63374

6- Jacques SAUVADE, fs Jean et Anne BRUN x St-Martin-des-O 10.07.1674.

7- Anne MONTIS fa Guillaume et Marguerite THENOT + 16.07.1722 St-Martin-des-O.

Louis ROCHER et Benoîte SAUVADE n° 592 et 593 de mes enfants

Daniel DEGEORGES (cghav-12)

133-15442 VILLESECHE (43)

Une partie de la réponse est dans AmA! n° 114 p 262 dans l'article de Gabrielle DENAND sur la famille DANCETTE. Il en résulte que Anthoine et Claude sont bien frères. Je suis aussi preneur de l'ascendance.

Pierre PASCAL (cghav- 386)

@133-15462- MARQUET-ROUSSEL (63)

Jean MARQUET ° ca 1690 Aix la Fayette (Fangonnet), fs Guillaume et Marguerite COURTINE, y x 20.07.1717 Marie ROUSSEL ° 11.12.1693 Saint Germain L'Herm (Permet le Bas) de Barthélémy et Clauda COLLANGE, et + le 21-04-1747 à Aix la Fayette à 55 ans.

Yves CARTIER (cghav-2214)

134 – 15518 PEGEON-PONCHON (63)

2- Antoine PEGEON (° ca 1720) fs Michel et Jeanne CHABRIER, laboureur aux Escurades, Augerolles, y x 16.02.1740

3- Françoise PONCHON y ° 25.03.1711, fa Guillaume (p: Guillaume Chelles, m : Françoise Chelles), y + 05.05.1768 au domaine des Escurades.

6- Guillaume PONCHON, b 09.05.1675 Cunlhat x 05.01.1700 Augerolles

7- Catherine CHELLES, fa Guillaume, lab. à Lachamp, et Marie FAVIER.

12- Pierre PONCHON, + 08.12.1689 Le Monestier, x av. 1658 Géline BESSEYRIAS.

Henri PONCHON (cghav-62)

134-15519 TOURNEBISE (63)

Lorsqu'elle se marie à Augerolles le 21.02.1746 à Jacques POYET, Jacqueline TOURNEBISE est dite fa de + Sébastien et Gabrielle RALLIERE (et non VOISSIERE, selon moi et B. Brunel) du lieu de Jabiol, paroisse d'Espinasse (c'est-à-dire Aubusson d'Auvergne) Témoins : André TORNEBISE, frère de l'épouse, du lieu de Tornebise et Claude RALIÈRE, oncle de l'épouse, du lieu de la Sauvetat (deux villages de la paroisse d'Espinasse-Aubusson). Il faut donc chercher sa naissance à Aubusson. Malheureusement les registres sont incomplets. Je ne l'ai pas trouvé en 1726, et 1727 et 1728 manquent

Le couple TOURNEBISE-RALLIERE a du habiter Aubusson avant de s'installer à Augerolles où naissent :

- Benoit le 12.01.1735, x 05.02.1776 Pierre FERRIER

- Marie le 23.03.1739 (+ 27.03.1739)

- Marie le 15.12.1740

Henri PONCHON (cghav-62)

@134-15528 « Age parfait »

De l'âge de la puberté à l'âge de la majorité, les futurs conjoints doivent obtenir l'autorisation de leurs parents, tuteurs ou curateurs, soit :

- jusqu'en fév. 1556 : 25 ans pour les hommes et 21 ans pour les jeunes filles,

- à partir de fév. 1556 (édit royal) : 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les jeunes filles,

âges en-dessous desquels les futurs épousés étaient considérés comme **mineurs**.

Au-delà, ils étaient considérés comme **majeurs**, « d'âge parfait » selon la formule notariale et ecclésiastique.

Malgré cette majorité qui permet de passer outre leur consentement, si les parents s'opposent au mariage, le/la futur(e) époux (se) concerné(e) devra respecter la formule de l'acte respectueux via un notaire, car il ou elle doit informer officiellement de son intention de se marier ses parents ou tuteurs par cet acte

Ces actes respectueux seront maintenus par les décrets du 20 juin 1896 et du 2 juin 1907 et c'est seulement la loi du 9 septembre 1919 qui mettra fin à cette obligation

Geneviève LE BLANC (cghav-1311)

Il faut éviter de confondre « âge parfait » et « âge de la majorité » au mariage. Encore que certains curés aient pu eux-mêmes confondre !!!... Mais souvent ils notaient « majeur » ou « mineur » et là l'âge n'est plus le même puisque sous l'Ancien Régime les garçons sont majeurs à 30 ans et les filles à 25.

« L'âge parfait » est une formule notariale, ecclésiastique aussi bien que civile. Il s'agit de la majorité qui donnait capacité entière de disposer tant des immeubles que des meubles. Elle commençait à 25 ans révolus pour les garçons et 21 ans pour les filles.

Hélène LOCHEY (cghav-2018)

La situation est très simple: Sous l'Ancien Régime la majorité légale est à 25 ans pour les deux sexes.

Mais pour les garçons (et non pour les filles) se marier entre 25 et 30 ans contre l'avis des parents fait courir le risque d'une exhérédation c'est à dire d'être déshérités. Au-delà de 30 ans, les parents n'ont plus rien à dire car ils n'ont pas « fait leur travail » en procurant une épouse à leur fils.

Donc entre 25 et 30 ans, le garçon est majeur pour toute activité commerciale, juridique et autre, mais mineur seulement pour se marier.

Au-delà de cet âge les enfants ont parfaitement le droit de se marier (sans conséquence sur l'héritage), mais les parents doivent être consultés sous la forme d'« actes respectueux » (voir ci-dessus la première réponse).

C'est exactement ce que confirme un livre intéressant : « *Les Institutions du droit François* » par Claude SERRE, professeur de droit à Montpellier (Paris-1771) : « *Pour ce qui est des garçons majeurs de vingt-cinq ans, mais mineurs de trente ans, on ne juge pas aujourd'hui leurs mariages nuls par le seul défaut de consentement des peres et meres ; cela fondé sur ce que les Ordonnances ne déclarent non valablement contractés que les mariages des fils mineurs qui sont sous la puissance des peres, meres, tuteurs ou curateurs, & que le rapt de séduction, qui est le motif des Ordonnances, n'est pas présumé après la majorité* ». C'est donc seulement la peur de la séduction d'un jeune homme par une « tentatrice » qui fait repousser la majorité de 25 à 30 ans pour les garçons.

La « Coutume d'Auvergne » est parfaitement explicite sur les âges de majorité :

Chap. VII, Art. IV : « *La mère âgée de 25 ans est tutrice et administreresse de ses enfants mineurs.* »

Chap. VI, Art. VI : « *Le frère aîné majeur de 25 ans au temps du trépas du père ou ayeul est tuteur de ses frères et sœurs mineurs et en forclost la mère* »

Dans l'un et l'autre cas, ces articles signifient que c'est à 25 ans, et seulement à 25 ans pour la mère veuve, que l'on a une capacité juridique suffisante pour être tuteur.

A noter, qu'avant 25 ans un garçon orphelin (et sans grands parents ni frère aîné), totalement autonome par ailleurs, a besoin pour se marier d'un « curateur » qui sera seul habilité à recevoir une donation telle que la dot de son épouse, ce que notre jeune homme ne peut faire lui-même car « juridiquement mineur ». Curieusement, ce curateur peut être désigné par le futur époux mineur lui-même et quelques jours avant le mariage, si nécessaire.

Alain ROSSI (cghav-2140)

@134-15529 Acolite, Acolyte

Acolyte: Celui qui a reçu « l'Acolytat » ; la fonction des « acolytes » consiste à accompagner et à aider le diacre et sous-diacre dans leurs fonctions liturgiques

Acolytat: le plus élevé des quatre ordres mineurs dans la religion catholique.

Jean-Marc FAYOLLE (cghav-2340)

@134-15530 Bizarreries dans l'état civil

Il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une erreur. Il peut s'agir de triplés, dont deux vraies jumelles, donc 2 poches différentes : 1 pour le garçon et une pour les filles. S'il a fallu deux jours pour s'en rendre compte ce n'est pas étonnant, et que les décès aient suivi non plus, car il ne devait pas être simple, à l'époque, de faire face à des naissances multiples... C'est juste mon avis personnel.

Huguette MARTINS (cghav-3053)

@134-15531 Fay-sur-Lignon

Fay-sur-Lignon n'existe sous cette dénomination que depuis le XXe siècle (probablement 1922) où l'on s'est dit que le nom de Fay-le-Froid n'était pas favorable au tourisme. Il faut donc chercher l'appartenance au diocèse de Viviers sous le nom de Fay-le-Froid ou plus simplement de Fay

Selon le « Dictionnaire topographique de la Haute-Loire » d'Augustin CHASSAING et Antoine JACOTIN (1907) : « En 1789 Fay-le-Froid appartenait à la province du Vivarais et au bailliage de Villeneuve-de-Berg. Son église paroissiale, diocèse de Viviers et archiprêtré de Routières, était consacrée à Saint Nicolas. »

En l'an II Fay-le-Froid est devenu commune sous le nom de Fay avant de reprendre son nom de Fay-le-Froid que l'on retrouve depuis au moins 1600 sous les dénominations de Fay-le-Freit, Fayt-en-Montagne ou Fayt-le-Froit-aux-Montaignes. En 1824 DERIBIER l'appelle Fay-Saint-Nicolas.

Alain ROSSI (cghav-2140)

@134-15532 Loubarette ou Bournoncles (15)

Loubarette a été créé par décret du 05.02.1878 à partir d'une partie de la commune de Chaliers et a absorbé l'ancienne paroisse devenue commune de Bournoncles en 1972.

Marie-France GERVAIS (cghav-3050)

@134-15533 de BANNE-de BANNE

La famille de BANNE a été étudiée dans le *Nobiliaire du Velay* de JOURDA de VAUX, Tome I, pp. 81-84 (consultable sur Gallica).

Louis de BANNE, + 06.07.1732, appelé à l'arrière-ban le 19.09.1681, écuyer, coseigneur de Marnas, Montregard, fils d'Annet, coseigneur de Marnas, Montregard, et de Claire de SANHARD, x1 24.09.1705 Louise de BANNE, fille d'Antoine et de Marie Louise de CORTIAL, x2 Cm 19.08.1713 Françoise de PINHA, dame de Flours, fille de Florimond, seigneur de la Tour des Sauvages, et de Jeanne LE BLANC de CHANTEMULE.

Louis de BANNE et Louise de BANNE étaient tous les deux arrière-petits-enfants de Robert de BANNE et de Marguerite FAURE-ROBERT, du diocèse de Viviers, Jean-Noël MAYET (cghav-657)

Louise de BANES est fille de Antoine de BANES x 14.10.1676 Montregard Louise du COURTIAL de Villelonge Antoine de BANES est fils de Annet x 07.05.1641 Louise de ROMEZIN. Connait-on l'ascendance d'Annet ?

Catherine CHADENAT (cghav-3249)

@134-15536 CARTIER-MOREL (63)

Blaise CARTIER fa Antoine et + Anne BAIRE (il faut lire BARON), gens de labour de la Vernaude (il faut lire la Vernède), psse de Gouttières, x Cm 05.09.1655 (Me CONCHON) Bravie MOREL, fa + Antoine et Catherine SEYCHAL, des Prugnes psse de Pionsat. L'acte cite le Cm de René CARTIER « autre fils » d'Antoine et de Françoise POUGET. Parmi les témoins (hors les notabilités habituelles), Michel CARTIER, Blaise FAVIER, Gilbert BOUYER l'aîné, Etienne CARTIER

Blaise CARTIER bapt. 26.07.1630 Gouttières (p/m : Blaise FAURE ou plutôt FAVIER), Jeanne CARTIER, + 17.12.1658 Pionsat, x Bravie MOREL, + 11.01.1694 à Pionsat. Dont :

1- Étienne, bapt. le 23.10.1656 Pionsat (P/M: Étienne CARTIER, Catherine SEYCHAL veuve Antoine MOREL),

+ 04.03.1697 Pionsat, x 25.02.1683 Pionsat Marie ARNAUD, fille

2- Gabriel, bapt. le 17.10.1658 Pionsat (P/M: Gabriel COQUIL, Marguerite MOREL fa + Antoine), x 20.02.1684 Pionsat Jeanne DESBIZETS, fa Louis et Isabelle NENY, x2 21.09.1687 Pionsat Gilberte FOUSSAT, fa Gilbert et Marguerite ÉMELIN

Bravie MOREL x2 cm 19.06.1659 (Me CONCHON) avec Mathieu GUILHEN, fs + Antoine et + Charlotte COUTAUDON, tisserand du Bourdesalles, paroisse de Château sur Cher.

La généalogie des CARTIER est parue dans les n° 96, 101, 104 d'AmA! Voici les 1^{res} générations actualisées Michel CARTIER, de la Vernède, paroisse de Gouttières, où il + le 13.04.1615, y x 25.02.1582 Jeanne LAUBÉPIN, (y + 26.10.1602). La généalogie est certaine à partir de lui, on peut lui attribuer trois voire cinq enfants :

1- Gilbert, bapt. 12.02.158 Gouttières (P/M: Nicolas LAUBÉPIN et Michel CHARVILLAT, Antoinette CARTIER).

2- Antoine, bapt 14.11.1586 Gouttières, qui suit, (P/M: NN (illisible), Antoinette BERTRAND).

3- Péronnelle, bapt. 02.01.1599 à Gouttières (P/M: NN illisible, Marguerite CARTIER)

4- Peut-être Catherine, femme de Claude GOUTTELARD, de Teilhet, + 10.10. 1653 à Gouttière

5- Peut-être Pierre, dont la descendance s'installera à Aubière (à moins qu'il ne s'agisse d'un neveu)

Antoine, bapt. le 14.11.1586 à Gouttières, identifiable à Antoine CARTIER de la Vernède, fs Michel, qui, le 17.07.1622, reçoit une donation de Pierre PENEYSON (?), sergent royal à la Vernède. Il y a plusieurs Michel CARTIER à la fin du XVI^e siècle, mais seul l'époux de Jeanne LAUBÉPIN peut être le père d'Antoine CARTIER de la Vernède; en effet Antoine CARTIER s'est marié avant 1608, et les autres Michel CARTIER respectivement en 1589 et 1600, donc trop tardivement. Antoine CARTIER, laboureur à la Vernède, épouse en premières noces avant 1608 Madeleine GLOMARDON (patronyme rare!), qui lui donne une nombreuse progéniture :

1- Pierre CARTIER, fs aîné ° avant 1609, + 17.01.1652 à Gouttières, époux de Gilberte FAVIER.

2- Michel CARTIER, bapt. 31.10.1610 à Gouttières (P/M: Michel CARTIER et Pierre BICHARD, Anna DUCHIER et Marie DUCHIER), + peu après 1659, époux de Gervaise JAMES, installé à la Croizette, psse de Teilhet.

3- Jean CARTIER, bapt 12.04.1613 à Gouttières, (P/M: Jean CARTIER et Pierre CARTIER, Gabrielle BOISSIER et Louise MARTIN), curé de Chavaroux depuis au moins 1652, tjrs vivant en 1684, parrain en 1679 de la première fille de Jean RIOL et Marie CARTIER, il semble avoir été transféré av. 1666 à la cure ou au chapitre d'Ennezat, et en tout cas av. 1678 (date à laquelle le curé ROCHETTE est le desservant de Chavaroux)

4- Blaise CARTIER, bapt. 2809.1614 à Gouttières, (p/m: Blaise JAMMES et Jean CARTIER, Antoinette MARTIN et Ne MARTIN)

5- Anna CARTIER, bapt. 07.07.1616 à Gouttières, (P/M: Jean LAUBÉPIN et Claude GOUTELLES, Anne LAUBÉPIN et Louise MARTIN)

6- René CARTIER, + 17.02.1663 à Gouttières, époux de Françoise POUGET (mes ancêtres).

7- Louise CARTIER, + entre 1666 et 1674, épouse Gilbert BASET, + avant 1666

8- Gervais CARTIER, chanoine d'Ennezat depuis au moins 1655, toujours vivant en 1676.

Veuf, Antoine CARTIER x2 Anne BARON, veuve Blaise FAVIER, dont une fille Gilberte FAVIER qui x Pierre CARTIER, le fils aîné d'Antoine. Leurs dots font l'objet de trois versements, le plus ancien du 21 janvier 1630, ce qui semble donc bien renvoyer à un mariage en 1629. De ce second mariage avec Anne BARON, Antoine CARTIER a eu encore au moins un enfant :

- Blaise CARTIER, ° 26.07.1630 à Gouttières, (p/m : Blaise FAURE ou FAVIER, Jeanne CARTIER), qui s'installera à la Prugne, paroisse de Pionsat.

Reste à vérifier si cette famille CARTIER est bien la même que la famille CARRIER de vos ancêtres.

Jean-Noël MAYET (cghav- 657)

@134-15537 CHENENAILLES (63)

Voir Éric TIXIER, Insinuations bourgeoises de Riom 1621-1649, p.104, article sur les CISTEL: Francois, Sr des Martinanches (St Dier d'Auv) et de Boisse, fait un don le 25.2.1648 (B. Ins.176.f°370), à Anne Chenerailles, son épouse (leur cm 24.07.1638).

Pierre GRANGE (cghav-472)

Remacle donne aussi des informations sur le sujet: Clauda d'ORADOUR, dame des Martinanches, x Cm 25.10.1590 François CISTEL, écuyer, vicomte de Montglandier, fs de Claude CISTEL, écuyer, seigneur de Montglandier, de la Garde de Bort et la Bournat, et de Antoinette de St PULGENT, sa 2e femme. Clauda lui apporta en dot la seigneurie des Martinanches. Elle était veuve en 1634

Les CISTEL font 2,5 p. dans Remacle (Familles) T I, qui les remonte jusqu'en 1450. François, fs Claude, est dit x Cm 24.07.1630 avec Anne CHENERAILLES

Les St PULGENT y ont également un article (T III pp 312-313) où Antoinette, fa Guillaume, est dite x1 à Claude CISTEL ca 1560 (elle x2 ca 1570 à Olivier de BAR)

L'article ORADOUR comporte 10 pages (T I, pp; 53-63)

Clauda est fa de Jacques III, sénéchal de Clermont et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, héritier de la seigneurie des Martinanches dans son Cm du 28/091557 (provenant de sa mère Françoise Comptour, dame des Martinanches).

A ce point, il vous faut décortiquer le Remacle que vous pourrez trouver à notre bibliothèque de Clermont

Alain ROSSI (cghav-2140)

@134-15539 COMBRE (63)

Le mariage Henry COMBRE - Marguerite QUINTIN est dans la table du CGHAV de La Forêt: Henry est fs Pierre et Anne BOUCHARD de Gelles et Marguerite QUINTIN est fa François et Marie GUILLAUME de Gelles. Ce x est aussi inscrit dans les registres de la paroisse St Georges de Gelles le 08.03.1734.

Les mariages des parents des deux conjoints ne sont pas dans les registres de Gelles.

Marie-Françoise BRUNEL (cghav-964)

Le hameau d'Augère est sur Gelles. Pour ce type de question, voir sur le site internet la liste complète des lieux-dits actuels de nos 3 départements (Recensement Insee 1990) <http://www.cghav.org>

Alain ROSSI (cghav-2140)

@134-15548 GANNAT-GRIMARDIAS (63)

Cette question est intéressante pour tous car, à ce jour, les AD de Clermont n'ont mis en ligne que les registres de la série du greffe.

Or cette série est largement incomplète (déficiente comme disent les archivistes). Ce sont les registres de la série communale qui assurent généralement le complément et « bouchent les trous »

Leurs actes seront en ligne dans l'avenir (proche?) sans que l'on puisse donner une date précise, car la manipulation est plus complexe.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

@134-15549 GIRAUDIAS (63)

Grâce aux relevés de Paul GILLOUX, on peut dresser, à partir des tables, l'ascendance probable à Chauriat de Claude Antoine GIR (AU/O) DIAS :

2. Antoine GIRODIAS x 27.06.1747
3. Antoinette VERGNOL
4. Louis GIRODIAS x 18.02.1708
5. Anne SAUZE
6. Pierre VERGNOL x 1.02.1729
7. Charlotte d'OREL
8. Pierre GIRODIAS x
9. Françoise GENEIX (patronyme hors Chauriat = mrge ext)
10. Julien SAUZE x 25.02.1675
11. Michelle ESPIRAT régularisation.
12. Antoine VERGNOL x 27.05.1703
13. Anne ROMAGNAT
20. Jean SAUZE x
21. Gilberte PLACE
22. Antoine ESPIRAT x
23. Jeanne VERGNOL
24. André VERGNOL x 05.02.1654
25. Anne MARTIN
26. Pierre ROMAGNAT x
27. Antoinette LAGEYRE
48. François VERGNOL x
49. Catherine CHAPPEL
50. Pierre MARTIN x
51. Michelle VASSAL

A noter 3 enfants des 2 et 3, mariés à Chauriat :

- Anne x 08.01.1776 Pierre ROMAGNAT
- Julien x 23.01.1781 Antoinette,
- Pierre x 8.01.1782 Catherine LAGOUTTE.

Noter également qu'un Antoine GIRODIAS, chirurgien, fs + Pierre et + Anne DEROLLES, x 25.08.1680 Anne COUBRET de Jean et + Marie RUDEL.

J'espère que vous nous ferez partager les bonnes pages de ce livre de raison qui devrait intéresser particulièrement Paul GUILLOUX.

Alain ROSSI (cghav-2140)

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

Une autre adhérente précise: « Claude Antoine GIRODIAS » est curé de Chauriat. Il me semble qu'il s'agit de son oncle qui est le fils de Pierre GIRODIAS et de Marie Anne RUDEL. Celle-ci est la sœur du célèbre conventionnel Claude Antoine RUDEL « du Miral ». Pour moi le prénom de Claude Antoine vient de la famille RUDEL. Les GIRODIAS vivaient soit à Chauriat soit à Billom.

Le conventionnel Claude Antoine RUDEL qui fut aussi maire de Thiers, propriétaire du Mirail serait vraisemblablement le parrain du Père C. A GIRAUDIAS, premier auteur de ce livre de comptes.

Une main plus tardive, Claude-Antoine II GIRAUDIAS ?, parle souvent de « mon oncle m'a donné, a payé, etc.. » Il s'agit peut-être du filleul né en 1789, année fort symbolique pour le petit neveu d'un député de la jeune République.

J'ai souvent constaté que le suffixe occitan « AS » était porté par des notables et que l'on trouvait, non loin, souvent en ville, leur équivalent probable en langue d'oïl précédé de l'article partitif « DE ». Ainsi :

COURSIERAS de Condat => DE COURSIERES à Condat
MOLLAS de Villosanges => DE MOLLES MOUSSIERAS de Miremont => DE MOURSOUX JALLAS de Dontreix
=> JALLOT de Bussières

GERAUDIAS de Biollet => DES GERAUDS de Chancelade

CROSMARIAS de Pionsat => DE CROSMARIE ?

Donc, les GIRAUDIAS pourraient être apparentés aux DES GERAUDS, de Chapdes et St Jacques d'Ambur.

Pierre GRANGE (cghav-472)

Modeste contribution à l'histoire des RUDEL :

- Claude Antoine RUDEL (du MIRAL) ° 20.9.1713 à Chauriat, + 18.6.1807 à Thiers, lieu dit Le Miral, x 9.12.1756 Anne BUISSON de LARBRE à Orléat.

- dont Joseph François, ° 17.6.1766 à Thiers, + 26.11.1855, x 29.6.1800, Anne Psalmette DU CHEROU-BONNEFON ° 5.3.1780 à Paris, + 10.10.1848 à Clermont-Ferrand

- dont Marie Gabrielle Octavie, ° 13.11.1808 à Thiers (château du Miral), + 22.5.1863 à Clermont-Ferrand, y x 07.02.1831 Etienne Hormisdas THEVENOT, chef d'escadron, puis maître peintre-verrier ° 9.8.1797 à Montferrand, + 12.10.1862 à Clermont-Ferrand, cousin germain d'Auguste RICARD de Montferrand, architecte des tsars.

- dont Anne Marie Françoise Antoinette « Nancy » THEVENOT, x 20.2.1854 à Clermont-Ferrand, le comte Marie Joseph « Paul » Gabriel de VILLELUME.

Ou comment, en un peu plus d'un siècle, la famille d'un conventionnel devient une famille de la noblesse.

Annie FRIER (cghav-3065)

@134-15551 GRANGE-DERVI (63)

André GRANGE, homme veuf, fs + Michel et + Anne VERNEYRAT (?) x 06.11.1759 Arlanc Anne SERNY (SERVY) fa majeure de + Claude x Catherine VESLAY (?) Le 1er mariage pourrait être : André GRANGE d'Arlanc x 08.02.1752 Beurrières x Amable DUPIN de Beurrières. (?)

Laurence RODET (cghav-3501)

@134-15552 JARRIJON (63)

Jacques JARRIJON, 25 ans, de Boudes, fils de Jacques, châtelain de St-Hérent, et de Marie BONNIOL x 11.02.1736 Ardes Antoinette BERTHELON, fille de feu Charles, marchand apothicaire, et de Catherine PRADIER. Charles BERTHELON x Ardes 18.02.1716 Catherine PRADIER (acte sans filiation). J'ai relevé 7 enfants nés entre 1717 et 1726, dont Antoinette le 03.06.1719.

David COUYRAS (cghav-2890)

@134-15557 PLANEIX-MAZUEL

2- Michel PLANEIX, 34 a, fs + Thomas et + Anne (?) TOURRAIX, La Martre, Saulzet-Le-F., y x 05.02.1812

3- Marie MAZUEL, Espinasse, Saulzet-Le-F. (Elle n'est pas née à Vernines le 16 ventose an II. Dans la TD de Saulzet, on a une Marie MAZUEL ° 1er ventose an II)

4- Thomas PLANEIX, La Martre, Saulzet-Le-F., y x 05.02.1771

5- Anne TOURREIX
 6- Jacques MAZUEL, °Aurières, Vernines, mineur, (mon Sosa 188), x 25.04.1769 St Barthélemy d'Aydat
 7- Marie BOURDIER, mineure, Espinasse, St B. Aydat
 8- Blaise PLANEIX, La Martre, Saulzet-Le-F., veuf Gabrielle OLLIER, y x 03.02.1739 (mes Sosa 762/ 763)
 9- Michelle MARTIN, Pessade Saulzet-Le-F.
 10- Jean TOURREIX, La Martre Saulzet-Le-F. y x 13.02.1753
 11- Antoinette GUIEZE, Espinasse St B. Aydat
 12- Alexis MAZUEL, Aurières Vernines (mon Sosa 376) x 13.02.1743 St Barthélemy d'Aydat
 13- Jeanne RANDANNE
 14- Antoine BOURDIER, Espinasse St B. Aydat, x 04.02.1749 Vernet Ste Marguerite
 15- Jeanne « RACHON », 18ans, Laval, Vernet Ste M.
 16- Jean PLANEIX, 27a, fs + Annet et Anna BONABRI, La Martre Saulzet-Le-F. Cm 07.02.1707 Me LOURDON Aurières (pas de registres à Vernines avant 1726)
 17-Marie RIGAUD, 16a, fa Jean, fs Sébastien et Jacqueline AUGERE, Aurières, Vernines,
 18-Antoine MARTIN, parents non cités, Pessade, Saulzet-Le-F., y x 24.02.1705
 19-Michelle QUINSAT, parents non cités, Pessade Saulzet-Le-F.
 20-Annet TOURREIX, fs + Ligier et + Gabrielle VENDANGE, Bessas, Vernines x 06.02.1725 Saulzet-Le-Froid

21-Gilberte BARADUC, fa François et + Françoise (et non Gabrielle, erreur de saisie de ma part dans la table) GOUAY (BOHET, BOY dans le cm et les baptêmes d'enfants), La Martre Saulzet-Le-F.

22-Pierre GUIEZE, Espinasse, x 02.03.1710 St Barthélemy d'Aydat (acte à relire)

23-Marie (Elisabeth ?) ANGLADE

28-Antoine BOURDIER, procureur de Vernines, Espinasse, St B. Aydat, y x 01.08.1730

29-Marie BOZAT, demoiselle, fa Antoine et Anne DESCOEUR, Sauteyras, St B. Aydat

30-Philippe RATION, fs François et Marguerite BELLONTE, Laval, Vernet Ste M., y x 15.02.1724

31-Michelle RAFFY, fa Antoine, Saignes, Vernet Ste M.
 32-Annet PLANEIX, fs Pierre et Jeanne MYNIARD

x 28.02.1672 Saulzet-Le-Froid

33-Anna BONABRY, fa Pierre et Jeanne BROUSSE, Bonnabry Perpezat

Attention : le village d'Espinasse dépend de la paroisse de St Barthélemy d'Aydat avant 1792 et de la commune de Saulzet-Le-Froid après 1792.

Marie-Françoise BRUNEL (cghav-964)

Depuis 25 ans j'avais un problème avec le couple Martin MA (I) GNE x Catherine MARTIN.

Dans le mariage de leur fils Antoine, 28 ans, à Vernols en 1766, ils sont dits habitant Vensoubra à Leyvaux. Aux archives d'Aurillac, j'avais trouvé sans difficulté la nais-

DE LA PATIENCE ET PERSÉVÉRANCE EN GÉNÉALOGIE ET... VIVE LES ACTES EN LIGNE !

par Hélène PLANTARD (cghav-1414)

sance de ce fils en 1738 et celle de deux autres enfants en 1739 et 1741. Mais aucune trace de mariage sur les 20 années précédentes. Aux AD. de Clermont qui possèdent les années 1670 à 1716, il y avait bien un mariage avec ces patronymes et prénoms, en 1714, avec un seul enfant né en 1718. Mes escapades de 24 à 72 heures à Aurillac ne m'avaient pas permis d'approfondir la question.

Depuis un an, ayant la possibilité de consulter les actes en ligne, j'ai remis l'ouvrage sur le tapis et ne m'en suis trouvée que plus perplexe : de nombreuses naissances d'enfants MA (I)GNE nés d'une Catherine MARTIN, mais le père s'appelle Marc. J'ai d'abord pensé à une homonymie. Cependant j'étais intriguée par le fait que les parrains, marraines étaient tous dans ma généalogie et que ma Catherine et son Martin d'époux n'étaient eux jamais parrain ou marraine de ces enfants. De plus était-il vrai-

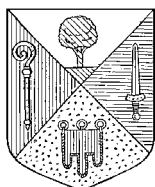
semblable que mon couple ait eu un enfant 4 ans après son mariage (normal l'épouse n'avait que 12 ans) puis plus aucun pendant 20 ans, pour en avoir ensuite 3 en 3 ans.

Je soupçonnais que Marc et Martin MA (I)GNE n'étaient qu'une seule et même personne. Mais comment en avoir la preuve ? C'est là que la mise en ligne des BMS m'a été précieuse : j'ai passé des jours à lire en détails tous les actes de baptême, mariages, décès de Leyvaux entre 1718 et 1745 en relevant tous les MAIGNE et MARTIN nommés comme témoins avec les liens familiaux quand ils étaient indiqués.

Premier indice prometteur : en 1742 Pierre MAIGNE se marie (avec une MAIGNE pour simplifier les choses). Il est dit fils de Marc. Oui, mais le seul Pierre MAIGNE né à Vensoubra est le fils de Martin. En 1745, le couple à une fille dont le parrain est... Martin MAIGNE ayeul paternel.
Eureka !



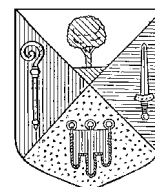
CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay
Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand

Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



Conseil d'Administration 2009-2010 : Mmes Jacqueline BRIFFE – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Présidente*) – Geneviève PLANTARD – MM. Jean-Pierre BARTHÉLEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Alain CONSTANCIS – Jean-François CROHAS – Yves GLADEL (*Président d'Honneur*) – Philippe JOUVE – Robert LÉOTOING (*Trésorier et Vice-Président d'Honneur*) – René MONBOISSE – Jean-Noël MAYET – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).

Membres Fondateurs : Mme Marguerite Marie HYPPOLITE – M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

Adresses des correspondances :

- Générales, Adhésions, Renouvellements : M. Alain ROSSI, Tél. : 01 4637 3315 ; 06 8070 1538 ;
16 rue de l'Église, 92200 Neuilly ; Courriel : rossi.cghav@orange.fr ,
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, Tél. : 01 4336 2005 ;
14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- Commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures, 6^{ème} Répertoire des Familles Étudiées et bulletins anciens :
M. Robert LÉOTOING, Tél. : 01 6903 5509 : 47 rue d'Yerres, 91230 Montgeron,.
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, Tél. : 01 4626 4114, Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr ,

Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.

Internet : Site Internet : <http://www.cghav.org> Contact général par le site : « Contactez-nous »
Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav> (modérateur M. Jean François CROHAS, (jfcrohas1@orange.fr))

Puy de Dôme : Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : cghav63@orange.fr

Bibliothèque : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*ouvertures dans « Avis Importants »*)

Région Parisienne : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, barthelemyjpmc@wanadoo.fr ;
Correspondante : Mme Nicole BIENVENU 150 rue St Maur 75011 Paris ; Courriel : j.n.bienvenu@wanadoo.fr

Cantal : M. Jean Marc DAUDANS, 25 rue Auguste Renoir, 92700 Colombes, cpamtil@club-internet.fr

Groupes d'échanges : Livradois-Forez : M. Henri PONCHON ; Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr

Volcans-Val d'Allier : Mme Marie Françoise BRUNEL, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : cghav63@orange.fr

Combrailles et Limagne : Mme Christine EMERY-DI BELLA, Impasse du Vieil Abreuvoir, 63670 Le Cendre, Courriel : mumchris63@yahoo.fr

Délégations : Lyon / Rhône-Alpes :

MM. Alain CONSTANCIS, 32 rue Bellicard, 63003 Lyon, Courriel : alain.constancis@wanadoo.fr.

Bibliothèque : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

Provence, Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves 13100 Aix en Provence,
Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : jacqueline.briffe@wanadoo.fr ;

Correspondant (Provence-Est) : M. Jean-Claude FAYET, 10 rue Raoul Ponchon 06300 Nice,
Tél. : 04 9354 2398 ; Courriel : fayet.j-c@wanadoo.fr.

Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488) Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de M. Alain ROSSI, par courrier postal (16 rue de l'Église - 92200 Neuilly) ou électronique (rossi.cghav@orange.fr)



Née peut-être à Clermont-Ferrand, Angélique LE BOURSIER, appelée Mme DUCOUDRAY, découvre vers 1751 dans les environs de Thiers, où elle venait exercer son métier de sage-femme, les pratiques déplorables des matrones du temps.

Cela lui montrera la nécessité d'une formation autant pratique que théorique pour les sages-femmes. Idée qu'elle fera partager au Contrôleur général (le Ministre de l'Intérieur de l'époque)

D'où la mise au point de sa « machine à accoucher », permettant la visualisation de toutes les situations normales ou anormales et la mise en pratique des « bons gestes ».

Tout cela dans le cadre d'une « école itinérante » à travers la France d'alors, avec pour point de départ Clermont-Ferrand, où fut créée la première, en 1759, sous l'impulsion de l'Intendant BALLAINVILLERS.

(cf. la rubrique « Vie et Métiers d'Autrefois » dans ce numéro, p. 197)



Le mannequin dit « machine de Mme DUCOUDRAY ». Seul exemplaire connu encore existant, présenté au Musée Flaubert d'Histoire de la Médecine (CHU Rouen)

(Avec l'aimable autorisation du musée ; Crédit photo Jacques Lecat)

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

CPPAP : 0911 G 85293

Publication trimestrielle paraissant en février, mai, août et novembre

N° 134 - novembre 2010 (4^e trimestre)